



# RAPPORT ANNUEL 2018 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020

DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION



## Sommaire

I.	Rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire	5
1.	Cadre législatif	5
A.	Rapport annuel	5
B.	Contrat de ville	5
2.	Projet de territoire	5
3.	Orientations stratégiques du contrat de ville	7
II.	Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés	10
1.	Rappel de l'article 1	10
2.	Quartiers prioritaires (QPV) de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)	11
3.	Définition d'indicateurs	12
III.	Description des actions menées en 2018 au bénéfice des habitants QPV	12
1.	Principe de gouvernance et suivi du contrat de ville	12
A.	Principe de gouvernance	12
B.	Ingénierie dédiée au contrat de ville	13
C.	Information et communication	13
2.	Appel à projets 2018 dans le cadre des actions des crédits spécifiques	14
A.	Rappel du cadre	14
B.	Bilan des demandes de financement sur l'appel à projets	15
C.	Bilan des actions 2018	17
a.	Mobilisation, suivi et évaluation des opérateurs/actions	17
b.	Bilan des actions de l'appel à projets 2018	18
D.	Bilan des actions sur la période estivale et dispositifs spécifiques	25
3.	Bilan des actions conduites dans le droit commun	26
A.	Actions conduites par les partenaires	26
a.	CCIV	26
b.	Agence Régionale de Santé	27
c.	DIREECTE	34
d.	Département du Var	35
B.	Actions conduites par Dracénie Provence Verdon agglomération	37
a.	Transports et mobilités durables	37
b.	Affaires Juridiques	40
c.	Culture	40
d.	Animation Economique et Touristique	44
e.	Habitat Cohésion Sociale et Emploi	44
f.	Sports	45
g.	Point d'Accès au Droit	45
4.	Conseils citoyens	46
5.	Politique de la ville et sécurité et prévention de la délinquance	50
5.1	Prévention spécialisée	50

5.2 Actions de formation des professionnels dans le cadre du CISPD	50
5.3 CISPD et CLSPD	51
6. Ecole de la deuxième chance	52
7. Maison de Services aux Public	52
8. Club Egalité du Var	53
IV. Perspectives d'évolution et amélioration	54
1. Appel à projets 2019	54
A. Calendrier et objectif	54
B. Cadre général, thématique et critères retenus	55
2. Prolongation des contrats de ville	57
3. CISPD-CLSPD	57
4. Les conseils citoyens	57
V. Articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville	58
1. Projet urbain pour les communes	58
PUG-action cœur de ville- Draguignan	58
2. GSUP et autres dispositifs habitat-renouvellement urbain	61
3. Conventions d'abattement TFPB	61
A. Cadre réglementaire et conditions d'abattement TFPB	61
B. Priorité sur les 3 QPV	62
C. État des lieux et conventions sur le territoire	62
4. Fiches action des partenaires	63
SAIEM Draguignan	63
VI. L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville	66
VII. Dotation de Solidarité Urbaine	68
VIII. Maquette financière	70
1. Synthèse	70
2. Détail maquette financière	72
A. Dracénie Provence Verdon agglomération	72
B. Draguignan	74
C. Le Muy	75

## Annexes

- 1 Liste des rues QPV
- 2 Appel à projets 2018
- 3 Délibérations d'attribution de subventions Politique de la ville- 3 programmations 2018
- 4 Grille d'analyse 2018 pour évaluation des actions/visites in situ
- 5 Bilan des évaluations 2018 – visites in situ
- 6 - Délibération de signature des avenants aux conventions locales TFPB
- 7 Tableaux détaillés du bilan des actions 2018 des bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB
- 8 Flyer de la commune de Draguignan pour les actions estivales en QPV
- 9 Délibération de la ville de Draguignan sur la DSU 2018
- 10 Evaluation à mi-parcours - préconisations

## I. Rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire

### 1. Cadre législatif

#### A. Rapport annuel

Dans les EPCI signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville (PLV), en précisant les actions menées sur leurs territoires, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation (art.11 de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Le Décret du 5 septembre 2015 fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville ».

Le projet de rapport est élaboré par l'EPCI compétent en lien avec les communes concernées, les conseils citoyens et, le cas échéant, les autres parties signataires du contrat de ville. Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.

Le rapport comporte la maquette financière relative aux contributions de chaque partenaire signataire du contrat de ville (droit commun, crédits spécifiques), selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des contrats de ville 2015 - 2020.

#### B. Contrat de ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés.

Le contrat de ville de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a été signé le 29 juin 2015 par 20 partenaires : Préfecture du Var, villes de Draguignan et du Muy, Région, Département, Caisse d'Allocation Familiale du Var, Pôle Emploi, Caisse de Dépôts et Consignations, Tribunal de Grande Instance, Éducation Nationale, Agence Régionale de la Santé, Chambre de Commerce et d'industrie du Var, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var, Union Patronale du Var et les bailleurs sociaux -AR HLM PACA Corse, Var Habitat, SAIEM, Logis familial Varois et Immobilière Méditerranée.

### 2. Projet de territoire

Le projet d'Agglomération de la Dracénie s'articule autour de trois axes principaux :

#### 1. Attractivité du territoire

- La nécessité de développer l'attractivité :

Face aux contraintes budgétaires, il convient de prioriser les investissements productifs c'est-à-dire créateurs d'emplois, de recettes fiscales. Il faut privilégier une approche globale et donc ne pas envisager seulement l'angle développement économique, mais viser plus largement l'offre culturelle, sportive, l'enseignement supérieur, la formation.

Les facteurs de réussite passent par une volonté politique forte, une bonne articulation avec les politiques communales, le développement d'une politique de communication adaptée et la maîtrise des conditions de développement au travers des documents de planification.

Les axes à privilégier sont :

- ✓ La création de nouveaux espaces d'activités économiques
- ✓ Le tourisme
- ✓ L'agriculture
- ✓ Le sport
- ✓ La culture

## **2. Solidarité territoriale :**

- Les transports : L'amélioration du service passe par l'optimisation de la desserte et des lignes ainsi que le développement des transports alternatifs et des modes doux comme par exemple le co-voiturage.
- L'équilibre territorial : La solidarité envers les communes rurales passe par l'attribution de fonds de concours versés sur des projets d'intérêt communautaire et en fonction de critères d'agglomération à définir (charges de fonctionnement restant à la commune) et par des actions de mutualisation (locaux notamment).
- Habitat et logement : Il convient de conduire une politique de l'habitat partenariale, répondant à la diversité des besoins des ménages mais aussi satisfaisant aux obligations légales des communes en termes de production de logements sociaux. Ainsi, DPVa devra intervenir à la fois sur la construction de logements sociaux relevant du parc public mais aussi au travers d'opérations d'amélioration de l'habitat privé. Enfin, le mandat 2014 / 2020 devra permettre la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville.
- Sport et culture : il convient de maintenir les équipements de proximité et d'en optimiser les usages notamment au travers de procédés de mutualisation avec les communes et d'actions transversales avec les directions de DPVa (tourisme notamment). Ces actions de proximité sur les communes relèvent également d'une dimension d'attractivité.
- Environnement : Il convient de prévenir les risques naturels d'inondation dans une perspective de sécurisation du cadre de vie des habitants et des acteurs économiques. Il faut également poursuivre les actions contribuant à la préservation de l'environnement (biodiversité, eau, PIDAF, schéma d'assainissement, réseau des déchèteries).

## **3. Performance publique**

Il s'agit d'optimiser la gestion des ressources en vue de maintenir un niveau de service de qualité au moindre coût ; élever le niveau de performance de l'organisation des administrations locales ; développer la proximité en partenariat avec les communes.

- La mutualisation : Les communes et DPVa sont engagées dans l'élaboration du projet de schéma de mutualisation des services dont l'objectif est de rationaliser, faire des économies d'échelle, réduire les coûts, afin de pouvoir maintenir un service public de proximité, efficace, réactif et exemplaire malgré les baisses de dotations annoncées.
- La gestion financière : Il convient de mobiliser tous les leviers afin de garantir la soutenabilité des grands équilibres financiers et l'optimisation fiscale.
- Les ressources humaines : Maîtrise des coûts, recherche de solutions mutualisées : un partenariat est en cours de formalisation avec le CNFPT afin de proposer des formations délocalisées sur le territoire et destinées aux agents des communes et de DPVa. La maîtrise de la masse salariale passera par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.
- Achats et marchés publics : Les marchés publics sont un levier dont disposent les collectivités afin de contribuer au soutien des entreprises locales (cf pacte TPE / PME). Une politique d'achat

éco-responsable permet quant à elle de veiller à une bonne utilisation des deniers publics et peut être source d'économies substantielles.

- Environnement : Il convient de diminuer les coûts de traitement des déchets. Cela passe par une optimisation du nombre de collectes et des points de collecte mais aussi à inciter les usagers à adopter un comportement vertueux au travers notamment de la redevance ou tarification incitative.

D'autres domaines peuvent également contribuer à la performance de l'action publique comme la mise en place d'une stratégie patrimoniale ou la simplification des démarches dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

### 3. Orientations stratégiques du contrat de ville

Dans le cadre du diagnostic partagé et des instances de pilotage avec l'éclairage du comité technique et des groupes thématiques, le contrat de ville entend décliner les enjeux et objectifs opérationnels suivants :

#### **Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain**

Enjeu 1 : Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de résorption des désordres en matière d'habitat, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
2. Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
3. Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

Enjeu 2 : Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens
2. Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV

Enjeu 3 : Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
2. Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat

Enjeu 4 : Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Valoriser et/ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux
2. Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle

#### **Pilier Emploi et développement économique**

Enjeu 1 : Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat
2. Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat

3. Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurants associatifs, épicerie, garages solidaires)

Enjeu 2 : Soutenir le développement économique, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires
2. Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV

Enjeu 3 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion, chantier d'insertion), décliné sous 1 objectif opérationnel :

1. Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle

Enjeu 4 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle

## **Pilier Cohésion sociale**

Enjeu 1 : Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque
2. Favoriser la lutte contre le décrochage scolaire
3. Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportive des jeunes des quartiers PLV
4. Structurer une animation locale en centre ancien

Enjeu 2 : Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et à l'offre de soins, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'accès aux dispositifs de santé
2. Renforcer les actions sur la souffrance psychique pour améliorer son repérage et sa prise en charge

Enjeu 3 : Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit
2. Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes
3. Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales

Enjeu 4 : Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les QPV
2. Rétablir un comportement citoyen
3. Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions
4. Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs
5. Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)

Enjeu 5 : Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV , décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Pérenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif
2. Développer les ateliers socio linguistiques



3. S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal
4. Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV
5. Informer les habitants

Enjeu 6 : Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques
2. Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble
3. Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier
4. Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs
5. Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national ... « apprendre à nager »

Enjeu 7 : Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV
2. Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité
3. Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV
4. Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise

### **Pilier Citoyenneté et valeurs de la République**

Enjeu : Agir en faveur de la citoyenneté et des valeurs de la République, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Développer le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation
2. Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers
3. Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences

### **Enjeux hors pilier**

Enjeu 1 : Observer pour agir, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Mettre en place et animer une fonction d'observation

Enjeu 2 : Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Observer l'état et l'évolution de la situation entre les hommes et les femmes, entre les différentes classes d'âge, des discriminations.
2. Favoriser l'accès égal entre les hommes et les femmes, l'accès des jeunes aux différentes actions du contrat de ville et les remontées de situation discriminantes
3. Veiller à systématiquement intégrer les plans de lutte contre les discriminations

Enjeu 3 : Animer et coordonner la démarche partenariale, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Partager la connaissance et les pratiques professionnelles

Enjeu 4 : Appuyer par la communication institutionnelle organisée la diffusion des actions mises en place auprès des publics des QPV par le tissu associatif

Le Contrat de ville 2015-2020 est construit sur des principes structurant :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, et économiques,

- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Il s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des **3 quartiers prioritaires au sein des villes de Draguignan et du Muy** et de l'agglomération. Il permet de définir les priorités locales qui structurent le contrat en articulation étroite avec le projet stratégique de territoire élaboré par les élus, et en cohérence avec, les autres plans, contrats, schémas, qui peuvent exister sur le territoire.

## II. Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1er de la même loi

### 1. Rappel de l'article 1 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;

2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics

3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;

4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;

5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;

6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;

7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;

9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Aussi, pour mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique de la Ville énoncés ci-dessus par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, un **Observatoire National de la Politique de la Ville** a été installé le 19 janvier 2016 par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Cette instance est en charge de l'observation de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires, et de l'évaluation des politiques publiques qui y sont déployées et a publié son premier rapport, le 3 mai 2016 : Niveau de vie, emploi, éducation, santé, sécurité... Elle décrit la situation dans les nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, définis par la loi du 21 février 2014, sans oublier des focus sur les anciennes ZUS, pour assurer ainsi la continuité d'appréciation. Une analyse contrastée, fruit de plusieurs mois de travaux, qui révèle une réalité économique et sociale difficile, notamment pour les femmes et les jeunes, mais aussi une perception plus positive de leur cadre de vie, sur les aspects environnementaux (espaces verts, entretien des rues..).

Le rapport est structuré autour de trois thématiques, qui sont aussi les trois piliers des nouveaux contrats de ville : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, Le développement économique et l'emploi.

## 2. Quartiers prioritaires de DPVa

La liste des quartiers prioritaires a été établie par Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Cette nouvelle géographie prioritaire s'est appuyée sur un critère de sélection basé sur les revenus médians.

Les délimitations des quartiers, avec les rues concernées, ont été identifiées par les services des municipalités. Cette liste a été mise à jour courant 2017, en collaboration avec les 2 communes, le Délégué du préfet, la DDCS et DPVa, et présenté en Annexe 1 du présent document.

Sur le territoire de DPVa, 3 quartiers portant sur 2 communes ont été retenus et représentent 8370 habitants\* répartis comme suit :

- Pour la **ville de Draguignan**, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de **6 770** soit :
  - **le quartier centre-ville** 4 320 habitants enregistre un revenu médian annuel de 10 900 € soit 908 € par mois Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.
  - **le quartier les Collettes** 2 450 habitants enregistre un revenu médian annuel de 11 200 € soit 933 € par mois
- Pour la **ville du Muy**, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, **centre-ville**, est de **1 600**. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

Les communes ont fait part de leur souhait de maintenir en veille active les anciens quartiers prioritaires dans la cadre de la politique de la ville, à savoir :

- ✓ Sur le Muy : les Peyrouas et les Bellugues le Quartier St Andrieu
- ✓ Sur Draguignan : Les Floralties – Saint Hermentaire

### CARTOGRAPHIE DES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Centre ancien- Draguignan

Les Collettes-Draguignan

Centre ancien- Le Muy



\* Le kit de données sexuées (février 2015 avec données 2010-2011) initial ainsi que le kit de données complémentaires sont annexés au contrat de ville 2015-2020

Après 2015, année d'écriture du contrat de ville et de programmation, la présentation de la situation des quartiers dans le contexte de l'agglomération n'a pu être actualisée par rapport au document du contrat de ville datant du 29 juin 2015.

Lors de l'écriture du contrat de ville des indicateurs ont été prédéfinis par pilier et par enjeux sans avoir de vue préalable sur ce que chacun des partenaires étaient en capacité de fournir et de suivre. Le kit de données sexuées réalisé par les différents services de l'Etat a alimenté le diagnostic du territoire sur des données statistiques INSEE 2010-2011, qui ne sont pas actualisables annuellement.

### 3. Définition d'indicateurs

Dans la cadre du plan d'actions du contrat de ville, des groupes de travail ont été organisés avec les partenaires pour définir des indicateurs qui pourraient être suivi annuellement sur le pilier « développement économique emploi » en 2016 puis en 2017.

L'objectif était de définir quelques principaux indicateurs pertinents et un tableau de bord avec les partenaires mais les échelles divergeant, les travaux n'ont pu aboutir.

Toulon Provence Méditerranée a présenté en préfecture le travail de l'AUDAT sur l'observation des QPV sur son territoire (fiche par QPV, cartographie...), qui permet de constituer un outil de connaissance partagé et d'analyse de résultats.

Dans le cadre de l'appel à projets, les actions des associations doivent pouvoir répondre à un minima d'indicateur tels que :

- nombre de bénéficiaires par QPV (adresse)
- nombre de bénéficiaires homme/femme, par adresse (QPV ou pas)
- nombre de bénéficiaires par tranche d'âge, par adresse (QPV ou pas)

sans quoi l'action ne pourra prétendre à un renouvellement.

En sus du bilan annuel, un bilan à mi-parcours est demandé à chaque structure financée dans le cadre des crédits spécifiques, sur base d'un tableau d'indicateurs à compléter.

Dans le cadre de l'évaluation des actions de la Politique de la Ville, deux nouveaux critères apparaissent sur les fiches d'évaluation 2018, à compter du mois de juillet, à savoir le nombre de nouveaux adhérents à l'association et le nombre de nouveaux entrants sur l'action.

Dracénie Provence Verdon agglomération devrait lancer un marché en 2019 pour constituer un portrait de territoire, pour suivre et analyser annuellement des indicateurs, notamment dans le cadre de la prolongation des contrats de ville.

## III. Description des actions menées en 2018 et par pilier au bénéfice des habitants des QPV

### 1. Principe de gouvernance et suivi du contrat de ville.

#### A. Principe de gouvernance

Suite au Comité de Pilotage du 17 novembre 2015, un principe de gouvernance a été adopté pour une mise en place à partir de 2016 avec notamment 10 groupes de travail opérationnels à programmer en amont de comités techniques et de pilotage, avec des relais pro-actif (membres permanents, associés et qualifiés) en lien avec chacun des 3 piliers.

L'animation de la gouvernance pour la mise en œuvre du contrat a été organisée et programmée comme suit sur 2018 :

Dans le cadre de l'appel à projets 2018, pour l'attribution des crédits spécifiques :

- Deux comités de lecture spécifiques en direction des conseils citoyens, les 01 et 15 février
- Un comité de lecture spécifique avec les partenaires emploi/économie sur le pilier concerné le 05 février
- Un comité de lecture général, le 23 février
- Un comité technique le 22 mars
- Un comité de pilotage le 26 avril
- Trois délibérations présentées en Conseil d'Agglomération les 31 mai, 28 juin et 20 décembre pour 3 programmations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du suivi du contrat de ville :

- Des réunions de coordination ont été menées tout au long de l'année par DPVa et le Délégué du Préfet dans l'objectif du suivi des actions :
  - réunion de coordination des actions estivales 16/05
  - réunions dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours
  - réunion de coordination des actions cohésion sociale le 06/07
  - réunion des associations et partenaires le 19/10
- Un comité technique/comité de pilotage annuel le 22/10.

## B. Ingénierie dédiée au Contrat de ville

Le contrat de ville porté par DPVa sur 3 QPV au bénéfice de 8357 habitants, est animé et coordonné en son sein pour l'année 2018 par :

- 1 chargée de mission Politique de la Ville, également missionnée sur la coordination de sécurité et prévention de la délinquance (jusqu'au 27 octobre départ en congé maternité). Le poste est cofinancé à hauteur de 50% par l'État,
- 1 cheffe de projet également missionnée sur la coordination de sécurité et prévention de la délinquance,
- 1 directrice outre la Politique de la Ville, missionnée pour l'Habitat, la Cohésion Sociale, la Sécurité Prévention de la Délinquance, la santé en milieu rural.

2 stagiaires en IUT se sont succédés de mars à juin 2018, en appui de l'équipe DPVa et ont travaillé sur des missions telles que bilans annuels, tâches administratives, analyses de fichiers, enquête auprès des habitants en QPV.

En l'absence de la chargée de mission de fin octobre à mars 2019, un agent en CDD est venu en renfort de la cheffe de projet 3 mois de septembre à novembre, puis un agent en mobilité interne à l'agglomération de décembre à février. L'objectif étant de venir en appui sur des tâches administratives et l'appel à projet 2019.

La cheffe de projet et/ou la chargée de mission ont pu participer à des journées d'actualité sur le courant de l'année :

- Formation prévention de la radicalisation à Draguignan, les 25 et 26 janvier
- Plan de prévention et de lutte contre les discriminations à Salon de Provence, le 8 février



- Rencontres professionnelles du développement économique et de la politique de la ville : journée d'information de la DIRECCTE, le 15/02 à Aix-en-Provence
- Information ADAPEI sur dispositif emploi DEA à Draguignan, le 20 mars
- Réunion en préfecture Toulon avec la DIRECCTE - présentation AAP initiative pour l'emploi des jeunes, le 28 mars
- Formation « laïcité valeurs de la République » à Draguignan, les 17 et 18 mai
- Assises nationales prévention de la délinquance, le 08 juin à Chateaufort
- Formation "la fonction publique territoriale : les défis de la lutte contre les discriminations" au Camp des Milles, les 12 et 13 juin
- Journée d'actualité Politique de la ville CNFPT : « évaluation des contrats de ville et mobilisation du droit commun » le 19 juin à AIX
- Evaluation des actions de la politique de la ville INSET Montpellier, les 20 et 21 juin
- Journée d'information sur les ados par la CAF en novembre à Toulon
- Formation par la DDCS sur le nouvel extranet DAUPHIN en novembre.

L'équipe opérationnelle de l'EPCI fait le lien avec les communes. Le parallélisme des formes avec un agent dédié à la ville de Draguignan, en charge de la Politique de la Ville, est une ressource qui facilite la bonne conduite des actions. Un agent dédié de la même manière sur le Muy (Politique de la Ville, BIJ et CLSPD) facilite la mise en œuvre et l'échange d'information.

Pour l'année 2018, sur la commune du Muy, un adulte relais est présent sur la médiathèque communautaire et au BIJ, recruté par la commune. Sur Draguignan 3 postes adulte relais sont au sein de structures associatives (La fabrique, APS et le Centre Social et Culturel).

### C. Information et communication

La Direction Habitat Cohésion Sociale et Emploi met en valeur les actions réalisées dans le cadre du contrat de ville (mise en place des conseils citoyens, prévention spécialisée, animation des associations dans le cadre de la période estivale, etc...) par la communication régulière en interne comme en externe via des **articles** sur :

- le site Internet de DPVa
- le magazine de DPVa « Dracénie Mag » distribué au grand public
- Cad'ence le magazine interne aux agents de DPVa
- le rapport d'activité
- le rapport du développement durable

Des **informations** en lien avec la Politique de la ville ou encore la prévention de la délinquance, émanant de l'État, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ou des partenaires sont **retransmises régulièrement aux différentes structures** du territoire (appels à projets, formation, communication par thématiques, colloque exposition ou tout événementiel).

## 2. Appel à projets 2018 dans le cadre des actions des crédits spécifiques

### A. Rappel du cadre

L'appel à projets a été écrit dès le mois de septembre 2017, après coordination avec les communes, la DDCS, le délégué du préfet et en appui du bilan à mi-parcours 2018 ou des actions TFPB. De plus les priorités des Conseils Citoyens ont été prises en compte.

Le Comité de pilotage fin 2017 a acté sur les points suivants pour l'appel à projets 2018 :

- La proposition d'une programmation en 2 temps est retenue, afin de permettre à des nouveaux projets innovants, portant sur le pilier 1 et/ou en réponse aux observations des conseils citoyens, d'être instruits sereinement ;
- Les orientations souhaitées par les communes de Draguignan et du Muy, le Conseil Départemental, l'Etat et DPVa pour l'appel à projets 2018 entrent dans le cadre du « proto-plan » du contrat de ville ;
- l'orientation prioritaire doit porter sur le pilier « développement économique emploi », pour répondre au cadre de loi de la Politique de la Ville, bénéficiant au public des quartiers prioritaires afin d'augmenter leur niveau de revenu.

#### Calendrier de l'appel à projets 2018 :

Initialement présenté avec un lancement au 20 novembre, à la suite du Conseil d'Agglomération du 16 novembre, il est modifié en raison de l'annulation de ce dernier, avec un report au 14 décembre.

#### **Nouveau calendrier :** (*appel à projets 2018 en annexe 2*)

- Le 14 décembre : Conseil d'Agglomération
- Le lundi 18 décembre : lancement de l'appel à projets
- Du 18 décembre 2017 au 19 janvier 2018 : dépôt des dossiers
- Janvier 2018 : rencontre/appui des associations qui le souhaitent
- De Février à Avril 2018 : instruction des dossiers/instance des cofinanceurs et partenaires
- Mai à juin : notification puis attribution de subventions (selon date du Conseil d'Agglomération pour délibération sur le tableau des crédits spécifiques).

## B. Bilan des demandes de financement sur l'appel à projets

En 2018, 74 dossiers ont été déposés sollicitant attribution de subventions.

49 ont été retenues et financées au titre de la Politique de la Ville. Ces 49 actions sont portées par 20 opérateurs.

En termes de crédits spécifiques (Etat et DPVa), ce sont 233 900 € alloués directement aux 20 structures retenues : 95 000 € pour l'Etat (hors dispositifs VVV-FDPH) et 138 900 € pour DPVa.

	BILAN 2016	BILAN 2017	BILAN 2018
Actions déposées en demande de subvention	67	78	74
Actions financées au titre de la Politique de la ville	36	36	49
Nombres d'associations/opérateurs	20	19	20
<b>Total crédits spécifiques</b>	<b>174 000 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>233 900 €</b>

Une somme de 22 000 € équivalant à 50% sur le poste de chargée de mission DPVa est octroyée par l'Etat, pour contribution à l'équipe opérationnelle.

En 2017, la Région PACA s'était engagée à subventionner 4 structures, mais suite au vote du Budget, cette dernière a informé qu'elle ne participerait plus au soutien financier en matière de Politique de la ville. Face au désengagement de la Région, un budget complémentaire de 70 000€ a été voté par DPVa dans le cadre de l'appel à projets 2018.

Dans le détail :

- Pilier 1 Cohésion sociale : 49 dossiers
- Pilier 2 Développement économique et Emploi : 22 dossiers
- Pilier 3 Cadre de vie et Renouvellement urbain : 3 dossiers
- Ville Vie Vacances : 3 dossiers
- FIPDR : 4 dossiers
- FDPH : 3 dossiers

## Comparaison 2017-2018

Axes Contrat de Ville	2017				2018			
	Montants alloués	%	Actions	%	Montants alloués	%	Actions	%
Développement économique et emploi	38 790	22	9	25	92 200	39	14	29
Cadre de vie et renouvellement urbain	10 560	6	1	3	4 000	2	1	2
Cohésion sociale	125 650	72	26	72	137 700	59	34	69
Citoyenneté et valeurs de la République	0	0	0	0	0	0	0	0
Hors pilier	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>175 000</b>	<b>100%</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>	<b>233 900*</b>	<b>100%</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>
Actions VVV	7 400		4		7 000	0	3	0
FDPH	7000		4		4 500	0	2	0

\* En 2018 : 3 actions sont sorties des crédits spécifiques pour passer sous compétence Cohésion Sociale de DPVa (Dracénie Solidarités itinérant, Promosoins itinérant,- E2C-Var)

Ainsi 15 000 € alloués aux 3 actions sont à ajouter pour comparaison à périmètre égal, portant ainsi à 244 900 € le montant à comparer à 175 000 €.

Le total du budget des 74 dossiers s'élève à 4 103 379 € comprenant 3 143 892 € de demande de subvention (tout partenaires confondus) dont 521 839 € en Politique de la Ville.

Les crédits spécifiques ont permis le renouvellement de 24 actions sur 2018 dont 16% sur le pilier cohésion sociale et 8 sur le pilier développement économique-emploi. En 2018, 51% des actions sont donc nouvelles.

Le nombre de demandes de subventions déposées en 2018 a légèrement baissé par rapport à 2017 (-5%) représentant 10 863 € d'aides sollicitées en moins (532 702 €). Toutefois, 13 actions supplémentaires ont été financées en 2018 (36 en 2017) grâce à un budget revu à la hausse.

Nous pouvons remarquer une dispersion du financement pour l'année 2018 dont 69% est attribué sur le pilier cohésion sociale, et une petite augmentation sur le pilier emploi par rapport à 2017, avec 29%.

Des financements complémentaires ont été attribués par l'Etat via des dispositifs annexes/soutien indirect (en augmentation de 12,3% par rapport à 2017) :

	2017	2018
	Montants alloués	Montants alloués
<b>Mobilisation financière spécifique annexe</b>	<b>79 336 €</b>	<b>80 047 €</b>
Cofinancement équipe Polville	22 000 €	22 000 €
Financement adultes relais	57 336€	58 047 €
<b>Actions TFBP Bailleurs en pieds d'immeubles</b>	<b>13 500 €</b>	<b>24 252 €</b>
Immobilière 3F	4000 €	5165 €
SAIEM	9500 €	10 000 €
Logis Familial Varois	0	2540 €
Var Habitat	0	6547 €



Pour les crédits DPVa, la clé de répartition des financements entre les communes de Draguignan et le Muy respecte le prorata du pourcentage d'habitants résidant en QPV.

	2018					Montant total Crédits spécifiques PLV
	Actions	Crédits DPVa		Crédits ETAT		
QPV centre ancien DRAGUIGNAN	10	35 100 €	25%	22 500 €	24%	57 600 €
QPV Les Collettes DRAGUIGNAN	6	22 500 €	16%	14 500 €	15%	37 000 €
2 QPV de DRAGUIGNAN	19	47 200 €	34%	28 800 €	30%	76 000 €
QPV centre-ville LE MUY	13	28 100 €	20%	23 200 €	24%	51 300 €
3 QPV DRAGUIGNAN + LE MUY	1	6 000 €	4%	6 000 €	6%	12 000 €
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>138 900 €</b>	<b>100%</b>	<b>95 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>233 900 €</b>

	Habitants	Taux
CA Draguignan	4 320	52%
Les Collettes Draguignan	2 450	29%
<b>Draguignan</b>	<b>6 770</b>	<b>81%</b>
<b>Le Muy</b>	<b>1 600</b>	<b>19%</b>
<b>Total</b>	<b>8 370</b>	<b>100%</b>

Annexe 2 : vous trouverez les 3 délibérations accompagnées des tableaux détaillant l'ensemble des subventions attribuées par structure, par action et par commune.

## C. Bilan des actions 2018

### a/ Mobilisation, suivi et évaluation des opérateurs/actions

Le service Politique de la Ville régulièrement est en lien avec chaque association financée dans le cadre de l'appel à projets annuel, pour suivre au fil de l'eau les actions, en appui auprès des structures afin de leur apporter des informations générales sur la gouvernance du contrat de ville, leur proposer des formations, répondre à leurs interrogations.

Fin 2018 jusqu'à début 2019, certaines structures ont été rencontrées afin de faire le point sur leur(s) action(s) financée(s) sur l'année (atteinte des objectifs, difficultés rencontrées, impact auprès des publics, etc...) et présenter l'appel à projets.

Des **réunions de coordination** avec les opérateurs, et quelques partenaires (Département, CAF, villes...) ont été menées tout au long de l'année par DPVa et le Délégué du Préfet dans l'objectif du suivi des actions mais également pour avoir une meilleure connaissance des actions de chacun sur le territoire, ce qui permet de faciliter la coordination et l'orientation des publics.

- réunion de coordination des actions estivales le 16/05/18, avec l'objectif d'échanger/communiquer sur leurs actions, et établir un planning sur 2 mois,
- réunions dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours avec le bureau d'étude et les partenaires,

- réunion de coordination des actions cohésion sociale le 06/07/18, qui avait pour objectif que chaque structure présente son champ d'action et ses actions particulières sur la période estivale, présenter le prestataire chargé de l'évaluation à mi-parcours, et présenter le calendrier et les actions (politique de la ville et de droit commun) de chaque association,
- réunion des associations et partenaires du 19/10 pour présenter le bilan 2018 et perspectives 2019, échanger sur les évaluations, les actions de droit commun, l'évaluation à mi-parcours, l'appel à projet 2019, et informer sur les transports en Dracénie suite aux problématiques de mobilités.

En sus des contacts réguliers (téléphone, messagerie électronique, réunions) pour le suivi des opérateurs, les évaluations des actions sont établies sur la base :

1. D'échanges réguliers entre l'équipe opérationnelle Etat-DPVa et les structures
2. De la feuille d'évaluation à mi-parcours complétée au 30 juin de l'année et envoyée par les structures financées (depuis 2017, une fiche simplifiée est demandé à mi-parcours, avec les principaux indicateurs, afin de faire un premier retour lors des instances d'octobre aux partenaires)
3. De la fiche d'évaluation annuelle et les fiches 6-1, 6-2, 6-3 (ces fiches permettent d'avoir des données et indicateurs sur le public bénéficiaire de l'action, sa mise en œuvre détaillée, les moyens humains utilisés, les partenaires et prestataires impliqués, ou encore le compte rendu financier)

Dans le cadre de l'AAP 2019, en sus de ces modalités d'évaluation des actions, chaque projet devra faire l'objet de la remise, par l'opérateur de :

- un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès de ses bénéficiaires (à remettre au moment du dépôt du dossier),
- une synthèse des questionnaires auprès des bénéficiaires de l'action (à remettre au plus tard le 15 janvier 2020).

A partir de 2018, l'équipe projet a procédé à des **visites sur site**, sur la base d'une grille complétée sur place par la chargée de mission (grille en annexe)

De juillet à décembre, l'équipe projet a pu se rendre sur 13 actions dont la **synthèse des observations de terrain** se trouve en **annexe 4**.

## b/ Bilan des actions de l'appel à projets 2018

### Bilan quantitatif

En 2018, 74 actions ont été proposées par les opérateurs au titre des crédits spécifiques Politique de la ville. Les aides sollicitées se montent à **521 839 €**.

In fine, **49 actions ont été financées** en crédits spécifiques Politique de la ville suivant **3 programmations** pour un montant total de **233 900€**, dont 95 000€ part Etat et 138 900€ part DPVa.

Cela représente 4 dossiers présentés en moins par rapport à 2017 (78 dossiers) et 10 863 € d'aides sollicitées en moins (532 702€). Toutefois, 13 actions supplémentaires ont été financées en 2018 (36 en 2017) grâce à un budget revu à la hausse. En effet, face au désengagement de la Région un budget complémentaire de 70 000€ a été voté par DPVa.

Sur ces 49 actions, 24 sont des renouvellements (Centre social, la Fabrique, Face Var, Missions Locales notamment) dont 16 sur le pilier cohésion sociale et 8 sur le pilier développement économique et emploi. En 2018, 51% des actions sont donc nouvelles.

Ces 49 actions sont **classées par pilier** du Contrat de Ville de la manière suivante :

- 34 sur le pilier Cohésion Sociale, soit 69 %

Volets thématiques\* = 18 « éducation-lien social » ; 16 « sport-culture-loisirs » ; 1 « veille sociale/santé » ; 7 « violences intra Familiales/prévention délinquance/accès au droit » ; 1 « Projet/Qualité urbaine » ;

- 14 sur le pilier Développement économique emploi, soit 29 %

Volets thématiques = 6 « insertion formation emploi » ; 2 « développement économique » ; 2 « mobilité numérique » ; 1 « Education, lien social » ;

- 1 sur le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain soit 2 %

Volets thématiques = 1 « habitat logement » ; 0 « mobilité numérique » ; 0 « projet urbain/qualité urbaine ».

*\* Les opérateurs peuvent cocher plusieurs réponses*

Sur ces 49 actions seulement **43 ont été effectivement réalisées**. Les 6 autres actions n'ont pas été mises en œuvre pour les raisons suivantes :

- Les actions "Et après la 4ème?" et « les chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail » de l'association APS n'ont pas été mises en place faute de bénéficiaires. La somme engagée a été remboursée concernant cette dernière action ;
- L'action « Rencontre et création » de l'association Trait Libre n'a pas été effectuée car le budget accordé en 2018 correspondait au désengagement de la région sur l'action 2017 ;
- L'action « Parcours prioritaire nouveau dirigeant » de la CCI sur Draguignan n'a débuté que fin 2018 et celle sur le Muy fait l'objet d'un report sur 2019 faute de bénéficiaires ;
- L'action « Accompagner les dirigeants d'entreprises à la transition numérique via le E-Commerce au niveau local, départemental voir national et international » menée par l'UPV fait l'objet d'un report sur 2019 faute de charte graphique donnée dans les délais.

L'association Dracénie Solidarités (nouvellement Fratelli-UDV) a quant à elle retiré son dossier sur l'animation du conseil citoyen en cours de programmation.

Il est important de préciser que les bilans des actions se déroulant en milieu scolaire ne sont pas intégralement renseignés faute de pouvoir recueillir l'adresse des élèves. Ces actions sont les suivantes :

- CIDFF « Education à l'égalité fille-garçon » sur Draguignan et le Muy ;
- Ludothèque Lei Jougadou « la ludothèque en soutien des apprentissages » ;
- MODE83 « Education aux médias numériques ».

De plus, le bilan « Animation du conseil citoyen » de l'association La Fabrique est également incomplet. Enfin, il convient de préciser que le bilan du CDAD a été complété à l'aide des fiches de présence établies par la coordinatrice du Point d'Accès aux Droits de Draguignan et par l'adulte relais du BIJ du Muy pour leur commune respective.

Sur les 43 actions financées, le nombre de **bénéficiaires potentiels** annoncé par les opérateurs était de 24 423 réparti comme suit :

- Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » = 22 bénéficiaires (1%)
- Pilier « Développement économique-emploi » = 845 bénéficiaires (3%)
- Pilier « Cohésion sociale » = 23 556 bénéficiaires (96%)

En réalité, **sur les 43 actions réalisées, le nombre de bénéficiaires effectivement touché est de 5945.**

- Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » = 5 034 bénéficiaires (84% du total des bénéficiaires touchés)
- Pilier « Développement économique-emploi » = 889 bénéficiaires (15%)
- Pilier « Cohésion sociale » = 22 bénéficiaires (1%)

**Répartition par sexe** des bénéficiaires sur les 43 actions réellement mises en œuvre : (7 questionnaires non renseignés dont les actions en milieu scolaire)

La majorité des publics sont des femmes avec un équilibre parfait du pourcentage par pilier entre les femmes et les hommes :

- 2 243 femmes soit 56% : 11 femmes sur le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » (1%), 1 728 femmes sur le pilier « Cohésion sociale » (77%) et 504 femmes sur le pilier « Développement économique-emploi » (22%).
- 1 748 hommes soit 44% : 6 hommes sur le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » (1%), 1357 hommes sur le pilier « Cohésion sociale » (77%), 385 hommes sur le pilier « Développement économique-emploi » (22%).

**Répartition des âges** des bénéficiaires sur les 43 actions réalisées : (9 questionnaires non renseignés dont les actions en milieu scolaire).

Les 2 tranches d'âges les plus représentées sont les jeunes de 6 à 11 ans et ceux de 26 à 49 ans. Les 2 tranches d'âges les moins représentées sont celle des 16-17 ans et les 65 ans et +. Sur le pilier développement économique et emploi, la catégorie d'âge la plus représentée est 18-25 ans, suivi des 12-15 ans puis des 26-49 ans.

- 0-5 ans = 551 soit 14% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 6, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 545)
- 6-11 ans = 701 soit 18% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 701)
- 12-15 ans = 593 soit 15% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 188, Pilier « Cohésion sociale » 405)
- 16-17 ans = 105 soit 3% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 35, Pilier « Cohésion sociale » 70)
- 18-25 ans = 630 soit 16% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 3, Pilier « Développement économique-emploi » 501, Pilier « Cohésion sociale » 126)
- 26-49 ans = 942 soit 25% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 4, Pilier « Développement économique-emploi » 129, Pilier « Cohésion sociale » 809)
- 50-64 ans = 255 soit 7% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 3, Pilier « Développement économique-emploi » 36, Pilier « Cohésion sociale » 216)
- 65 ans et + = 79 soit 2% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 1, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 78)

**Répartition des adresses de résidence** des bénéficiaires. (9 questionnaires non renseignés).

64% des bénéficiaires résident sur un des 3 quartiers prioritaires ou en veille active, avec une majorité dans le centre ancien (32%). Les publics prioritaires du Muy représentent 5%.

36% des bénéficiaires résident donc soit sur DPVa mais hors QPV soit hors DPVa.

- Les Collettes = 874 soit 23% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 174, Pilier « Cohésion sociale » 700)
- Le centre ancien = 1243 soit 32% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 22, Pilier « Développement économique-emploi » 468, Pilier « Cohésion sociale » 753)

- Quartier vécu Le Muy = 13 soit 0% (0,33) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 12, Pilier « Cohésion sociale » 1)
- Le Muy = 205 soit 5 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 36, Pilier « Cohésion sociale » 169)
- Les Floralties = 2 soit 0% (0,05) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 2)
- Les Bellugues = 7 soit 0% (0,18) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 3, Pilier « Cohésion sociale » 4)
- Les Peyrouas = 17 soit 1% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 6, Pilier « Cohésion sociale » 11)
- St Hermentaire = 95 soit 2% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 3, Pilier « Cohésion sociale » 92)
- St Andrieu = 16 soit 1% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 3, Pilier « Cohésion sociale » 13)
- Draguignan hors QPV = 1113 soit 29% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 162, Pilier « Cohésion sociale » 951)
- Le Muy hors QPV = 49 soit 1% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 2, Pilier « Cohésion sociale » 47)
- Sur DPVa = 154 soit 4% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 20, Pilier « Cohésion sociale » 134)
- Hors DPVa = 69 soit 2% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 69)

Les **actions** ayant touchés **le plus de bénéficiaires** (toutes adresses de résidences confondues) sont sur le pilier Cohésion sociale (dont une grande partie des actions se déroulent en milieu scolaire ou sont des actions collectives) :

- La ludothèque Lei Jougadou « Le jeu au cœur des quartiers durant les vacances » (707 personnes) ;
- La Fabrique « accueil et animations de proximité » (412 personnes) ;
- La Ludothèque Lei Jougadou « La ludothèque en soutien des apprentissages 1ère et 2ème programmation » (401 personnes) ;
- Fratelli-UDV « Epicerie solidaire la musette » (392 personnes) ;
- CIDFF « l'éducation à l'égalité filles-garçons - Draguignan » (316 personnes) et « l'éducation à l'égalité filles-garçons – Le Muy » (206 personnes) ;
- Centre Social et Culturel « Actions de proximité Collettes Familles » (258 personnes) ;
- Centre Social et Culturel « Action de proximité Collettes enfance jeunesse » (200 personnes) / MODE83 « Education aux médias numériques » (200 personnes).

Les **actions** ayant touchés **le moins de bénéficiaires** (toutes adresses de résidences confondues) sont sur le pilier Développement économique et emploi (toutefois l'objectif prévisionnel des bénéficiaires est moins élevé que sur le pilier cohésion sociale car il s'agit d'accompagnements individuels) :

- APS "Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes- Le Muy et Draguignan" (9 et 14 personnes) et « les chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail (12 personnes) ;
- Face Var "Face à l'emploi – Draguignan" (10 personnes – objectif atteint) ;
- CIDFF "Service d'accompagnement individualisé pour l'emploi des femmes" (29 personnes – objectif atteint).

Les **actions** ayant touché **le plus de public QPV** (incluant les quartiers en veille) sont en grande majorité sur le pilier Développement économique-emploi :

- Pilier Développement économique-emploi « Face à l'emploi Draguignan » Face Var (100% QPV), « Les chantiers éducatifs au service de l'éducation du travail Draguignan » et « Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes Le Muy et Draguignan » Association de Prévention Spécialisée (100% et 93% QPV), « Accompagnement dynamique à l'emploi Le Muy » Mission Locale et Var (100% QPV), « Accompagnement de proximité en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes QPV » Mission locale Dracénie Cœur Var (100%), « Accompagnement intensif priorités femmes » Pôle Emploi (100% QPV).
- Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain « Concourir à la prévention et au traitement de la problématique des punaises de lit en QPV » Ville de Draguignan (100% QPV).
- Pilier Cohésion sociale « Permanences d'accès aux droits, de prévention des discriminations et de lutte contre les violences faites aux femmes » CIDFF (100% QPV), « Et après la 4ème ? Le Muy » Association de Prévention Spécialisée (100% QPV), « Animation du café inventé café associatif de quartier » Vivants et Associés (100% QPV), « les jardins d'insertion du Muy » Fratelli-UDV (92% QPV), « Cités débrouillardes Le Muy » les petits débrouillards PACA (91% QPV).

Les actions ayant touché le **moins de public QPV** (incluant les quartiers en veille) sont :

- Pilier Cohésion sociale : « L'été, l'art et ma rue » Trait Libre (25% QPV), « Initiation à la vidéo et à la modélisation 3D » MODE83 (30% QPV), « Accueil et animations de proximité » La Fabrique (32% QPV), « permanences juridiques Draguignan » CDAD (41% QPV), « Devenir citoyen à travers la pratique de la boxe » Inert Sport le Muy (45% QPV).
- Pilier Développement économique-emploi : « Teknik passerelle école entreprise Draguignan » Face Var (21% QPV), « Entreprendre dans son quartier » BGE (38%).

### Bilan qualitatif

Les actions réalisées ont concouru à répondre à un ou plusieurs **objectifs transversaux** dans l'ordre suivant :

- À la lutte contre les discriminations
- À la jeunesse
- À l'égalité femme/homme
- À la participation des habitants

Les bénéficiaires ont pu participer aux différents projets de la manière suivante, par ordre de priorité

- Sous la forme d'une information (orale, lors de réunions, par mail ou sms...)
- Sous forme de consultation ou concertation avec participation et avis des bénéficiaires
- Sous forme de co-construction avec la participation des bénéficiaires à la mise en œuvre de l'action
- En dernier lieu en codécision via une participation directe des bénéficiaires aux décisions relatives à l'action

Les actions réalisées ont permis de **répondre à des besoins**. En premier lieu, les porteurs de projets mettent en avant le besoin de lien social, d'échange, d'écoute des habitants des quartiers prioritaires à travers un accès aux loisirs gratuit et des structures ouvertes tout l'été. Ensuite, ces actions ont répondu au besoin d'aider les jeunes en difficulté dans leur scolarité, de lutter contre le décrochage scolaire et d'agir sur leur savoir-être. De plus, les actions réalisées ont permis de répondre au besoin de prévenir les pratiques numériques dangereuses et d'apprentissage du numérique. Enfin, ces actions ont permis de répondre aux besoins de formations, d'insertion sociale, de création d'emploi et de valorisation des compétences et de l'image des bénéficiaires.

Sur 43 actions, 18 opérateurs ont précisé qu'ils avaient **repérés de nouveaux besoins** suite à l'action menée. Il s'agit par exemple de développer des temps en direction des adolescents et des enfants, de proposer plus de sorties familles et de travailler sur le thème des violences conjugales et des cyber-violences. Le fait d'intervenir sur les quartiers en veille et d'ouvrir au public les 2 piscines de Draguignan l'été a été soulevé.

Ensuite, le besoin de renforcer les actions de sensibilisation et de prévention en termes de pratiques numériques a été avancé. Enfin, le besoin d'augmenter les permanences des 2 missions locales a été repéré ainsi que le travail sur la mobilité.

En moyenne, 1 à 3 salariés interviennent sur les actions et des bénévoles, des services civiques et des adultes relais complètent le dispositif humain de réalisation de l'action.

Les principaux **partenaires** cités impliqués avec les opérateurs pour la réalisation de leurs actions sont :

- Les associations locales (La Fabrique, le centre social et culturel, Fratelli-UDV, le REAAP, la ludothèque, le café inventé, PromoSoins ...)
- La mission locale, Cedis ou Pôle Emploi (pour le pilier développement économique emploi)
- Les communes, DPVa (médiathèque, musée, théâtre...)
- Le Conseil Départemental dont l'UTS et les organismes sociaux (AVAF, CAF, CPAM...)
- L'éducation nationale au travers des collèges et des écoles situés en quartier prioritaire.

De manière générale, les opérateurs ont **communiqué** sur leur action de différentes manières, dans l'ordre suivant :

- Sous forme directe auprès des bénéficiaires ;
- Sous forme orale (échanges informels ou formels) ;
- Sous forme indirecte à travers les partenaires ;
- Sous forme écrite ;
- Le moins souvent restant sous forme collective et individuelle.

28 opérateurs ont précisé avoir effectué une **évaluation** de la satisfaction des bénéficiaires de leur action (questionnaire et entretien). Ainsi, sur un panel de 65% de réponse, 46% des opérateurs jugent les résultats de leur action très satisfaisants, 46% satisfaisants et 8% moyennement satisfaisants.

En termes d'objectifs atteints, les **points forts** à retenir sont :

- L'apport de réponses aux besoins identifiés sur les quartiers prioritaires en termes d'accompagnement sur l'emploi, d'accompagnement des adolescents, de lutte contre les discriminations et les stéréotypes, de création de lien social et d'entraide ;
- Le travail en réseau (avec l'éducation nationale, les associations locales etc.) ;
- Le changement de comportement des bénéficiaires dans leurs habitudes alimentaires, de gestion de budget ou plus globalement des mentalités ;
- Le taux de réussite important des projets (économies réalisées, retour à l'emploi ou la formation, acquisition des notions...)
- L'implication des habitants et leur représentation dans les instances du contrat de ville.

En termes de difficultés rencontrées, **les points faibles** relevés sont :

- Des locaux inadaptés ou mal situés;
- Le problème de la mobilité des habitants en quartier prioritaire ;
- Le manque d'orientation des partenaires ;

- Les difficultés à capter le public QPV, à recueillir leur adresse et à ce qu'ils soient assidus tout au long de l'action ;
- La barrière de la langue ;
- La difficulté à mobiliser les parents et les adolescents sur certaines actions ;
- Le manque de places sur certaines actions (alphabétisation notamment).

Les **perspectives** et objectifs à mettre en œuvre selon les opérateurs, suite aux actions menées en 2018, sont :

- La poursuite, le renforcement et le développement des actions sur 2019 (toucher d'autres niveaux de classe, proposer de nouveaux ateliers, un gala de boxe pour les enfants...) ;
- Le renforcement de la dynamique de partenariat ;
- La mise en place d'actions pour faire connaître le conseil citoyen et d'un calendrier de travail calqué sur celui de la Politique de la Ville ;
- L'arrêt de certaines actions (un été en famille en pied d'immeuble...) et réorientation d'autres (Fratelli-UDV) ;
- La nécessité d'améliorer la communication sur la promotion des actions ;
- La recherche de moyens matériels et humains supplémentaires (trouver un local par exemple, intégrer de nouveaux membres/bénévoles).

### 3/ Autres crédits politique de la ville

D'autres crédits spécifiques Politique de la ville se sont ajoutés :

- 3 actions financées sur les crédits « Ville Vie Vacances » (VVV) (subvention Etat 7 000€ - Centre Social et Culturel et MODE83). Il s'agit de 3 renouvellements. L'action des petits débrouillards « Cités débrouillardes » de 2017 n'est plus financée par le VVV en 2018 mais par l'exonération de TFPB.
- 3 actions financées sur les crédits « Fonds de participation des habitants » (FDPH) (subvention Etat 4 500€ - le Centre Social, Fratelli-UDV et la Fabrique) ;
- 2 actions de l'association les Petits Débrouillards PACA financées dans le cadre de l'abattement de TFPB par le bailleur social Var Habitat et le Logis Familial Varois « Cité Débrouillarde aux Collettes et à la résidence étoile du Sud ». 3 actions de l'association Ludothèque Lei Jougadou financées par la SAIEM, Var Habitat et l'immobilière de méditerranée « Le jeu dans ma rue ». Le montant alloué par la SAIEM a été de 10 000€, celui de l'immobilière de méditerranée de 5 165€, 2 540€ par le logis familial varois et 6 547€ par le bailleur Var Habitat.

Le bilan chiffré de ces 3 actions en VVV sur Draguignan sont :

- 73 bénéficiaires ;
- 38 garçons et 35 filles ;
- 16 bénéficiaires de 0-11 ans, 52 de 12-15 ans et 5 de 16-17 ans ;
- 28 bénéficiaires résident aux collettes, 15 en centre ancien, 30 sur DPVa hors QPV.

À noter que les publics des actions VVV sont les 11-18 ans

Le bilan chiffré des 5 actions TFPB sur Draguignan sont :

- 963 bénéficiaires ;
- 442 garçons et 521 filles ;
- 680 bénéficiaires de 0-11 ans, 99 de 12-15 ans, 10 de 16-17 ans, 20 de 18-25 ans, 136 de 26-49 ans et 18 de 50 à 64 ans ;
- 926 bénéficiaires résident aux collettes, 3 en centre ancien, 34 sur DPVa hors QPV.



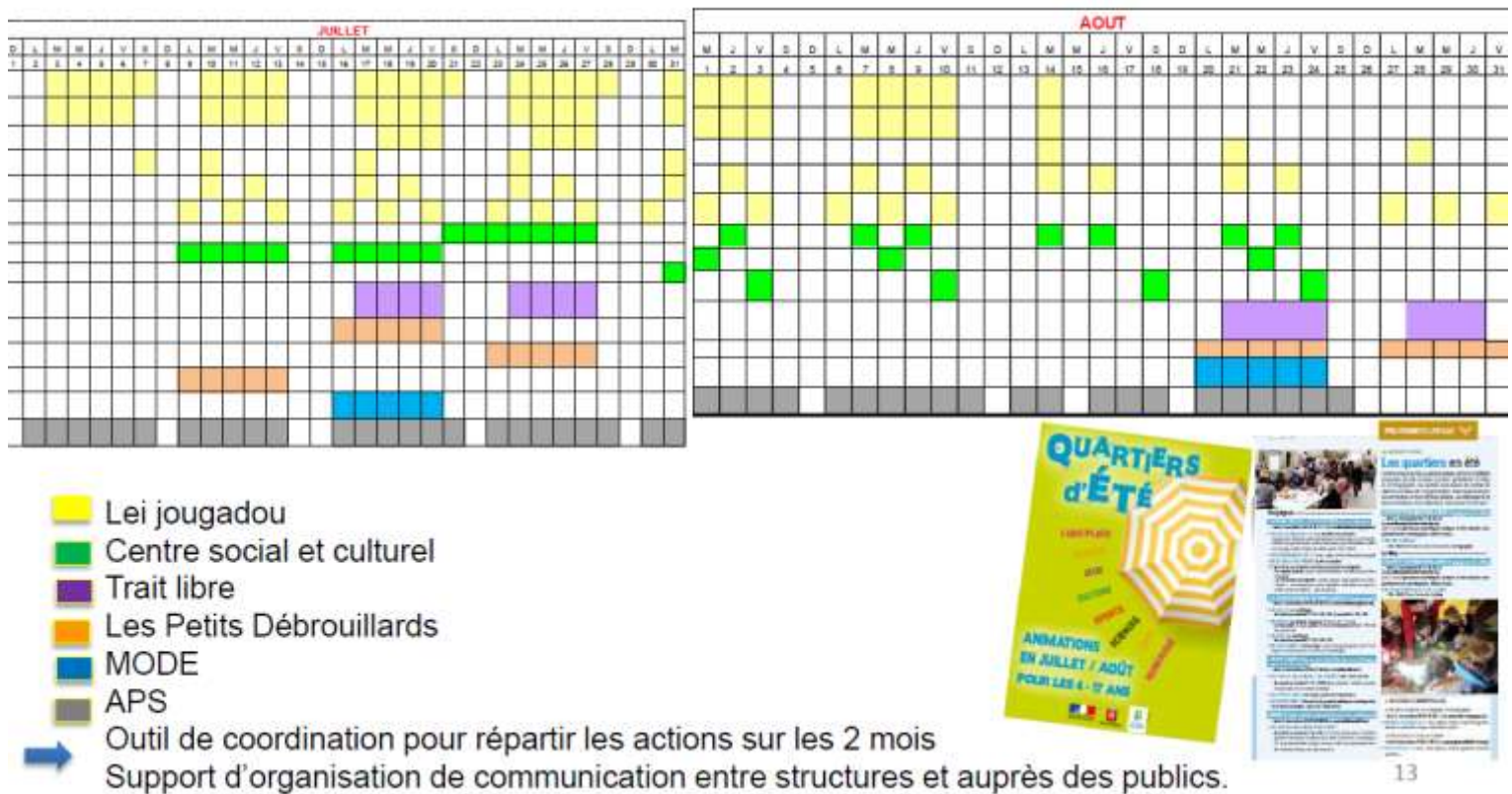
## D. Bilan des actions sur la période estivale et des dispositifs spécifiques

Jusqu'à 2015 la commune de Draguignan a relevé que peu de structures étaient ouvertes sur les périodes de vacances scolaires et notamment durant les deux mois d'été, pour le jeune public notamment qui ne partirait pas ou peu en vacances. Dans ce cadre l'appel à projet 2018 a continué à privilégier des actions sur cette période notamment via le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adressant prioritairement aux jeunes de 11 à 18 ans.

Des réunions de coordination ont été organisées avec les structures et les commune, afin d'établir un calendrier permettant de couvrir les deux mois d'été avec un programme d'actions dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de leur financement en VVV et/ou Politique de la Ville, intégrant les actions en pied d'immeubles financées dans le cadre des conventions d'abattement de la TFPB via les bailleurs sociaux.

La commune de Draguignan et DPVa ont communiqué dans ce sens par des articles sur leur magazine respectifs, leur site Internet, des affiches et des flyers (voir annexe).

Ci-après un exemple du calendrier des actions 2018 sur la période estivale, qui a été relayé par des supports de communication via les bailleurs, les communes, DPVa :



Le bilan de ces actions est présenté au paragraphe ci-dessus.

### 3. Bilan des actions conduites dans le droit commun

#### A. Actions conduites par les partenaires

##### Chambre de Commerce de d'Industrie du Var (CCIV) :

En 2018, la CCI a porté une action financée dans le cadre des crédits spécifiques (appel à projet) qui a pour objectif de développer un environnement favorable à l'entrepreneuriat, via un accompagnement renforcé post-crédation dédié aux entrepreneurs implantés ou issus des QPV, sur 1 année. L'action a été engagée fin 2018 (courrier d'information, contacts téléphonique et communication, et sélection des bénéficiaires) et les accompagnements ont démarré en 2019.

En complément, des services sont proposés quotidiennement en Dracénié par le service Espace Entreprendre de la CCIV et qui concerne l'accompagnement des porteurs de projet, des jeunes entrepreneurs (3 ans d'immatriculation maximum), et plus largement de tout entrepreneur immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le parcours méthodologique ci-dessous est modulable en fonction du projet pour lequel la CCIV est sollicitée : certaines prestations sont gratuites, d'autres payantes.

**Entretien préalable** : échange sur la détermination à entreprendre. Présentation de notre offre.

**Entretien diagnostic des besoins** : évaluation du profil entrepreneurial, appréciation de l'état d'avancement du projet et des moyens à mettre en œuvre.

**Rendez Vous de la Création** : réunion d'information abordant les facteurs clés de succès d'un projet de création, les principales étapes du parcours et la méthodologie d'élaboration d'un business model et d'un business plan.

**CCI Business Builder** : plateforme web permettant aux porteurs de projet de création de construire leur projet d'entreprise de façon structurée tout en bénéficiant de l'accompagnement expert des CCI adapté à la réussite de leur projet

**90 minutes pour choisir ma forme juridique** : réunion d'information et conseils pratiques pour choisir sa forme juridique et connaître la fiscalité appliquée au dirigeant et à son entreprise, ainsi que le statut social du dirigeant.

**Entretien business model** : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise sur la définition et la validation du modèle économique.

**Entretien du projet au business plan** : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise sur la construction du business plan.

**Stage « 5 jours pour Entreprendre »** : formation permettant de réaliser l'étude de faisabilité du projet en analysant notamment son marché, sa rentabilité et son montage juridique.

**Entretien Spécialisé** : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise et partenaires professionnels experts comptables : analyses et études personnalisées sur les aspects spécifiques du dossier.

**Rendez-vous de l'Entrepreneur** : rencontres thématiques sur des sujets variés qui permettront d'aborder certains aspects du parcours de l'entrepreneur de façon plus concrète et par la suite, de gérer au mieux le quotidien de chef d'entreprise.

**90 minutes pour créer ma micro** : accompagner dans les choix et les démarches, apporter une aide personnalisée pour le démarrage de l'activité

**Mise en relation avec notre Centre de Formalités des Entreprises** pour l'immatriculation de l'entreprise au RCS.

Le suivi de tout ou partie de ce programme d'actions est fonction des spécificités du projet et en déterminera la durée.

Toulon, le 29 juillet 2019

## RAPPORT 2018 – Agence Régionale de Santé PACA

Afin de mieux prendre en compte et réduire les inégalités sociales de santé, de développer les connaissances en matière de santé et les aptitudes influençant positivement la santé des individus et des groupes, l'agence régionale de santé PACA a financé 24 projets de prévention et de promotion de la santé en 2018 pour un montant total de 404.351 euros sur le territoire de la Communauté Dracénie Provence Verdon agglomération :

- dont 71%, soit 285.505 € pour la ville de Draguignan
- dont 7%, soit 27.130 € pour la ville du Muy
- dont 8%, soit 33.416 € réparties sur les autres villes de la communauté d'agglomération
- dont 14% soit 58.300€ pour des actions de formation à vocation départementale.

Ces projets ont concerné des actions de prévention et d'éducation à la santé, de réduction des risques, repérage et orientation, d'accès aux soins pour les plus démunis, des actions d'incitation aux dépistages, ainsi que des formations.

Ces actions ont été menées plus particulièrement en direction :

- des enfants, des jeunes et de leurs parents, en milieu scolaire,
- des jeunes hors milieu scolaire
- des populations précaires et/ou vulnérables,
- de la population générale,
- des personnes vieillissantes.

	Année	DRAGUIGNAN	LE MUY	AUTRES VILLES CAD	DEPARTEMENT	TOTAL
	Global 2013	103.295€	33.995€			137.190€
Financement ARS	Objectif 2015 : 30% des crédits antérieurs	30.989€	10.199€			41.188€
	Global 2015	89.521€	27.242€	7.805€	41.865€	166.433€
	Global 2016	109.340€	29.321€	56.200€	17.034€	211.895€
	Global 2017	258.465€	23.786€	49.000€	33.642€	364.893€
	Global 2018	285.505€	27.130€	33.416€	58.300 €	404.351 €

L'année 2018 est marquée par la poursuite du soutien de l'ARS à la démarche de création d'un Contrat Local de Santé de la Ville de Draguignan. Le contrat local de santé a été signé entre la Préfecture, la Ville de Draguignan et l'ARS le 7 décembre 2018, dans une démarche commune d'élaborer une politique de santé concertée.

## Bilan 2018 Les actions financées par l'ARS PACA

### ✓ Les actions au bénéfice des enfants, des jeunes et leurs parents en milieu scolaire

- Action d'éducation à la santé sur la santé bucco-dentaire autour de trois temps :
  - rencontre d'information et de développement du programme auprès des équipes enseignantes et encadrants
  - Une séance par classe d'éducation à la santé bucco-dentaire
  - Un face à face avec un chirurgien-dentiste pour chaque enfant avec dépistage bucco-dentaire et entretien motivationnel aux changements des habitudes de vie si besoin

DRAGUIGNAN			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES
Marsel Pagnol	Moyenne section	1	25
	CP	2	52
	CM2	1	26
Jean Aicard	Moyenne section	1	22
	Moyenne section	1	22
Paul Arène	CP	2	53
	CM2	1	26
	Moyenne section	1	19
Pierre Brossolette	CP	2	50
	CM2	1	24
		13	319

LE MUY			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES
La Peyroux	Moyenne section	1	25
	CP	2	48
	CM2	1	26
Micocoulier	Moyenne section	1	25
Robert Aymard	CP	3	70
	CM2	1	25
		9	219

VIDAUBAN			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES
Kergomard	CM2	1	27

565 enfants ont bénéficié d'une séance d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire avec dépistage et entretien motivationnel

Porteur UFSBD  
Financement ARS de 6.000 €

- Programme Ratatouille et cabrioles : programme d'éducation nutritionnelle sur 3 ans pour les enfants scolarisés en maternelles en partenariat avec les équipes éducatives et temps d'échanges à destination des parents

Programme autour de 4 axes et pour chaque école :

- présentation du projet et intégration du projet à celui de l'école
- sensibilisation et co-construction équipe éducative, présentation des outils pédagogiques
- 2 à 5 séances d'éducation nutritionnelle par classe : ateliers et expérimentations ludiques, découverte des aliments, du goût, des rythmes alimentaires, des besoins nutritionnels, de l'importance d'une activité physique
- temps d'échanges de 3h avec les parents sur le programme et les préoccupations en matière de nutrition – évaluation des connaissances et des pratiques des familles

DRAGUIGNAN			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIANT DU PROGRAMME
Marcel Pagnol	Maternelle	5	137
Jean Aicard	Maternelle	4	110
Paul Arène	Maternelle	6	149
Louis Pasteur	Maternelle	3	73
		18	469

LE MUY			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES
Micocoulier	Maternelle	8	196
		8	196

665 enfants ont bénéficié du programme d'éducation nutritionnelle

Porteur CODES 83  
Financement ARS : 21.000 €

- Programme de prévention et d'éducation à la santé sur le thème des accidents de la vie courante des 3 à 6 ans « Pac' Kid's » : améliorer la capacité des enfants à identifier les circonstances des accidents, améliorer le niveau de connaissance des enfants en ce qui concerne la diversité des situations comportant un risque d'accident, favoriser chez les enfants la démarche de demande d'aide et le recours aux adultes) avec soutien au processus de professionnalisation des équipes éducatives et sensibilisation auprès des parents (souligner les bénéfices d'un aménagement raisonné de la maison en valorisant les comportements d'anticipation) : 3 séances d'1h avec les enfants et en co-animation avec les professionnels, 1 séance d'1h avec les parents

DRAGUIGNAN			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIANT DU PROGRAMME
Pierre Brossolette	Maternelle Grande section	2	51
Jean Jaurès	Maternelle Moyenne section et grande section	2	48
Accueil de loisirs Marie Curie	5/6 ans	2	27
		18 séances	126

SALERNES			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES
Charles Sandro	Maternelle Grande section	2	48
		6 séances	48

174 enfants ont bénéficié du programme  
14 professionnels ont bénéficié du soutien au processus de professionnalisation  
39 parents ont été sensibilisés

Porteur CODES 83  
Financement ARS de 7.000 €



- Ateliers d'équilibre de vie : prévenir le surpoids et l'obésité des jeunes enfants par la promotion d'une hygiène de vie favorable à la santé autour de 3 axes :
  - 1 séance de professionnalisation les acteurs de la petite enfance sur la nutrition et l'animation collective en éducation à la santé
  - 3 séances pour les enfants, faire des apprentissages et découvrir l'alimentation, le goût, les sens, les dépenses énergétiques, l'activité physique
  - 1 séance de sensibilisation des parents à la prévention du surpoids et de l'obésité, apport de connaissances en matière de recommandations nutritionnelles adaptées au jeune âge

SALERNES			
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS DEPISTES
Charles Sandro	Maternelle Moyenne section et Grande section	3	75
			9 séances
			75



75 enfants ont bénéficié du programme  
5 professionnels ont bénéficié du soutien au processus de professionnalisation  
4 parents ont été sensibilisés

Porteur CODES 83  
Financement ARS de 2.250 €

- Séances d'éducation pour la santé afin d'améliorer les ressources personnelles et promouvoir des habiletés relationnelles et comportementales en matière de vie affective et sexuelle favorables à la santé des collégiens et lycéens  
Pour chaque établissement, préparation en amont avec les équipes éducatives une séance de 4 h par classe (2 x 2h intervention en demi-groupe)  
Au total 151 séances réalisées sur le territoire réparties comme suit

DRAGUIGNAN				
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	SEANCES	NOMBRE DE JEUNES AYANT BENEFICIE DES SEANCES
Collège Général Ferrié	3ème	6	12	148
Collège Emile Thomas	3ème	7	14	159
Collège Jean Rostand	3ème	7	7	109
Lycée Jean Moulin	2nde	FORUM		41
Lycée Léon Blum	2 <sup>ème</sup>	9	18	176
		29	51	633
FIGANIERES				
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	SEANCES	NOMBRE DE JEUNES AYANT BENEFICIE DES SEANCES
Collège J. Cavallès	4 <sup>ème</sup>	4	8	94
LE MUY				
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	SEANCES	NOMBRE DE JEUNES AYANT BENEFICIE DES SEANCES
Collège La Peyroua	4 <sup>ème</sup>	5	10	112
Lycée Val d'Argens	1 <sup>ère</sup>	13	26	327
		18	36	439
LES ARCS				
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	SEANCES	NOMBRE DE JEUNES AYANT BENEFICIE DES SEANCES
Collège J. Prévert	4 <sup>ème</sup>	6	12	158
Lycée agricole	2 <sup>ème</sup>	6	8	90
		12	20	248
LORGUES				
ETABLISSEMENT	NIVEAU	CLASSES	SEANCES	NOMBRE DE JEUNES AYANT BENEFICIE DES SEANCES
Collège T. Edison	1 <sup>ère</sup>	5	10	115
Lycée Thomas Edison	1 <sup>ère</sup>	13	26	376
		18	36	491
<b>TOTAL</b>		<b>81</b>	<b>151</b>	<b>1905</b>

Porteurs : CODES 83 et PARAMOUR  
Financement ARS de 37.000 €



1905 jeunes ont bénéficié du programme d'éducation à la santé sur le thème de la vie affective et sexuelle  
151 séances de 2h réalisées

- Ateliers de prévention sur l'usage excessif des écrans et les effets sur la santé, la vie relationnelle et scolaire – vers un usage raisonné, repenser voire diminuer les usages  
Renforcer les compétences psychosociales des jeunes pour prévenir les conduites à risques liées aux écrans  
Les Arcs  
Lycée Les Magnanettes : 6 classes de 1<sup>er</sup>

Porteur HORIZON MULTIMEDIA  
Financement ARS : 3.000 €

o Hors milieu scolaire

- Repérer et prévenir, assurer le premier accueil des jeunes en souffrance psychique à la mission locale  
→ 10 ateliers santé réalisés au bénéfice de 91 jeunes du dispositif Garantie jeune (47 ♀ et 44 ♂) Les ateliers ont eu pour thème le mal-être, les souffrances morales, la crise suicidaire, pourquoi consulter un psychologue, les violences, les addictions, les parcours coordonnés de soins, les comportements verbal et non verbal, le fonctionnement psychique, comportements en société en famille, santé physique et santé mentale notamment.  
→ 88 jeunes reçus en entretiens individuels par le psychologue : après entretiens, ¼ des jeunes avec troubles cognitifs, ¼ des jeunes avec troubles anxio-dépressifs (avec pour 1/3 d'entre eux risque suicidaire, ¼ des jeunes avec troubles psychotiques, et ¼ des jeunes avec troubles organiques  
31 dossiers ouverts avec demande MDPH  
→ Coordination psychologue et conseiller pour chaque jeune pour les actions à mettre en place

Porteur MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR  
Financement ARS de 16.000 €

■ Consultation Jeunes Consommateurs

La consultation jeunes consommateurs est une consultation pour les jeunes qui ressentent une difficulté en lien avec leur consommation ou en lien avec un comportement addictif et qui sont accueillies pour une information, une évaluation et/ou une prise en charge brève et une orientation si nécessaire.

CJC de Draguignan : médecin, psychologue, cadre de santé

Activité 2018

264 jeunes consommateurs reçus en consultation dont 143 reçus seuls

123 personnes de l'entourage des jeunes

820 entretiens individuels avec les jeunes consommateurs

24 séances de groupe organisées pour les jeunes consommateurs

Répartition des jeunes consommateurs suivant les produits consommés/addictions les plus dommageables

Produit n°1 :

- Tabac pour 247 jeunes
- Jeu d'argent et de hasard y compris jeux en ligne pour 14 jeunes

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03  
Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40  
http://www.ars.paca.sante.fr/

Page 7/15

Produit n°2 :

- Cannabis pour 251 jeunes
- Cyberaddictions pour 14 jeunes

130 jeunes reçus au titre du rappel à la loi

62 jeunes repérés dans le cadre des interventions de prévention dans les lycées

6 journées de stages avec la PIJ auprès de 84 jeunes



4500 jeunes ont bénéficié du programme de prévention des addictions dans les lycées → 62 jeunes orientés vers la CJC  
264 jeunes en difficulté avec leur consommation ont été pris en charge par la CJC en 2018

Porteur : CSAPA de Draguignan  
Financement ARS de 35.110 €

✓ Les actions au bénéfice des populations précaires et/ou vulnérables

- Renfort de l'équipe mobile précarité par le financement d'1.00 ETP d'IDE et 0.10 ETP de coordination

Tous les jours de la semaine avec une continuité de l'équipe sociale le weekend et les jours fériés, Extension d'une heure en période hivernale.

Réorganisation des heures de maraude lors d'alerte canicule : 10h – 12h et 16h – 22h.

Le territoire couvert se limite à la commune de Draguignan, cependant l'équipe intervient sur sollicitation, sur des zones dites « blanches » soit la couverture de l'ensemble des 23 communes de la communauté d'agglomération Dracénoise. Ces orientations spécifiques sont faites par le SIDA 115.

Bilan 2018 : file acte de 171 personnes dont 75 personnes ont bénéficié d'une vigilance ou d'un accompagnement spécifique par l'infirmier de l'équipe mobile précarité santé : 63 ♂ et 12 ♀

106 accompagnements à la prise de rdv ou physique sur place : 89 ♂ 17 ♀

10 accompagnements à la déclaration d'un médecin traitant ont été faits.

56 personnes avec une problématique addictive dont 20 d'entre elles ont accepté un accompagnement au CSAPA (accompagnement physique et prise en charge vers le CSAPA).

Une personne a pu bénéficier d'une coordination pluridisciplinaire (EMPS, AVF, CSAPA, Médecin de ville) afin d'accéder à un accompagnement en LMS en lien avec ses troubles d'addiction.

Pour 5 personnes, l'infirmier a effectué des soins techniques (petites plaies) évitant de fait une orientation vers les services d'urgences.

10 personnes présentant une problématique psychiatrique ont été rencontrées, dont 4 bénéficient d'un suivi au CMP et un travail en lien avec CMP a été mis en place afin d'éviter les ruptures de soin.

2 accompagnements de fin de grossesses effectués, en coordination avec la commission R3P.

L'ensemble de ces personnes sont sans logement ou en logement très précaire.

Porteur : GES SENDRA  
Financement ARS : 56.000 €

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03  
Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40  
http://www.ars.paca.sante.fr/

Page 8/15

■ Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CEGIIDD) dédiée aux dépistages IST/VIH/Hépatites virales

Permanences les mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 dans les locaux de la Maison de l'étudiant par médecin, infirmière et secrétaire  
 201 personnes accueillies en 2018 : 120 ♂ et 82 ♀  
 dont publics jeunes accueillis : 28 mineurs (18 ♂ et 10 ♀) / 47 ♂ de moins de 25 ans et 69 ♀ de moins de 30 ans  
 279 consultations médicales réalisées  
 107 dépistages de la syphilis réalisés  
 54 dépistages de l'hépatite B réalisés  
 92 dépistages de l'hépatite C réalisés  
 121 dépistages gonocoques réalisés  
 121 dépistages de chlamydiae réalisés  
 109 dépistages de VIH

Porteur : CHITS

Financement ARS : 40.600 €

• Promouvoir une alimentation équilibrée :

○ L'épicerie solidaire «La Musette»

- Offrir des produits variés et équilibrés dont les fruits et légumes en développant le partenariat avec les producteurs locaux : 1.649 passages en 2018
  - Avec l'aide d'une conseillère en économie sociale et familiale, accompagner les familles lors de leurs achats afin de favoriser des achats variés et équilibrés
  - Proposer un espace de communication et de diffusion sur l'alimentation équilibrée
  - Ateliers collectifs : préparation de plats équilibrés et économiques, information sur l'éducation nutritionnelle avec l'aide des guides créés sur l'alimentation équilibrée à petit budget, gaspillage alimentaire
- Draguignan Epicerie solidaire : 392 personnes dont 151 familles (74 monoparentales, 44 solo, 27 couples avec enfants) : 56% ♂ et 44 ♀ (50% issus de QPV)  
 51 ateliers de 3h réalisés en 2018 à destination des adultes, par groupe de 10 maximum avec préparation de plats équilibrés et économiques, informations sur l'éducation et le gaspillage alimentaire, techniques culinaires, besoins nutritionnels de l'enfant (323 participations adultes et 24 enfants)*
- *Epicerie itinérante Le Muy, Vidauban et Callas : 416 passages en 2018  
 265 personnes dont 90 familles (42 monoparentales, 25 solo, 22 couples avec enfants, 1 couple sans enfant) : 58% ♂ et 42 ♀ (16% issus de QPV)  
 11 ateliers de 3h réalisés à destination des adultes et enfants (79 adultes et 10 enfants)*

Porteur UDV / DRACENIE SOLIDARITES

Financement ARS de 12.000 €

■ Garantir l'accès aux droits et aux soins aux plus démunis : prévention, soins corporels, psychologiques et dentaires, accompagnement dans la démarche de réinsertion dans le dispositif de droit commun :

Permanences 235j/an du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
 601 personnes accueillies en 2018 (451 en 2017) (62% en QPV : 269 ♂ et 232 ♀)  
 dont 299 personnes sans aucun droit  
 Accompagnement spécifique des migrants premier bilan : 72 personnes

- Accompagnement social ouverture de droits :

480 personnes accompagnées à l'accès aux droits (62% en QPV : 304 ♂ et 176 ♀)

- 1.139 entretiens réalisés,
- 152 dossiers instruits,
- 142 personnes accompagnées et 101 ayant droits
- 247 personnes orientées vers une consultation médicale dont 55 % personnes en QPV (158 ♂ et 89 ♀) et dont 121 personnes rétablies dans leurs droits
- Accès aux soins :
  - 275 personnes suivies (185 ♂ et 90 ♀) → 389 consultations médecins généralistes
  - 103 personnes suivies (68 ♂ et 35 ♀) → 198 consultations dentistes
  - 43 personnes suivies (19 ♂ et 30 ♀) → 85 consultations psychologue
- Dépistages :
  - Journées de Prévention :
  - Accidents domestiques : 559 personnes
  - Vaccinations : 52 personnes vaccinées
  - Sensibilisation sur les prises de risques liées aux addictions : 52 personnes
  - Dépistage Cancers et prévention diabète
  - Dépistage du VIH/IST Hépatites : 271 personnes
  - Lutte contre le saturnisme et la tuberculose : 118 personnes
- Consultations d'aide à l'arrêt du tabac
  - 9 ♂ et 8 ♀
  - 2 personnes sevrées
- Prise en charge pharmaceutique
  - 304 personnes bénéficiaires (155 ♂ et 149 ♀)
  - 62 ordonnances remises,
  - 1142 produits commandés à PHI
  - 135 produits achetés en pharmacie
- Renforcement des compétences psychosociales
  - 45 personnes bénéficiaires (34 ♂ et 11 ♀)
  - 7 personnes en suivi régulier
  - 83 ateliers d'art thérapie réalisés

Permanences dans les structures partenaires : Centre Draguignan- le Muy-Lorgues - Vidauban -Callas-Salernes

36 interventions réalisées  
 378 personnes bénéficiaires (140 ♂ et 238 ♀)

Draguignan et aire dracénoise

Porteur PROMOSOINS

Financement ARS de 43.000 €

Soins dentaires et prothétiques

2 mercredis par mois de 8h à 12h  
 18 personnes prises en charge (13 ♂ et 5 ♀)  
 32 séances de préparation, 54 séances pour la pose  
 23 prothèses posées  
 112 séances individuelles d'éducation à la santé bucco-dentaire pour 103 personnes bénéficiaires (67 ♂ et 36 ♀)

Porteur PROMOSOINS

Financement ARS de 12.800 €

- Ateliers santé à destinations des détenus et ateliers de formation en technique d'animation en prévention promotion de la santé auprès des infirmiers de l'USMP à la maison d'arrêt de Draguignan à partir de juin 2018  
10 ateliers sur les thèmes des hépatites et des addictions  
6 ateliers de santé communautaire  
5 heures de formation en technique d'animation auprès des IDE  
1 atelier santé au pôle enseignement

Porteur CODES 83  
Financement ARS de 9.000 €

- Groupes de paroles choc carcéral: Les bénéficiaires sont les nouveaux arrivants, et prioritairement les primo-incarcérés. Ils sont convoqués systématiquement à 1 seule séance, dès l'incarcération. Prévenir l'impact de l'incarcération sur le détenu sur le plan psychologique. Permettre un temps d'échange à un moment sensible de l'incarcération et l'expression des vécus personnels et des émotions concernant l'incarcération dans un lieu neutre et assurant la confidentialité

Maison d'arrêt de Draguignan : 40 séances

Groupes de paroles Violences conjugales : Prévenir la récurrence de la violence.

Offrir un espace collectif de réflexion sur les violences, Favoriser une prise de conscience de sa propre responsabilité dans les faits de violence Comprendre les mécanismes des comportements violents et trouver des alternatives. Lutter contre toutes formes de violences, agies ou subies en détention. Favoriser la réinsertion. Questionner l'identité sociale de l'individu, son caractère normé ou déviant. Travailler sur les schémas d'interactions dans le couple et la famille.

Maison d'arrêt de Draguignan : 20 séances

Groupes de paroles Parentalité : Permettre une réflexion sur le lien père-enfant[s]

Permettre au détenu de conserver (ou retrouver) sa place de père malgré la détention Offrir un espace collectif de verbalisation et de réflexion autour de la parentalité, de la famille et de la paternité

Maison d'arrêt de Draguignan : 10 séances

Porteur AXIS  
Financement ARS de 5.000 €

- Action de sensibilisation afin d'améliorer la participation au dépistage organisé des cancers des personnes en situation de handicap et sein des établissements et services médico-sociaux : accompagnement de proximité des professionnels pour lever les freins aux dépistages des cancers colorectal et sein

Draguignan

Foyer de vie Font Clouis

Porteur CODES 83  
Financement ARS de 700 €

- Insertion par la santé des allocataires du RSA et des bénéficiaires des minimas sociaux :
  - permanences fixes :
    - au centre de solidarité de Draguignan
    - au centre de solidarité du Muy

- à la mairie de Callas
  - à la mairie de Flayosc
  - au CCAS de Lorgues
  - suivi individualisé des personnes bénéficiant des minima sociaux ou allocataires du RSA ayant un contrat d'insertion par la santé. Entretiens individuels en vue d'élaborer un projet avec l'utilisateur, orientations et accompagnements physiques si besoin, entretiens psychologique pour évaluation et orientation
  - ateliers collectifs
- Salernes  
Centre de solidarité : 8 ateliers

Porteur AXIS  
Financement ARS de 5.500 €

- Permanences de conseil sur l'habitat (santé environnementale, habitat indigne ...): consultations, réunions techniques, informations des particuliers
- Permanences à Draguignan.

Porteur ADIL  
Financement ARS de 4.500 €

#### ✓ Les actions au bénéfice de la population générale

- Dépistage organisé des cancers du sein et colorectal

CAD

Porteur ISIS 83  
Financement ARS de 18.000 €

- Dépistage du diabète de type 2 :dépistage de type communautaire gratuits avec mesures de la glycémie capillaire, organisés sur des sites type grandes surfaces, voies publiques avec information, conseils médicaux des sujets à risques, courrier médecin traitant, retour d'information patient après prise en charge par le médecin traitant
- Draguignan : 2 manifestations réalisées dans l'année  
Lorgues : 1 manifestation réalisée dans l'année

Porteur LEADER DIABETE  
Financement ARS de 3.000 €

- Campagne de diffusion et Organisation et animation d'une journée rencontre « SeISM » sur la Dracénie à l'occasion des Journées nationales de prévention du suicide et de la SISM

Porteur CODES 83  
Financement ARS de 2.000 €



✓ **Les actions au bénéfice des personnes vieillissantes**

- Atelier mémoire de 10 séances de 2h chacune permettant la stimulation cognitive des personnes âgées, à l'aide d'un outil innovant -un tapis interactif-, de préserver les capacités mnésiques de ces personnes, définir leur autonomie, et éviter leur isolement en créant du lien social. Stimulation de la mémoire et de l'attention, mais aussi les déplacements et le repérage dans l'espace

Un module de 10 séances pour 12 personnes

Draguignan : 7 ☺ et 5 ☺

Porteur TRAX'ART

Financement ARS : 4.620 €

- Atelier mémoire avec dans un 1<sup>er</sup> temps une Conférence / Réunion d'information animée par un neuropsychologue, en partenariat avec le CCAS et le cas échéant, un ou deux autres acteurs locaux de la prévention de la perte d'autonomie et du lien social.

Ateliers de stimulation sociocognitive de 10 séances (une toutes les 2 semaines) ou 5 séances (une toutes les 4 semaines)

Un module de 13 séances pour des personnes résidentes à domicile accueillies en accueil de jour.

Vidouban : 7 ☺ et 3 ☺

Porteur METAFOR

Financement ARS de 1.235 €

- Atelier activité physique adaptée

-1 conférence de 2h sur les bienfaits de l'activité physique (intérêts généraux d'une pratique d'activité physique adaptée, régulière et durable, avantages de conserver une vie active à la retraite, comment prévenir et accompagner certaines pathologies, ...)

-5 ateliers d'1h30 sur des thématiques différentes (gym d'entretien, équilibre, relaxation, marche)

-1 séance de bilan et d'orientation (distribution d'une fiche d'exercice à faire à domicile et accompagnement dans la continuité d'une activité en partenariat avec le CCAS)

Un module aux Arcs :

Porteur SIEL BLEU

Financement ARS de 1.200 €

✓ **Les actions de formation**

Formation « FORM'ADDICTEEN » Repérer tôt - agir vite : Travailler sur les représentations des professionnels et améliorer leurs connaissances en matière d'addictions, de dépendance, d'usages et de repérage, travailler sur le repérage et développer les aptitudes pour repérer les usages problématiques, former les participants à la prise en compte et à l'utilisation d'outils et de pratiques d'aide au changement (entretien motivationnel / repérage précoce intervention brève), échanger sur les pratiques

A destination des professionnels en contact avec les adolescents et les jeunes

Formation départementale : 3 jours de formation Niveau 1 et 2 jours niveau 2

Porteur CODES 83

Financement ARS de 6.000 €

Formation « FORM'ADDICT » Repérer tôt - agir vite : Travailler sur les représentations des professionnels et améliorer leurs connaissances en matière d'addictions, de dépendance, d'usages et de repérage, travailler sur le repérage et développer les aptitudes pour repérer les usages problématiques, former les participants à la prise en compte et à l'utilisation d'outils et de pratiques d'aide au changement (entretien motivationnel / repérage précoce intervention brève), échanger sur les pratiques

A destination des professionnels en contact avec des adultes

Formation départementale : 3 jours de formation Niveau 1 et 2 jours niveau 2

Porteur CODES 83

Financement ARS de 6.000 €

Formation au repérage de la crise suicidaire et prise en charge de la souffrance psychique à destination des professionnels pluridisciplinaires travaillant auprès des adolescents, des jeunes, des adultes et des personnes âgées en situation de vulnérabilité

Ecoute active, analyse de situation, connaissance et identification des facteurs de risques et de protection, techniques d'évaluation et d'entretien

4 sessions de formation réalisées en 2018

Formation départementale : 2 jours de formation « public jeunes » 2 jours de formation public

« adultes » ½ journée de sensibilisation et d'échanges de pratiques

Porteur CODES 83

Financement ARS de 12.800 €

Formation à l'entretien motivationnel d'aide à l'arrêt du tabac

2 sessions de 2 jours

Formation à la prescription des substituts nicotiques

2 sessions d'1/2 journée

Porteur CODES 83

Financement ARS de 6.000 €

Formation « mieux appréhender le champ de la santé mentale » à destination des travailleurs sociaux, souvent démunis face à des situations complexes où se mêlent la souffrance psychique, des addictions, des comportements parfois violents. Beaucoup de situation sont « psychiatriées » sans comprendre réellement le périmètre d'intervention de la psychiatrie.

Objectif de la formation : comprendre les pathologies mentales et les addictions

Découvrir l'offre de service du pôle de psychiatrie

Comprendre la législation médico-légale

Comprendre comment se déroule un accompagnement social en psychiatrie

Obtenir des outils pour accompagner les personnes ayant des troubles du comportement : comment réagir face à une situation de violence ? Comment faire face à une situation d'urgence ? Comment déceler un trouble psychiatrique ?

- Apport théorique

- Travail de groupe avec présentation de situations

- Réflexion à distance : mutualisation des expériences

o 4 sessions de formations réalisées en 2018 de 3 jours chacune

A noter 4 nouvelles sessions en 2019

Porteur : CHITS

Financement ARS de 27.500 €

✓ Perspectives 2019

Dans le cadre de la campagne 2019, l'ARS a soutenu les actions suivantes qui devraient démarrer dès septembre 2019 :

Action gynéco femmes Promosoins Draguignan :

Soutien à l'accès aux soins gynécologique des femmes et des adolescentes en grande précarité. L'ARS soutient ce projet expérimental à hauteur de 10.000€.

Action bilans de santé jeunes ML Dracénie :

En complément du soutien de l'ARS au 1<sup>er</sup> accueil des jeunes en souffrance psychique, la mission locale a fait une demande pour l'accompagnement physique des jeunes bénéficiant de la garantie jeunes au bilan de santé, comme préalable au projet du jeune. L'ARS a soutenu ce projet à titre expérimental pour 7.000€.

Action Santé au quotidien LA FABRIQUE : nutrition et environnement propice pour un bon développement de l'enfant (6 cafés santé nutrition petit budget, 3 ateliers alimentation équilibrée et activités physiques dont 1 dédié aux papas, 4 cafés santé-environnementale, 3 ateliers pratiques parents /enfants). L'ARS soutient le projet déposé par LA FABRIQUE à hauteur de 4.000€.

Action CSC cycle de formation vivre et grandir ensemble (8 modules de 3h pour 8 à 12 parents) pour permettre aux parents de s'approprier les outils d'écoute et d'affirmation de soi qui facilitent la communication et la gestion des conflits, mieux comprendre les comportements des enfants et équilibrer les besoins de chacun dans la famille, apprendre à décoder et à accueillir les émotions, savoir poser des limites claires. L'ARS soutient le projet déposé par le Centre Sociale et Culturel de Draguignan à hauteur de 2.400€ pour le quartier Les Colettes

Action interprétariat :

Prise en charge des frais liés à l'interprétariat pour permettre l'accès à un parcours de santé médico-social des migrants suivis par les 4 PROMOSOINS du Var après formation OSIRIS. L'ARS a soutenu ce projet à titre expérimental pour 35.000€.

Toulon, le 29 juillet 2019

Le Délégué départemental du Var  
de l'Agence régionale de santé PACA



Sébastien DEBEAUMONT

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 5486a - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03  
Tel 04 13 55 80 10 / Fax : 04 13 55 80 40  
<http://www.ars.paca.ssr80.fr>

Page 13/15

## La DIRECCTE :

Ci-dessous, les données chiffrées de la DIRECCTE pour l'année 2018 concernant la déclinaison pour le contrat de ville de DPVA de la convention nationale ville-emploi :

### CONVENTION NATIONALE VILLE-EMPLOI

BILAN ANNEE 2018 (NOMBRE ET FINANCEMENT) : DECLINAISON CONTRAT DE VILLE DPVA

Dispositifs		DIRECCTE PACA		CA Dracenoise		
		Valeur cible nationale	Valeur cible régionale	objectifs estimés QPV	QPV réalisé	Financement
dispositifs "deuxième chance"	E2C	40%	40%	30	12	13 200
	EPIDE	50%	50%			
CPO Missions Locales	PACEA	20%	20%	108	63	57 846
la Garantie Jeunes		20%	20%	19	20	110 240
FIDE	CAE	13%	13%	29	28	61 294
	IAE	13%	13%	31	82	233 597
Parrainage			30%	24	24	3 857
Déclic pour l'action			30%	4	9	
Emplois francs		100%	100%			
<b>total</b>				<b>226</b>	<b>218</b>	<b>480 034</b>

### Conseil Départemental du Var

Tableau de valorisation quantitatif concernant le Département du Var, pour l'année 2018 :

**BILAN FINANCIER CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Dracénie Provence Verdon agglomération

**VALORISATION DROIT COMMUN EXERCICE 2018**

ETAT	DEPARTEMENT DU VAR	PRORATA	
DROIT COMMUN			
THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	Type de Crédits	Montant Dpt/ou territoire/ou commune	Montant valorisé QPV
territoire pris comme référence			
<b>COHESION SOCIALE</b>			
<b>SPORTS</b>			
SPORTS	Fonctionnement	3 491 415 €	28 979,00 €
SPORTS	Investissement	1 591 163 €	13 207,00 €
<b>JEUNESSE</b>			
JEUNESSE	Fonctionnement	393 962 €	3 270,00 €
<b>CULTURE</b>			
CULTURE	Fonctionnement	14 386 929 €	119 412,00 €
CULTURE	Investissement	2 198 858 €	18 251,00 €
<b>EDUCATION</b>			
EDUCATION	Fonctionnement	57 369 180 €	476 164,00 €
EDUCATION	Investissement	14 463 215 €	120 045,00 €
<b>ENFANCE - PREVENTION</b>			
ENFANCE	Fonctionnement	99 306 683 €	824 245,00 €
ENFANCE	Investissement	1 488 831 €	12 357,00 €
PREVENTION	Fonctionnement	4 336 008 €	35 989,00 €
<b>SANTE</b>			
Pmi et planification familiale	Fonctionnement	10 139 872 €	84 161,00 €
Pmi et planification familiale	Investissement	12 704 €	105,00 €
Prévention médico sociale Prévention et éducation pour la santé	Fonctionnement	227 834 €	1 891,00 €
<b>ACTION SOCIALE</b>			
ACTION SOCIALE	Fonctionnement	44 175 302 €	366 655,00 €
ACTION SOCIALE	Investissement	3 015 384 €	25 028,00 €
<b>Autonomie</b>			
Personnes handicapées	Fonctionnement	114 970 182 €	954 253,00 €
Personnes handicapées	Investissement	105 000 €	872,00 €
Personnes âgées	Fonctionnement	28 235 378 €	488 003,00 €
Personnes âgées	Investissement	1 333 728 €	11 070,00 €
Autonomie	Fonctionnement	55 285 923 €	458 873,00 €
<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>			
<b>HABITAT</b>			
ADIL, SOLIHA	Fonctionnement	910 000 €	7 553,00 €
<b>EMPLOI ECONOMIE</b>			
Insertion FSE, CEDIS	Fonctionnement	10 038 159 €	83 317,00 €
Insertion IAE	Fonctionnement	1 676 754 €	13 917,00 €
<b>TOTAL 2018 VALORISATION DROIT COMMUN</b>			<b>4 147 617 €</b>

FINANCEMENTS DEPARTEMENTAUX CONCERNANT LES ACTIONS CO-FINANCEES PAR LES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE				
Thématique	Type de Crédits		Montant valorisé QPV	
<b>ECONOMIE EMPLOI</b>				
Chantiers d'insertion	Fonctionnement		39 147,00 €	QPV
Accompagnement global	Fonctionnement		19 146,00 €	QPV
<b>COHESION SOCIALE</b>				
Epiceries solidaire	Fonctionnement		43 318,00 €	QPV
Accompagnement global social / santé	Fonctionnement		10 925,00 €	QPV
Jardins solidaire	Fonctionnement		8 187,00 €	QPV
Aide alimentaire	Fonctionnement		4 602,00 €	QPV
Accès aux soins	Fonctionnement		2 044,00 €	QPV
Centre social et culturel	Fonctionnement		43 048,00 €	QPV
Centre initiation langue française	Fonctionnement		811,00 €	QPV
<b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>				
Auto-réhabilitation accompagnée	Fonctionnement		8 000,00 €	QPV
<b>TOTAL 2018 ACTIONS CO-FINANCEES POLITIQUE DE LA VILLE</b>			<b>179 228 €</b>	

## B. Actions conduites par Dracénie Provence Verdon agglomération

### a. Transports et mobilités durables

Dracénie Provence Verdon agglomération organise le transport public sur son territoire. La desserte est effectuée par des lignes régulières, du transport à la demande et des services scolaires. Dans le cadre du recensement des équipements et actions de droit commun en matière de transport public, le périmètre retenu est celui des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et les quartiers vécus. On distingue trois secteurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise :

- Centre ancien, Draguignan
- Les Collettes, Draguignan
- Centre ancien, Le Muy.

Ces secteurs sont desservis par le réseau de transport communautaire.

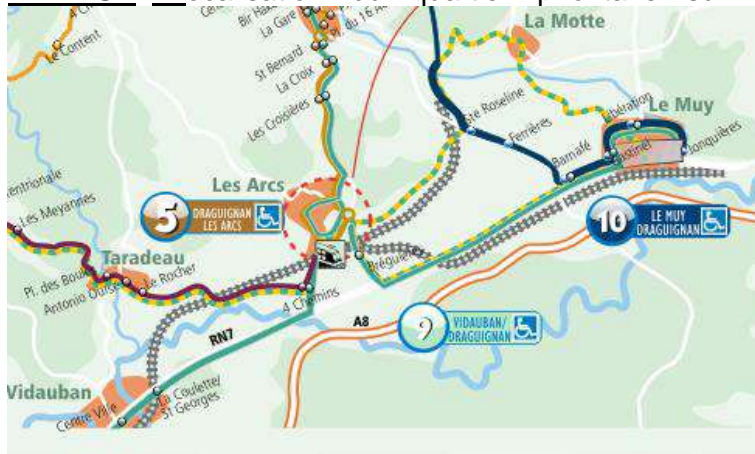
En synthèse, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a équipé son réseau de transport collectif en mobilier urbain destiné au transport à hauteur de 43 000€HT. A noter qu'il n'y a pas eu d'évolution du mobilier urbain.

La fréquentation des quartiers prioritaires et des quartiers vécus représente 22,15% de la fréquentation totale du réseau en 2018.

Le coût des services sur ces quartiers est estimé à 591 805€HT pour 2018.

DPVa propose également une tarification solidaire qui tient compte des conditions de ressources, d'âge et d'invalidité de la population de son territoire.

LE MUY : localisation du quartier prioritaire sur le plan du réseau de transport public :



Desserte du quartier prioritaire par le réseau de transport public :  
Sont retenus les points d'arrêts situés dans le périmètre des quartiers prioritaires et ceux situés dans les quartiers vécus. Idem pour les informations concernant la halte routière.

### DRAGUIGNAN

Desserte des quartiers prioritaires par le réseau de transport public :  
Sont retenus les points d'arrêts situés dans le périmètre des quartiers prioritaires et ceux situés dans les quartiers vécus ; idem pour les informations concernant la halte routière.

Localisation des quartiers prioritaires sur le plan du réseau de transport public :



### Actions en matière de tarification solidaire :

La gamme tarifaire du réseau des transports en Dracénie (TED BUS) intègre des tarifs solidaires sous conditions de :

- Ressources
- Scolarité
- Handicap
- Age
- Couverture médicale (CMU)

Qui vont d'un tarif réduit correspondant à 50 % du tarif public constaté à la gratuité.

Nom du titre	Tarifs au 1/09/2014 (en €)
Ticket unitaire	1,3
10 voyages	9
10 voyages « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	4,5
Pass 30 jours	22
Pass 30 jours « réduit » (sous conditions de	12,5



scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	
Pass annuel	200
Pass annuel « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu)	120
Enfant – de 6 ans Invalides civils et militaires + 70 ans (exonération de l'impôt sur le revenu)	Gratuit

### Nouveau réseau : septembre 2018



## b. Affaires Juridiques

La mise en place de clauses sociales dans cette Direction a plusieurs objectifs :

- Mobiliser la commande publique pour lutter contre le chômage,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi par des dispositions juridiques existantes
- Répondre à un besoin de main d'œuvre exprimé par les entreprises des secteurs en tension,
- Offrir l'opportunité d'une collaboration et d'un rapprochement entre les entreprises privées et les structures d'insertion par l'activité économique (IAE).

Sur l'année 2018, 3 personnes en insertion, dont 2 suivis par la DAJ, ont pu bénéficier des clauses sociales dans le cadre des marchés publics, par des entreprises qui ont réservées un temps de travail minimum à ces personnes en insertion professionnelle, pour la réalisation de travaux ou de services. Les 2 bénéficiaires résident sur le QPV de Draguignan, et ont cumulé un total de 170 heures sur marché. La valorisation financière, incluse dans la maquette financière, représente un total de 2 617 €.

## c. Culture

Le **musée des Arts et Traditions Populaires**, implanté en quartier prioritaire du centre-ancien de Draguignan, a porté des actions sur 2018 :

- L'organisation d'un spectacle de marionnettes le 25 avril pour un public ciblé « Politique de la ville ». En effet, les familles des associations la Fabrique et Trait Libre situé dans le centre ancien de Draguignan ont pu assister à cette prestation. Cyril Sormani, artisan et artiste, a proposé une histoire faite de marionnettes en bois autour des métiers de l'artisanat ;
- Des actions en direction des seniors menées sur l'année avec notamment des ateliers poterie avec la céramiste Vanessa Garnier, pour les seniors du centre social et culturel de Draguignan. Cette potière est également intervenue sur des ateliers en direction des familles de l'association La Fabrique, en proposant des créations en famille de nichoirs en argile ;
- L'organisation des rencontres intergénérationnelles entre les EHPAD, les associations locales et les enfants des crèches et assistantes maternelles ; des créations à 4 mains avec une céramiste ont eu lieu pour favoriser le lien social et les échanges entre les seniors et les très jeunes enfants ;
- Des visites guidées du musée ont été gratuitement proposées pour le centre social et culturel ainsi que des visites thématiques pour les crèches, les centres aérés et le service jeunesse de la ville ;
- Le musée est, depuis plusieurs années, acteurs du quartier et participe à la fête du centre ancien est une action importante pour revaloriser le centre ancien (mise en fonction du four à pain situé dans les jardins du musée, nombreux ateliers gratuits avec des artisans..).

Ces ateliers permettent de « capter » un public situé dans le centre ancien, très peu habitué à fréquenter les lieux culturels.

Le cout des actions via des intervenants extérieurs représentent 2 862 € sur 2018, valorisé dans la maquette financière.

Le **réseau de lecture publique**, via notamment la **médiathèque du Muy (lieu ressource en quartier prioritaire) et celle de Draguignan (Quartier Chabran en quartier vécu)** recevant des publics issus des quartiers prioritaires, répond à l'enjeu N°6 du plan d'action du contrat de ville « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale ».

Médiathèque intercommunale du Muy : bilan des actions QPV au Muy pour l'année 2018-2019



Le Réseau de lecture publique propose une programmation culturelle par saison de septembre à septembre. Aussi, ce bilan prend en comptes les actions et projets menés sur l'année civile 2018, jusqu'à juin 2019.

La médiathèque du Muy est assez largement fréquentée par les habitants du quartier prioritaire, qui correspond au centre-ville du Muy, et par les habitants des deux quartiers restés en veille dans le Contrat de Ville, c'est-à-dire les quartiers des Peyrouas, des Bellugues, et St Andrieu .

Les adultes viennent surtout pour se faire aider dans leurs démarches administratives et pour la recherche d'emploi, ou participent aux actions tous publics en direction de la petite enfance. Les enfants utilisent les postes informatiques pour leurs devoirs scolaires et leurs loisirs. Beaucoup viennent chaque semaine faire leurs devoirs scolaires. Ils participent également aux différentes animations et ateliers inscrits dans le programme d'action culturelle du Réseau de lecture publique. Beaucoup d'enfants et d'adolescents viennent non accompagnés d'un adulte.

Le Réseau de Lecture publique de la Dracénie est un service dédié à tous les publics. Aussi toute l'action culturelle est conçue dans un souci de favoriser la mixité sociale. Par exemple, les actions hors-murs tous publics ont majoritairement lieu dans le quartier prioritaire, comme les ateliers proposés dans le cadre de « Partir en livres » au mois de juillet, ou cette année la balade contée programmée dans le festival « Paroles nomades » en octobre.

De même, les actions intra-muros accueilleront les usagers de toutes origines sociales. Cependant, il est difficile de mesurer le taux de participation des lecteurs résidents du quartier prioritaire aux actions de médiation proposées par la médiathèque du Muy.

Outre le service d'emprunt de documents sur divers supports et une programmation culturelle saisonnière, le Réseau de Lecture de la Dracénie offre un service numérique gratuit, comprenant un accès à Internet, via des postes informatiques dédiés ou une connexion WI-FI et des imprimantes-scanners permettant l'impression de 15 copies par mois par personne.

A la médiathèque du Muy, 8 postes informatiques et une imprimante-scanner sont mis à disposition des publics, ainsi qu'un espace de travail de 25 places, équipé de prises de secteur.

Une convention signée avec Pôle Emploi en 2015 a permis de former les agents des médiathèques du RLP à l'utilisation du nouveau portail de Pôle Emploi, afin d'accompagner les publics dans leurs démarches (inscription, recherche d'emploi, etc.)

Par ailleurs, des actions ont été mises en place spécialement pour les publics résidents du QPV.

## 1. Actions spécifiques en direction des publics résidents du QPV

### Actions proposées par la médiathèque

#### - Assistance numérique et accompagnement aux démarches administratives

Avec l'arrivée de la politique du « tout-numérique » adoptée par l'ensemble des administrations, les médiathèques ont vu, ces dernières années, se multiplier le nombre des demandes d'accompagnement aux démarches administratives des publics accueillis. En effet, ces nouvelles procédures mettent à jour le nombre de difficultés auxquelles est confrontée une partie importante de la population : problèmes d'illectronisme, d'illettrisme, ou de compréhension de la langue.

Aussi, l'action quotidienne de M. Belmadani, adulte-relais de la ville du Muy au sein de la médiathèque du Muy, apparaît tout à fait pertinente dans ce contexte.

Intervenant à la demande auprès des adultes, pour de l'assistance sur l'utilisation des postes informatiques publics, de l'accompagnement aux démarches administratives et à la recherche d'emploi, il est également parfaitement bilingue français/arabe, ce qui constitue un véritable atout pour la médiathèque. En effet, M. Belmadani peut ainsi également répondre au mieux aux demandes de publics arabophones, souvent confrontés à la barrière de la langue. En 2018, cet accompagnement personnalisé a concerné en moyenne 50 personnes par mois à la médiathèque du Muy. Comme M. Belmadani est également présent au BIJ, sur les horaires de fermeture de la médiathèque, beaucoup d'usagers s'adressent à lui dans les deux structures, selon leurs besoins.

Ainsi, sur ce volet social, la médiathèque du Muy permet de rendre un service complémentaire à ceux offerts par les différents services de la commune du Muy, grâce également à des horaires décalés, qui permettent un accueil hebdomadaire du lundi au samedi.

#### - Séances Français Langue Etrangère (FLE) pour enfants de primaire

A la demande de familles primo-arrivantes, des enfants ont participé régulièrement à un atelier FLE hebdomadaire inscrit dans la programmation 2017-2018, animé par M. Belmadani, sur la base d'exercices et de jeux destinés à améliorer leur français.

En 2017-2018, 3 à 4 enfants ont bénéficié de ces ateliers, jusqu'en juin 2018.

A partir de septembre 2018, les familles concernées ayant déménagé dans une autre commune, et n'ayant pas eu d'autres demandes explicites, nous n'avons pas renouvelé ces ateliers réguliers. Cependant, M. Belmadani propose toujours de manière ponctuelle des exercices et des jeux autour du français pour les enfants les plus en difficulté avec la langue fréquentant la médiathèque.

#### - Aide aux devoirs

Durant l'année scolaire 2017-2018, M. Belmadani animait également une séance hebdomadaire d'aide aux devoirs scolaires.

A partir de septembre 2018, constatant l'inégale fréquentation de ces séances régulières, et les difficultés pour déterminer un créneau précis dans la semaine qui convienne au plus grand nombre, nous avons préféré donner une réponse au cas par cas aux demandes dans ce domaine.

Ainsi, pour l'année 2018-2019, M. Belmadani, ainsi que l'équipe de la médiathèque selon les disponibilités de chacun, ont pu apporter leur aide à en moyenne 30 enfants par mois.

#### - Lectures hors-les-murs

L'équipe de la médiathèque a mis en place une action de lectures hors-les-murs en direction des enfants. L'objectif est de réussir à mettre en place au moins une séance par semaine dans les parcs de jeux ou sur les places du centre-ville.

137 enfants et 44 adultes ont bénéficié de cette action sur 12 séances en 2018.

Ces séances sont également l'occasion d'informer les publics sur les différents services proposés par le Réseau de Lecture publique, et sont souvent suivies de nouvelles adhésions, notamment par des publics non habitués à fréquenter une médiathèque. La gratuité de ce service est également un argument solide pour attirer les nouvelles adhésions.

Le bilan de cette action est plutôt positif et l'équipe de la médiathèque souhaite la poursuivre tout au long de l'année, autant que possible, mais sa mise en place régulière connaît des difficultés, liées notamment au choix de l'heure des sorties qui doit correspondre à celle des publics dans les lieux repérés, à la météo qui n'est pas toujours favorable et à la disponibilité des agents de l'équipe.

Pour ces différentes raisons, de janvier à juin 2019, 3 séances seulement ont été possibles, pour environ 40 enfants et 19 adultes. L'équipe reprendra ces séances en septembre.

### Partenariats

#### - Partenariat avec l'association Fratelli (Dracénie Solidarités)

En partenariat avec l'association Fratelli, la médiathèque a accueilli un groupe d'adultes inscrits aux cours d'alphabétisation de l'association. Nous avons établi une séance mensuelle de ce groupe à la médiathèque, mais cette organisation a été remise en cause cette année pour des raisons de restructuration de l'association partenaire et de réorganisation du planning des cours hebdomadaires. Cela a entraîné des difficultés pour coordonner les créneaux horaires des cours de l'association et les créneaux d'accueil possibles pour la médiathèque.

2 séances de 2h ont été possibles au 1<sup>er</sup> semestre 2018 : 9 adultes ont pu découvrir les services de la médiathèque, et bénéficié d'une initiation à l'utilisation des postes informatiques.

A partir de septembre 2018, pour les raisons évoquées précédemment, il n'a pas été possible d'organiser d'autres séances.

#### - Partenariat avec le Pôle ado de la ville du Muy

En partenariat avec le Pôle Ado de la ville du Muy, ont été organisées des projections de films de cinéma sélectionnés, suivies d'un débat, sur le thème des dangers du Web.

De 6 à 11 adolescents ont bénéficié de cette action sur 5 séances, durant l'été 2018.

- Partenariat avec « la Maison des Lycéens », association du Lycée du Val d'Argens

Depuis 2015, la « Maison des lycéens » propose chaque année à des lycéens de parrainer un jeune élève primo-arrivant. Ces parrainages sont officialisés par un contrat d'accompagnement individuel liant le lycéen et l'élève, et signé par eux-mêmes et leurs représentants légaux respectifs, ainsi que les représentants des établissements scolaires et de la médiathèque. Les enfants sont identifiés par les écoles primaires de la ville, et chacun s'engage par ce contrat à participer régulièrement à ce projet.

Concrètement, les lycéens et les enfants se retrouvent à la médiathèque pour des ateliers de conversation hebdomadaires, articulés autour de jeux de société et/ou de lecture à voix haute d'albums, afin d'aider les enfants à pratiquer la langue française. Ponctuellement, les lycéens apportent également leur aide pour les devoirs des jeunes élèves.

En 2018, 10 séances ont été menées par 5 lycéens pour 5 enfants.

- Partenariat avec l'association APS

Visites régulières des éducateurs de rue à la médiathèque. Il y a environ 4 ans, du fait de problèmes d'effectifs et aussi d'un manque de formation des agents de la médiathèque à la gestion des conflits et à l'accueil de publics dits difficiles, une ambiance compliquée s'était installée à la médiathèque du Muy, rendant difficile l'accueil au quotidien de tous les publics. En conséquence, il a été demandé aux éducateurs de rue de la ville du Muy (l'association GRAPESA au départ, puis l'association APS aujourd'hui) d'intégrer la médiathèque dans leur tournée hebdomadaire. Chaque mercredi après-midi, moment de plus grande affluence, 2 à 3 éducateurs viennent ainsi à la médiathèque, afin de vérifier que tout se passe bien, et intervenir en cas de tensions.

Depuis environ 2 ans, l'équipe de la médiathèque a été remplacée et renforcée par des agents mieux formés, et on peut constater aujourd'hui que l'ambiance s'est apaisée, du fait de l'action de chacun, des éducateurs de rue comme des agents de la médiathèque, ainsi que de la présence quotidienne de M. Belmadani, adulte-relais de la ville du Muy. Les éducateurs continuent malgré tout leur passage hebdomadaire, ce qui leur permet également de rencontrer certains jeunes qu'ils suivent par ailleurs.

- Projet « Allons au théâtre »

En partenariat avec l'association APS, Théâtres en Dracénie et l'association Cultures du Cœur, en direction d'un public adolescent et de leurs familles.

Il s'agit de faire découvrir l'offre culturelle locale à un groupe d'adolescents, afin de tenter de créer chez eux une envie et une habitude de fréquenter des lieux culturels. Sont prévues notamment des visites guidées des différents lieux culturels locaux (théâtre, médiathèque d'agglomération, musées, etc.), et la participation à des soirées spectacles, notamment au Théâtre de l'Esplanade, et aux animations du Réseau de Lecture publique, ou des musées du territoire.

Le groupe retenu pour démarrer ce projet est déjà constitué, puisqu'il s'agit de jeunes filles participant à l'atelier de parole créé par les éducateurs de rue, au cours de l'année 2018. Nous pourrions par la suite élargir l'offre à d'autres jeunes.

Ce projet a démarré à la toute fin de l'année 2018, avec une présentation à la médiathèque par le théâtre d'une sélection de la saison 2018-2019, spécialement ciblée pour le groupe.

En 2019, ont été organisées une visite guidée du théâtre, avec une rencontre avec l'ingénieur son et lumière, et une sortie au théâtre pour assister à la représentation d'une pièce, *Verte*, adaptée d'un roman jeunesse de Marie Desplechin. Le roman a été proposé à la lecture en amont de la représentation.

Nous avons ensuite organisé à la médiathèque une séance de discussion autour de cette sortie, et des envies de chacune pour la suite du projet. Un des objectifs du projet est de s'appuyer sur les envies et les goûts des jeunes participantes pour le choix des sorties, mais de faire valoir également les contraintes de l'organisation.

Cette année, 17 jeunes filles ont participé à ce projet. Nous allons le poursuivre en 2019-2020, avec une présentation de saison prévue à la mi-septembre.

Les enfants et adolescents habitant le quartier prioritaire et les quartiers en veille sont également régulièrement présents sur les différentes actions inscrites dans la programmation culturelle du Réseau de Lecture publique, mais principalement sur les actions ayant lieu à la médiathèque du Muy, du fait de difficultés pour se déplacer en dehors de la ville.

Les adultes se déplacent rarement pour des animations ou des activités de loisirs pour eux-mêmes, s'ils viennent, c'est pour leurs enfants.

## 2. Projets et partenariats en cours d'élaboration pour 2019-2020:

Projet autour du cinéma, en partenariat avec l'association APS, l'association MODE 83 et la ville du Muy  
Projet éligible au dispositif national « Passeurs d'images » (appel à projet au mois de janvier), en direction d'un public adolescent. Il n'a pas été possible de monter ce projet en 2018-2019, la médiathèque le mettra en place en 2020, et sont prévus :

- un atelier de programmation, avec visionnage mensuel de films de cinéma, en vue d'une projection en plein air d'un film sélectionné par le groupe
- un atelier de création de vidéo, fiction ou reportage, en fonction des possibilités et des envies des participants.

### Partenariat avec le Collège La Peyroua

La direction du Collège La Peyroua a sollicité la médiathèque afin de monter un partenariat dans le but d'obtenir un lieu d'accueil possible pour les élèves relevant d'une mesure de responsabilisation. L'élève ayant un comportement inapproprié au collège se voit habituellement sanctionné d'une simple exclusion temporaire. Or, cette sanction s'avère peu efficace quand l'amélioration du comportement en cause, puisque l'élève est simplement renvoyé chez lui, et cela peut également participer au phénomène de décrochage scolaire.

Aussi, la mesure de responsabilisation offre une alternative positive à cette sanction puisqu'il s'agit d'intégrer l'élève fautif dans un service dont l'activité a à voir avec son comportement inapproprié, afin qu'il prenne conscience de ses erreurs et qu'il se corrige, pour réintégrer son établissement et poursuivre sa scolarité. Cette mesure est donc éducative, avant d'être simplement punitive.

L'accord a été signé au mois de juin 2019.

## d. Animation Economique et Touristique

La direction subventionne et mène des actions avec des associations porteurs de projets pour les publics en quartiers prioritaires (QPV) :

- ADIE (4 personnes en QPV sur 22 porteurs soit 18%)
- Les missions locales (60 jeunes QPV ML Est Var sur un total de 185 soit 32%, et pour ML Dracénie Verdon 275 jeunes QPV sur un total de 2039 jeunes soit 13.5%)
- Var initiative (2 personnes en QPV sur 21 porteurs soit 9,5%)
- Couveuse (2 personnes en QPV sur 11 porteurs soit 9%)
- BGE (10 personnes en QPV sur 39 porteurs soit 26%)

## e. Habitat Cohésion Sociale Emploi

Outre le service Politique de la ville, le service Habitat subventionne des parcs privés et publics.

En 2018, le programme de construction dit « les hauts des Négadis » situé en QPV chemin ste Barbe à Draguignan, a bénéficié de la part de DPVa d'un financement direct à hauteur de 225 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 137 200 €.

Dans le cadre du parc privé pour les particuliers, sur 80 dossiers traités pour l'année 2018, 7 dossiers sur les 3 QPV pour les deux communes (3 sur Draguignan et 4 sur Le Muy), totalisant une subvention DPVa

à hauteur de 1 933 € (543 € Draguignan et 1390 € le Muy) et de 33 180 € pour l'état (18 101 pour Draguignan et 15 078 € pour le Muy) .

## f. Sports

Comme pour la culture, la Direction des sports répond à l'enjeu du Contrat de ville « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale » sur l'objectif 5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national « apprendre à nager » via des **cours de natation dans les écoles en QPV à la piscine J Boiteux** :

- 271 séances de natation sur 6 établissements scolaires QPV Draguignan (35 classes)
- 37 séances de natation sur 2 établissements scolaires Quartier en veille Le Muy (4 classes)

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Direction des Sports et la Direction Habitat Cohésion sociale emploi, ont proposé de conduire une **action en direction des habitants résidant en quartiers prioritaires Politique de la Ville via des ateliers d'apprentissage de la natation**.

Finalités de l'atelier :

- Favoriser l'apprentissage de la natation et inciter à la pratique des activités aquatiques et nautiques, au bénéfice des publics des quartiers prioritaires de DPVa,
- Participer à la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive et éducatives,
- Mettre en place d'une action dans le cadre du contrat de ville sur le pilier cohésion sociale en lien avec les structures de proximité,
- Faciliter l'accès aux équipements et aux différentes pratiques répondant à l'objectif national

Public cible : Jeunes âgés de 6 à 12 ans, filles/garçons, hors club et hors licence

Dates : vacances de février et de printemps 2019, sur inscription

L'organisation et la communication ont été lancées de novembre 2018 à janvier 2019 afin de mener à bien cette action de droit commun en QPV.

## g. Point d'Accès au Droit (PAD)

Le PAD de Dracénie Provence Verdon agglomération est un service judiciaire de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à disposition :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel
- une aide pour l'orientation et l'information sur toutes les questions d'ordre juridique
- un accès à des associations spécialisées et à des professionnels du droit
- un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits, telles que la conciliation et la médiation

Le rapport d'activité 2018 est présenté lors du comité de pilotage en septembre 2018 aux partenaires. Des permanences d'experts comme les avocats, les huissiers de justice, les notaires, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les conciliateurs, l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV), l'association Résonances et « autour de la médiation, ou le médecin coordinateur expert auprès des tribunaux. 3381 contacts (téléphoniques et physiques) sur le PAD ont été recensés, dont 57% de femmes, sachant que la tranche d'âge la plus représentée est 41-60 ans, et la catégorie socio-professionnelle les salariés à 32%.

1052 usagers ont été conseillés et orientés par les professionnels sur les consultations/permanences avec une majorité via les avocats (36%) puis les conciliateurs de justice (25%)

Les 3 thématiques les plus abordées sont la famille (25%), droit du travail/social (17%), le logement (12%).

Des publics de tout le territoire (y compris hors DPVa à 8%) ont bénéficié des services du PAD en 2018. Pour l'heure, aucune comptabilisation précise n'est en place pour quantifier les usagers provenant des quartiers prioritaires. Les usagers issus des communes de Draguignan et du Muy représentent à eux seuls 54% des publics accueillis.

Une cotisation est versée au CDAD et des subventions en matière de droit commun versé pour le CIDFF et l'AAVIV.

#### 4. Conseils citoyens

Selon l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, la politique de la ville (...) s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Pour se faire, selon l'article 7 de cette même loi, un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la ville sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat ville de DPVa. Ils favorisent l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels et participent à toutes les étapes de construction de la politique de la ville. Ils doivent être un tremplin pour l'initiative citoyenne.

##### Dans ses rôles et missions, le conseil citoyen :

- Favorise l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels : il sera fait appel à des méthodes actives dans un cadre rassurant et convivial (porteurs de paroles, forum ouvert ...)
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville : des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage du contrat de ville
- Stimule et appuie les initiatives citoyennes : élaboration et conduite, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le contrat de ville. Ces projets devront s'inscrire en cohérence et dans la complémentarité avec l'existant, se construire en partenariat avec les acteurs du territoire.
- communiquer aux différents acteurs du contrat de ville leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

La circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens précise les organisations et modalité de fonctionnement.

##### Organisation des conseils citoyens sur le contrat de ville :

Le contrat de ville prévoit 3 conseils citoyens : un par quartier prioritaire. Ils sont composés des habitants et d'acteurs associatifs et économiques locaux.

**Ville de Draguignan** : 2 conseils citoyens, 1 en centre ancien + 1 aux Collettes

Date de constitution : Tirage au sort le 14 décembre 2015 et arrêté préfectoral du 22 février 2016 avec 12 titulaires 6 suppléants pour le centre ancien et 10 titulaires 1 suppléant pour les Collettes.

Sur 2018, le portage se fait par le centre social et culturel pour le conseil citoyen des collettes, puis celui du centre ancien par l'association l'espace de vie sociale La Fabrique, situé en centre ancien.



Certains membres du conseil citoyen de Draguignan sont aussi membres des conseils de quartier de la ville, et il est important de distinguer le rôle et objectif de chaque conseil, dans le respect de la loi et du cadre de référence.

**Ville du Muy** : 1 conseil citoyen en centre ancien

Date de constitution : Arrêté préfectoral du 23 octobre 2015 avec 14 titulaires

Le Muy : portage par un service civique et attribution d'un local courant 2017, par la commune

Sur 2018 les conseils citoyens ont participé aux instances du contrat de ville (comité de lecture, comités technique, comités de pilotage), aux « diagnostics en marchant » avec la DDTM, la ville de Draguignan et les bailleurs sociaux dans le cadre du dispositif TFPB (le 12/01 en centre-ancien et le 10/01 aux collettes)

Les membres sollicitent des besoins matériels et financiers (local, frais de déplacement/formation, petit budget de fonctionnement) et expriment leurs difficultés à participer aux réunions et différentes rencontres en journée, puisque beaucoup d'entre eux ont une activité professionnelle.

Nous pouvons noter une difficulté de mobilisation des habitants et des démissionnaires sur les trois conseils citoyens.

A partir de 2017 le Délégué du Préfet a souhaité réunir les conseils citoyens et travailler par groupe de travail avec l'objectif de les remobiliser, d'établir un état des lieux des membres et des moyens alloués, redéfinir le portage des trois conseils citoyens..

#### Bilan du Conseil citoyen des collettes de Draguignan

8 rencontres sur 2018 et 9 bénéficiaires

##### **Points forts en termes d'objectifs atteints 2018 :**

- Les membres du conseil citoyen sont régulièrement représentés dans les instances du contrat de ville
- Bonne compréhension du contrat de ville et du rôle du CC
- Ambiance sereine et constructive
- Amélioration des conditions de participation du CC aux instances du contrat de ville

##### **Points faibles en termes des difficultés rencontrées :**

- La mobilisation des habitants reste difficile
- Difficulté à être un acteur à part entière du contrat de ville : accès aux documents, calendrier des réunions en amont afin de préparer les interventions des représentants du CC et que ces derniers portent une parole collective, horaires des réunions ne favorisant pas l'implication de tous.
- Manque de moyens financiers et logistiques.

##### **Perspectives (adaptation de l'action, extension, abandon) :**

- Intégrer de nouveaux membres
- Action d'information et de mobilisation des habitants lors de la fête de quartier
- Avoir une meilleure méthodologie de travail avec le contrat de ville afin d'être un acteur à part entière

En 2018 pas d'action « Fond de participation des habitants », 2 actions se sont déroulées en 2019.

#### Bilan du Conseil citoyen du centre ancien de Draguignan :

La liste du Conseil citoyen du centre ancien est composée de deux collèges : 1 collège « habitants » composé de 19 membres, 9 titulaires (dont un a démissionné) et 10 suppléants (dont 3 ont démissionné) et 1 collège d'acteurs locaux composé de 7 membres dont 3 ont démissionné et 5 membres invités.

Information sur les missions du conseil citoyen : Affichage à La Fabrique des missions du conseil citoyen et des informations le concernant, mise à disposition des comptes rendus des réunions, diffusion

d'information par mail et ouverture d'un PAD pour établir les comptes-rendus de réunion et établir les ordres du jour.

Consultation/concertation : La Fabrique anime les réunions des conseils citoyen et la diffusion d'information. Des outils de travail collaboratif ont été mis en place pour faciliter la co-construction

Codécision des membres du conseil citoyen sur la position commune choisie dans le cadre de sa participation à l'appel à projets. Les décisions sont prises par les conseillers citoyens, l'ordre du jour des réunions est abondé par ces derniers.

La co-construction est l'objet même du Conseil Citoyen. La Fabrique, diffuse les informations transmises par les services de la politique de la ville, aide à la construction des ordres du jour sur la base du calendrier de la PLV, en concertation avec ses services. La Fabrique aide à la construction de projets proposés et construits par le conseil citoyen.

#### Besoins :

- Besoin de reconnaissance de la citoyenneté de tou(te)s.
- Besoin de participation des habitants à la démocratie locale et aux actions de proximité du quartier : les habitants ressentent une urgence à régler leurs difficultés dans le quartier au quotidien.
- Besoin de reconnaissance de la citoyenneté de tou(te)s : Intégrer le conseil citoyen en tant qu'acteur à part entière de la politique de la ville.

#### Animation du conseil citoyen du centre ancien

Les objectifs ont été mis en œuvre par un travail pour faciliter et encourager l'initiative des habitants dans leur quartier, notamment par :

- le soutien à la mise place du projet des murs d'expression végétalisés qui a beaucoup mobilisé le conseil citoyen et a donné lieu à une inauguration le 4 mai 2018 et a permis de valoriser le conseil citoyen
- projet des dragounets.

#### Il est à noter les points suivants sur 2018 sur le fonctionnement du CC :

\*Nécessité de mettre en place une dynamique de travail collectif pour le quartier ; les visions individuelles doivent laisser place à une vision collective, pour enfin arriver à l'organisation d'un événement annuel fédérateur.

\*Décalage entre les préoccupations quotidiennes des citoyens à court terme et le construction de la politique publique qui s'inscrit plutôt à moyen ou à long terme

\*Réunions mensuelles (13 réunions sur 2018 avec entre 6 et 13 présents) : implication active de certains citoyens ; difficulté de stabilisation des membres du conseil citoyen, en fin d'année, un noyau dur constitué et très impliqué ; difficulté à intégrer le conseil citoyen en tant qu'acteur de la Politique de la Ville. Néanmoins, implication très active des services de la Politique de la ville pour mettre en place un réel travail partenarial.

#### Points forts en termes d'objectifs atteints :

- Implication active de certains citoyens.
- Mobilisation du conseil citoyen pour construire des projets pour le quartier.
- Volonté des représentants de l'État et des partenaires à mettre en place une dynamique pour le conseil citoyen. Implication active et réelle appui dans l'animation.
- Grâce à la démarche pédagogique sur le rôle du conseil citoyen et à l'implication des services de la politique de la ville pour tendre vers une vraie démarche de co-construction, malgré quelques « résistances », le conseil citoyen semble s'inscrire davantage dans le rôle qui lui est dévolu.

#### Points faibles en termes des difficultés rencontrées :

- Difficulté à intégrer le conseil citoyen (CC) en tant qu'acteur de la politique de la ville (jusqu'au mois de juin manque de visibilité sur le calendrier de la politique de la ville rendant complexe la pleine participation du conseil citoyen) ;
- Difficulté de compréhension mutuelle (mode de fonctionnement, vocabulaire utilisé, attentes, ...), besoin d'acculturation ;
- Problème de représentativité du CC : deux représentants invités dans chaque instance néanmoins ils sont davantage de citoyens disponibles que des portes paroles du CC. Il faudrait une préparation des grandes instances en amont par le CC afin de pouvoir y porter une parole collective ;
- Difficulté des membres du CC par rapport à la représentativité, difficulté à se sentir représentant des habitants ;
- Difficultés à mobiliser les habitants, à constituer et stabiliser le CC ;
- Difficultés de compréhension du rôle du CC. Décalage entre les préoccupations quotidiennes des citoyens à court terme et le construction de la politique publique qui s'inscrit plutôt à moyen ou à long terme ;
- Difficulté à intégrer un mode de fonctionnement horizontal.

Grâce à la démarche pédagogique sur le rôle du conseil citoyen, malgré quelques « résistances », le conseil citoyen semble s'inscrire davantage dans le rôle qui lui est dévolu et a commencé à établir un plan d'action et de travail.

#### Bilan du Conseil citoyen du centre-ville du Muy 2018 :

- Première rencontre collège habitants / acteurs locaux et associations – Janvier
- Présentation des missions du collège associations- Janvier
- Conception et impression d'un flyer de présentation du conseil citoyen – Mars
- Réalisation conjointe du règlement intérieur avec les membres du collège Habitants – Avril
- Lecture et validation du règlement intérieur du conseil citoyen du Muy – Avril
- Atelier création support numérique avec Mode 83 – Mai
- Échanges avec les membres du Conseil Citoyen sur la réalisation d'un projet d'action – Juin
- Demande de subventions du FPH pour le fonctionnement et financement des actions – Septembre

<b>Les – de l'année écoulée</b> <i>Des besoins et une volonté de co-construire</i>	<b>Les + de l'année écoulée</b> <i>Des avancées avec les institutions et le quartier</i>
Besoin d'un local dédié	Des échanges enrichissants avec les élus et les institutions
Le conseil citoyen n'a plus d'association Porteur pour la rédaction d'un dossier pour un appel à projets, l'élaboration d'une contre-proposition, la gestion d'un budget ou encore la maîtrise de la communication	Sentiment d'une volonté commune entre la ville, habitants, associations pour travailler ensemble
Le manque de clarté quant au rôle du conseil citoyen	Enthousiasme et volonté de changer les choses
Manque de visibilité et d'attractivité	Temps de préparation en amont du COPIL
Besoin d'assistance technique, de formations pour la compréhension du langage technique utilisé	Association du conseil citoyen à l'évaluation de mi-parcours du contrat de ville
Besoin de recruter de nouveaux conseillers / renouveler les conseillers citoyens démissionnaires ou absents	Prise en compte de l'avis du conseil citoyen lors du dépôt des demandes de subvention des porteurs de projets
Difficulté de mobiliser les habitants mais aussi les associations	Implication du conseil citoyen dans les réunions d'évaluation du contrat de ville
Besoin de subventions pour le financement d'actions	Participation aux instances d'attribution des demandes de subventions de l'appel à projets
Élaboration de projets en partenariat avec le territoire	Restitution au conseil citoyen des attributions des subventions de l'appel à projets
Élaboration d'objectifs communs et prioritaires pour le quartier	Mise au point régulière avec les acteurs Politique de la Ville / délégué du préfet

## 5. Politique de la ville et sécurité et prévention de la délinquance

### 5.1 Prévention spécialisée

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité Prévention de la Délinquance comme du contrat de ville, il a été mis en place une action de prévention spécialisée sur Draguignan et Le Muy comprenant les territoires QPV.

Sur 2018 : poursuite du dispositif sur le Muy et Draguignan avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS) (QPV, quartiers en veille, abords établissements scolaires) via :

- une convention et participation financière entre DPVa et APS pour action de prévention (3 éducateurs, 1 adulte relais médiateur)
- une convention et participation financière entre DPVa et APS pour action de prévention (3 éducateurs).

DPVa ayant financée les 2 actions à hauteur de 34 000€ pour Draguignan et 34 000€ pour le Muy.

### 5.2 Actions de formations des professionnels dans le cadre du CISPD

Dans la continuité de l'année 2016 et 2017, des **formations de sensibilisation à la prévention de la radicalisation** ont été prises en charge en 2018 par le Pôle Sécurité et Prévention de la Délinquance de la Préfecture, menée par l'UNISMED, et organisées par l'équipe opérationnelle de DPVa.

Le public concerné est en priorité les agents de terrain et susceptibles d'être confrontés à la problématique de la radicalisation (policiers municipaux, agents des CCAS, équipes en charge de la politique de la ville, opérateurs en lien avec le public, élus, éducateurs...)

Aussi, l'agglomération a informé et communiqué auprès des partenaires, communes, agents de DPVa et opérateurs sur ces formations :

1 session d'approfondissement : 25 et 26 janvier 2018 avec **23** participants

Dans la continuité de 2016 et 2017, la DDCS organise des **formations " Valeurs de la République et laïcité"** destinées aux acteurs de terrain.

L'objectif de la formation est de transmettre de manière neutre et objective les éléments politiques, historiques et juridiques qui définissent ce qu'est la laïcité en France aujourd'hui et les enjeux sociétaux de la mise en œuvre de ce principe ; adopter un positionnement adapté à la situation des agents et au statut de la collectivité.

Après communication auprès des partenaires, communes et opérateurs de DPVa 4 sessions ont été organisées in situ sur Draguignan en 2018 avec environ **50 participants** de notre territoire

- les 17 et 18 mai + 24 et 25 mai (agents du Département-UTS, associations, partenaires, communes...)
- les 11 et 12 juin + 15 et 16 octobre en maison d'arrêt (personnel de la maison d'arrêt, leur partenaires/associations)

Après une consultation lancée fin 2017, l'agglomération a proposé un nouveau **cycle de formations aux professionnels de la Dracénie**, en contact avec les victimes ou les auteurs de violences conjugales.

En 2018, **60 professionnels** ont pu bénéficier de formation dispensée par le groupe EGAE intitulée **«partage de pratiques et d'approches dans le traitement des violences conjugales»** (3 sessions de 3 jours en avril, juin et septembre)

Au-delà de l'acquisition de connaissances fondamentales, les journées ont permis de tenter de répondre à la problématique par une approche systématique permettant d'accompagner les stagiaires dans la construction d'une réflexion critique sur les pratiques professionnelles, d'envisager comment travailler ensemble sur le territoire de la Dracénie et de travailler à la levée des freins.

Grâce à l'intervention du Commissaire de Police, la Vice-Procureur en charge des violences conjugales et la Déléguée départementale du Droit des Femmes et de l'égalité, les agents du Département du Var, des communes et de DPVa, les éducateurs spécialisés, représentants des forces de l'ordre, et de maison d'arrêt, personnels de Santé et de l'éducation nationale, représentant d'associations locales ont pu appréhender la complexité de la prise en charge des victimes, co-victimes et auteurs et envisager ensemble des pistes d'amélioration.

Aussi, l'agglomération poursuit en 2019 les réflexions engagées et facilite les conditions de bon échange du réseau de professionnels sur cette thématique.

### 5.3 CISPD ET CLSPD

DPVa a voté la création d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la délinquance (CISPD) par délibération n°2008-118 du 17 décembre 2008.

Les communes de Draguignan, Vidauban (en veille), Le Muy et Lorgues ont créé un CLSPD pour animer leur politique locale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'agglomération accueille **des personnes en TIG (Travail d'intérêt général)** via le SPIP et la PJJ.

En 2018, 16 accueils en TIG (sur 25 demandes) ont été organisés représentant 1725 heures de travail, ainsi que 3 accueils en réparation pénale. Ces personnes sont principalement accueillies en interne par

la direction des sports ou ponctuellement sur le réseau de lecture publique en médiathèque, à la direction des transports, de l'environnement ou en accueil sur les offices de tourisme.

La gestion/versements des demandes de **subventions** (droit commun) sur 2018 a permis de verser 91 000€ de subvention à des structures pour des actions de prévention spécialisée, relais enfants-parents, journée justice...et 15 000€ en cohésion sociale. Une partie des bénéficiaires étant en QPV, les financements sont valorisés via un ratio de 20% à 30% dans la maquette financière (droit commun).

La tenue d'une **cellule de veille « transports »** en octobre 2018 en lien avec la direction des transports et mobilités durables de DPVa. L'objectif étant d'échanger sur la thématique, de coordonner les actions et de mieux répondre aux problématiques de délinquance dans les bus, avec les transporteurs (Bremond et Beltrame).

Le lien et la coordination avec les structures associatives, les partenaires institutionnels et les 4 Conseils Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance (Draguignan, le Muy, Vidauban et Lorgues) : participation aux groupes de travail et plénières, information sur les formations/appels à projets, actions CISPD...

## 6. Ecole de la deuxième chance

Les E2C, dispositif institutionnalisé reconnu (loi de mars 2007), accueillent des jeunes de 16 à 25 ans, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle. Elles proposent une formation sur la base d'un parcours personnalisé pour chaque élève, hors des schémas scolaires classiques et délivrent une attestation de fin de formation indiquant le niveau de compétence acquis. Elles visent l'insertion professionnelle de cette cible de « décrocheurs ».

Le concept repose sur le principe de l'alternance en entreprise, véritable clé de voûte du dispositif et sur l'individualisation des apprentissages dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base.

Le Préfet du Var a confié à l'Union Patronale du Var (UPV) le projet d'ouverture d'une école de la deuxième chance multi-sites sur les zones de Toulon, Draguignan, Brignoles et Fréjus-Saint Raphael, L'ouverture du site en Dracénie a eu lieu le 23 octobre 2017 dans les locaux mutualisés de l'UPV / IMSAT.

DPVa a participé aux instances sur l'année 2018 avec un soutien partenarial et également financier par une subvention de fonctionnement à hauteur de de 10 000€ en cohésion sociale, et 50 000€ (50% sur 2018) en investissement pour la réalisation de travaux.

78 stagiaires en Dracénie (417 E2C Var) sur l'année, avec un objectif de 85 en 2019. Sur les 78, 70% sont orientés par les missions locales, 55% de femmes et 45% d'hommes, 12 stagiaires avec RSA, 49 habitent sur Draguignan, et **22% habitent en QPV**. 52% de sorties positives en 2018 (contrat de travail, formation...).

## 7. Maison de service au public (MSAP)

La MSAP du Muy a été inaugurée le 22 juin 2017. Elle propose une offre de proximité de qualité à l'attention de tous les publics : faciliter les démarches au quotidien (information, orientation) et mise en relation, via un accompagnement sur des démarches administratives et aide à l'utilisation des services et outils numérique (aide prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès au droit, mobilité, vie associative...) les MSAP s'articulent entre présence humaine et outils numériques.

Un espace public numérique est ouvert à tout public sur réservation.



Les opérateurs partenaires du programme MSAP :

- Pôle emploi
- la caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (assurance-maladie)
- la caisse nationale d'assurance vieillesse (assurance retraite)
- la caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)
- la poste
- GRDF
- La ville du Muy
- Association MODE

Chaque maison de services délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés notamment avec les acteurs locaux comme l'association MODE sur le territoire. Il s'agit d'un **lieu ressource** pour les structures de la commune, et les partenaires. La création de 7 MSAP est prévue sur le département.

## 8. Club Egalité du Var

Le "hors pilier" du Contrat de ville prend en compte les questions de l'égalité H/F dans les différents domaines concernés par le Contrat

Sur ce sujet transversal, DPVa participe au Club Egalité du Var, lancé en juin dernier par la Préfecture du Var, instance départementale sous la coordination de la Sous-Préfète Astrid JEFFRAULT, animé par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Madame Chantal MOLINES conjointement avec l'association Alter-Egax.

Historiquement créé en 2015 par l'association Alter-Egax dans le département des Alpes-Maritimes, le Club Egalité consiste à accompagner la loi n°2014-873 du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » notamment dans le monde professionnel.

Les objectifs sont de :

- transformer les contraintes à l'insertion du monde du travail pour les femmes en opportunités,
- permettre aux femmes de développer leurs talents,
- faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté (jeunes filles et garçons, femmes des QPV, séniors),
- réduire les inégalités au travail,
- aider les filles et les garçons dès le plus jeune âge à grandir sans stéréotypes de genre.

La démarche est de :

- fédérer, à l'échelle départementale, des partenaires qui souhaitent se mobiliser pour une égalité réelle,
- co-construire avec les partenaires un plan d'actions opérationnel à décliner sur le Var

Le Préfet souhaite matérialiser l'engagement des partenaires par la signature d'une charte.

Des ateliers thématiques ont suivis depuis juin, autour de 3 axes :

- Les enjeux de l'égalité professionnelle : bien-être et performance
- L'orientation professionnelle tout au long de la vie
- La place des femmes et des hommes dans l'espace public : rôle du sport et de la culture

DPVa a participé à ces 3 ateliers les 28 et 29 juin puis 3 juillet, puis s'est positionnée sur le groupe "orientation professionnelle tout au long de la vie" jusqu'en 2019 dans l'objectif d'organiser des actions sur cet axe avec les partenaires.

## IV. Perspectives d'évolution et d'amélioration

### 1. Appel à projet 2019

#### A. Calendrier et objectifs

L'objectif poursuivi pour l'appel à projets 2019 est de **prioriser les crédits spécifiques sur le pilier « développement économique emploi »**, afin de se recentrer et revenir sur un des fondamentaux de la loi, et notamment la circulaire du 6 février 2018 relative aux orientations de la politique de la ville pour 2018, sur l'axe « Réussir la nouvelle impulsion donnée à la politique de la ville : réduire l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale sur la durée du quinquennat ».

6 autres thématiques prioritaires ont été retenus pour l'AAP 2019, ces objectifs ont été validés en comité de pilotage d'octobre 2018, ainsi le calendrier, et le fait de ne pas passer par délibération, le lancement de l'AAP (uniquement l'attribution des crédits spécifiques).

Calendrier prévisionnel :

<b>Dépôt des dossiers complets</b>	Du 7 novembre au 7 décembre 2018
<b>Contrôle administratif pour complétude des dossiers</b>	Du 10 au 21 décembre 2018
<b>Analyse pour instruction des dossiers</b>	Du 7 au 25 janvier 2019
<b>Comité de lecture</b>	Du 28 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2019
<b>Comité technique</b>	Du 25 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019
<b>Comité de pilotage</b>	Du 25 au 29 mars 2019

Les actions déposées devront être spécifiques au bénéfice des QPV et ne pas porter sur le fonctionnement annuel global (Droit commun) des structures.

Coordination des actions :

Un travail d'accompagnement régulier est conduit chaque année par l'équipe opérationnelle pour obtenir une fiabilité des indicateurs de base auprès des structures. Pour 2019, comme pour 2018, la chargée de

mission sera amenée à suivre au plus près l'évolution des actions financées, avec des visites in-situ dans le cadre de l'évaluation des actions.

Des **groupes de travail réguliers** seront relancés, par pilier et par QPV à partir de 2019, comme préconisé également dans les évaluations à mi-parcours. Les objectifs sont multiples :

- accompagner et coordonner les actions financées
- permettre la connaissance fine de chaque structure et action proposée
- permettre un travail en réseau et faciliter la construction des parcours individuels des bénéficiaires

En complément, des réunions avec l'éducation nationale (inspection, CIO, directeurs d'écoles/principaux de collèges) seront organisées afin d'informer sur les objectifs du contrat de ville, évaluer les actions financées au sein des établissements scolaires par les équipes enseignantes, et enfin recueillir les besoins prioritaires de l'EN sur des actions à mettre en œuvre dans ce cadre.

## B. Cadre général, thématiques et critères retenus

Un « guide pratique dépôt des dossiers à destination des porteurs de projets » accompagne l'appel à projet. Il a pour objectif de rappeler les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention pour répondre à l'Appel à projets, et présente de manière synthétique les différentes phases permettant aux partenaires financiers d'instruire leur demande de subvention.

Une notice est incluse dans l'objectif d'informer du **remplacement de l'extranet ADDEL par le portail DAUPHIN** pour la saisie des dossiers de demande de subvention de projets politique de la ville sur la campagne 2019. Les opérateurs ainsi que l'équipe projet DPVa ont pu participer fin 2018 à des réunions de présentation du nouvel outil, via la DDCS .

### Présentation et cadre légal de l'appel à projets 2018

Une attention particulière sera apportée sur les **publics** suivants :

- Le public féminin
- Les enfants âgés de 3 à 14 ans
- Les adolescents de 15 à 25 ans
- Les personnes âgées de 64 ans et plus.

Les **projets** doivent, pour être éligibles :

- porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement annuel global de l'association
- répondre aux objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets, et mesurables
- être construits en articulation, et non en doublon, avec les services publics de droit commun
- cibler les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large
- concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s)
- respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV
- se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019 (soit sur l'année civile en dehors des vacances scolaires, soit en période de vacances scolaires, soit sur l'année complète). Le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile. Un calendrier de programmation devra accompagner le projet, en vue d'une meilleure coordination sur les QPV, précisant les jours/périodes de permanences ou d'interventions, les périodes de fermeture de la structure...)

- identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges et adresses à minima), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires)
- mettre l'accent sur la mobilisation du droit commun et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions.

**Sur l'exercice 2019, une attention particulière sera apportée sur les thématiques suivantes :**

- 1) Accès, maintien et favorisation du retour à l'emploi dans le but d'améliorer le niveau de revenu des publics QPV
- 2) Accompagnement adapté à l'émergence d'activités en vue de procurer un revenu
- 3) Favorisation du vivre ensemble intergénérationnel (culture, sport...)
- 4) Maîtrise de la langue et lutte contre l'illettrisme
- 5) Amélioration du cadre de vie par des actions collectives
- 6) Renforcement des liens parentaux et des liens sociaux
- 7) Renforcement de l'accès aux droits des publics prioritaires

Afin d'apprécier la qualité des projets, les dossiers éligibles sont examinés au **regard des critères** ci-après :

Critères qualitatifs :

- Caractère innovant du projet
- Valeur ajoutée du projet / non substitution / non redondance par rapport au droit commun
- Caractère spécifique de l'action
- Pertinence de l'action
- Articulation du projet / complémentarité / cohérence avec le partenariat local et les dispositifs existants
- Plan de communication
- Nombre de bénéficiaires ciblés / touchés par l'action
- Valorisation de la participation de la CAD et de l'Etat au financement de l'action dans le cadre du Contrat de Ville.

En cas de renouvellement d'action, des critères additionnels sont analysés :

- Prise en compte des points d'amélioration vus en fin d'année
- Bilan quantitatif et qualitatif fourni par le porteur de projet

Ces critères généraux doivent permettre aux opérateurs d'établir une présentation rigoureuse de leur projet. Les candidats veilleront notamment à ce que le contenu de la demande de subvention corresponde à la fiche de synthèse en annexe et à ce qu'aucun champ ne soit oublié.

Critères financiers :

- Coût détaillé de l'action (budget prévisionnel)
- Charges (indirectes/de fonctionnement) spécifiquement lié à l'action
- Part des co-financements / saisine d'appels à projets complémentaires
- Non substitution / non redondance avec les financements de droit commun ou les dispositifs annexes

Les financements seront alloués dans la limite des fonds disponibles et aucune action ne fera l'objet d'une reconduction systématique. L'aide publique intercommunale ne pourra dépasser 80% des dépenses éligibles retenues.

Dans le cadre de **l'évaluation des actions**, chaque projet fera l'objet de la remise, par l'opérateur, de :

- Un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès de ses bénéficiaires qu'il devra remettre au moment du dépôt du dossier
- Une évaluation individuelle ou collective auprès des bénéficiaires de l'action à remettre au plus tard le 15 janvier 2020 ;
- Compléter et remettre la feuille d'évaluation à mi-parcours au 30 juin 2019 qui sera demandé en cours d'année
- La fiche d'évaluation annuelle et les fiches 6-1, 6-2, 6-3 (compte rendu financier d'action) au moment du dépôt du dossier ou au 15 janvier 2019 au plus tard.

L'équipe projet DPVa/Etat pourra procéder à des observations/évaluations in situ. Les candidats retenus s'engagent à permettre ces visites ainsi qu'à participer aux rencontres ou réunions qui seraient proposées.

*N.B : Ne rentre pas dans le cadre de cet appel à projets les actions ciblant d'autres territoires que ceux énoncés plus haut, les actions de formation et les actions d'animations.*

## 2. Prolongation des Contrats de ville

Comme rappelé par le Préfet du Var en date du 4 avril 2019, la **circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019** intitulé « La mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022. Elle précise qu'une rénovation de ces derniers interviendra cette année, en s'appuyant notamment sur les évaluations à mi-parcours réalisés en 2018, et à laquelle les partenaires seront associés dès 2019.

## 3. CLSPD – CISPD

Le CLSPD de Draguignan prévoit un développement sur 2018 avec la mise en place de groupes de travail et le recrutement d'un coordinateur.

La réactivation de groupe de travail du CISPD tels que « Cellule Veille Educative », « violences conjugales/intra-familiales », en complément de la cellule de veille transport, permettra de coordonner les actions en partenariat avec les acteurs du territoire. Un prestataire viendra en appui du CISPD sur le travail de coordination des professionnels dans le cadre des violences conjugales à partir de 2019, suite aux formations de 2018, et en lien avec le dispositif de logement pour les victimes. Un intervenant social en gendarmerie sera mis en place par l'Etat fin 2019 pour des permanences sur les brigades, cofinancé par DPVa.

Après la mise en place de l'association APS au sein des quartiers prioritaires sur Draguignan et le Muy, l'équipe d'éducateurs de rue et de médiateurs sociaux a développé ses actions, dans le cadre d'un partenariat avec le Département, les communes et DPVa. Sur 2018 le dispositif s'est pérennisé sur les quartiers prioritaires, comme en 2019.

## 4. Les conseils citoyens

Le cadre de loi appuyé par les dernières circulaires montre que les Conseils citoyens constituent des acteurs incontournables de la politique de la ville.

Le délégué du préfet, en lien avec l'équipe opérationnelle de DPVa, poursuit la dynamique engagée en 2018 pour remobiliser les trois Conseils citoyens

Perspectives pour le **conseil citoyen des collettes -Draguignan** : intégrer de nouveaux membres

Perspectives pour le **conseil citoyen du centre ancien Draguignan** :

- Travail pédagogique sur le rôle et missions de chacun ainsi qu'à la représentation que chacun s'en fait afin de faciliter la confiance mutuelle
- Construction d'une communication sur le CC pour le faire connaître et encourager la mobilisation et la participation
- Mise en place d'un calendrier de travail calqué sur le calendrier de la Politique de la ville
- Construire le projet d'animation 2019.

**Perspectives 2019 conseil citoyen du Muy :**

Le groupe «moteur» est maintenant solidement engagé. L'enjeu du groupe sera désormais de mobiliser plus largement autour de lui. Les actions de mobilisation devraient être plus systématiques.

En prévision des comités de pilotage il faudra continuer à recueillir l'avis du plus grand nombre sur les grands thèmes du contrat de ville et du projet de territoire. L'idée étant d'être le plus représentatif possible lors des interventions de fin d'année.

Plusieurs axes de travail pour l'année 2019:

- Améliorer la visibilité des actions du conseil citoyen
- Amplifier les actions de cohésion sociale
- Consolidation de la prise d'initiatives des habitants, acteurs de leurs projets dans le territoire
- Développer un espace de communication où les habitants viendront alimenter une page Facebook / site Internet
- Élaboration d'objectifs communs et prioritaires pour le quartier
- Favoriser les échanges de biens et services entre les habitants
- Mobiliser les participants autour de projets communs
- Renforcer les liens entre les habitants pour créer un réseau solidaire au niveau local
- Soutenir les actions de l'association Les Femmes d'Abord

## **V. Articulation entre les volets social, économique et urbain du Contrat de ville**

### **1. Projet urbain pour les communes**

#### **Projet Urbain Global Draguignan**

- Boulevard G. Clémenceau

#### **UN AMÉNAGEMENT AMBITIEUX ET VALORISANT**

Après une phase de réflexion de plusieurs mois et de concertation avec la population, le boulevard Clémenceau a fait l'objet d'importants travaux en 2017 afin de présenter un aménagement ambitieux et valorisant, achevé en 2018.

Le Boulevard Clémenceau est un axe majeur de la ville qui fait le lien entre les différents boulevards et avenues du centre-ville.

En termes de fonctionnalités, la municipalité a tenu compte de tous les usages à la fois pour les dracénois, les professionnels, les commerçants et les touristes.

La vocation de cet aménagement consiste à moderniser et restaurer l'attractivité de la ville et de son centre, à offrir aux piétons une place de choix, à faire de ce boulevard un véritable lieu de promenade afin de créer une dynamique tant au niveau commercial que touristique.

#### **L'OPAH-RU**





La Commune vient d'obtenir une enveloppe de 4,4 M€ grâce aux participations financières de l'État, de l'Anah (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région PACA, du Conseil départemental et de la CAD.

### Une démarche incitative

Le centre ancien nécessite aujourd'hui une intervention publique renforcée afin de restaurer son attractivité en mettant en œuvre un projet de renouvellement urbain et social. L'OPAH-RU permettra d'informer et d'apporter des aides aux propriétaires (aides financières directes, avantages fiscaux ou prêts particuliers) sur la période 2018-2023 pour la requalification de l'habitat privé, la réhabilitation des immeubles locatifs et la valorisation du patrimoine.

### Réhabilitation des immeubles locatifs

L'OPAH-RU facilitera la réhabilitation durable d'une soixantaine d'immeubles collectifs en accompagnant les copropriétés dans leur structuration, en réhabilitant les immeubles dégradés, et en favorisant la réalisation de travaux dans les parties communes menaçant la santé ou la sécurité des occupants. Cette action permettra de lutter contre le mal logement, l'habitat indigne et très dégradé et les marchands de sommeil.



Avant / après, Immeuble réhabilité à l'angle de la rue de Trans et de la rue de l'Étoile

### Requalification de l'habitat privé

Les aides, qu'elles soient financières ou sous forme de conseils s'adressent aux propriétaires bailleurs ou occupants mais aussi aux propriétaires de logements vacants. L'objectif de la commune est de requalifier un parc de 250 à 300 logements au centre-ville en 5 ans.

Les leviers d'une offre locative de qualité portent essentiellement sur l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens en rénovant l'isolation thermique, les installations électriques et le chauffage ; le traitement de l'humidité et la mise aux normes sanitaires et enfin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées en adaptant les logements.

### Nouveau service

Pour vous conseiller et vous accompagner dans votre projet, vos démarches et savoir si vous êtes éligibles à ces aides, dès le 30 juillet, une permanence installée au 10 ter, rue de Trans vous recevra les mercredis et les vendredis de 14h à 18h en accès libre ou sur rendez-vous toute la semaine.

Cette permanence permettra une assistance gratuite et personnalisée depuis le diagnostic technique jusqu'au montage des dossiers avec l'appui, si nécessaire, d'un travailleur social, d'un juriste et d'un architecte.

Contact :

0 805 69 12 62 Service à appel gratuit

[opah-draguignan@citemetrie.fr](mailto:opah-draguignan@citemetrie.fr)

Informations complémentaires sur [draguignan-pug.fr](http://draguignan-pug.fr)

### Valorisation du patrimoine

Dans le cadre de la valorisation du bâti et de la richesse patrimoniale de la commune, l'OPAH-RU permettra la mise en place d'un dispositif d'aides au ravalement de façades sur des axes stratégiques comme le boulevard Clemenceau, la place du Marché, la rue des Marchands, la rue de l'Observance, la place aux Herbes, la rue de Trans et la rue Capesse.

L'objectif est de promouvoir une démarche de travaux respectueuse du patrimoine et de son identité afin de donner à voir le "cœur de ville" en respectant les typologies, les matériaux et les modes de construction.

### Renouvellement urbain

En plus de ces actions auprès des propriétaires privés, la Ville a identifié un potentiel de réhabilitation de plusieurs secteurs comme le celui de Courtiou/Observance ou l'îlot entre la rue de l'ancien théâtre et la rue Mireur présentant des problématiques multiples comme une organisation foncière complexe, un bâti très dégradé, des problèmes de sécurité et d'habitabilité... qui nécessitent d'aborder la restructuration foncière dans le cadre d'une stratégie globale de requalification du parc.

"Opérateur Citémétrie, bureau d'études et de conseil en urbanisme qui agit avec l'entreprise publique locale, SAIEM de Construction de Draguignan"



### Et dans le reste de la commune...

Un dispositif similaire d'aides aux propriétaires est développé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général porté par la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour l'amélioration de l'habitat dans les zones périurbaines.

Contact :

0 805 69 23 29 Service à appel gratuit  
[pig-cad@citemetrie.fr](mailto:pig-cad@citemetrie.fr)



## Action Cœur de ville

En mai 2018, reconnaissant les efforts engagés par la commune depuis 2014 avec la mise en place du Projet Urbain Global (PUG), le ministère de la Cohésion des territoires a retenu la ville de Draguignan pour bénéficier du plan national "Action cœur de ville" parmi 222 villes françaises.

Le plan national "Action cœur de ville" a pour ambition de revitaliser les villes ayant une fonction de centralité telles que Draguignan. Il offre une approche transversale en matière d'innovation, de transition énergétique et environnementale, et de promotion de la ville durable et intelligente. La commune a établi un plan d'actions en lien avec sa politique de vitalisation de la ville centre engagée depuis 4 ans.

Certaines rues du centre-ville profiteront de travaux d'embellissement afin de renforcer l'attractivité de cœur de ville. Le renouveau commercial sera au cœur des priorités de la commune, et il commencera par une restructuration de l'accessibilité du centre historique.

## 2. Gestion Sociale Urbaine de Proximité et autres dispositifs habitat/renouvellement urbain

La question de la mise en place d'une Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est posée par les services de l'État à la communauté d'agglomération.

Le sujet est évoqué lors des groupes de travail « cadre de vie renouvellement urbain », en comité technique et en comité de pilotage du 29 septembre 2016. Lors de cette dernière instance il a été décidé **qu'une GSUP est un outil non adapté aux besoins relevés sur le territoire et ne sera pas retenu sur les quartiers prioritaires de la CAD**, par rapport à l'investissement important (moyens financiers et humains que cela nécessite avec diagnostic, mobilisation de partenaires...). Les GSUP dans les centres anciens sont compliquées à mettre en œuvre au vu d'une majorité de propriétaires privés (et non de bailleurs sociaux)

- Par contre, le Plan urbain global de Draguignan répond très bien à cette action ou encore les balades urbaines en marchant pourraient être développées et paraissent plus adaptées au territoire.
- Les actions doivent prendre en compte toutes les problématiques qui ont été relevées sur les groupes de travail, qui permettront de répondre concrètement aux problématiques des publiques en quartiers prioritaires. Nous pouvons citer les problèmes de logements insalubres, les punaises de lit (pilier cohésion social et cadre de vie, en lien avec le contrat local de santé de la ville de Draguignan), les problèmes d'incivisme, propreté et de gestion des déchets et encombrants sur les quartiers, le problème de mobilité, de sécurité, etc..)
- Programme de renouvellement et d'aménagement urbain via l'OPAH RU, avec une commission pour l'habitat indigne
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale : PLH 2019-2024 réhabilitation des centres-ancien sur le territoire (diagnostic par résidence n fonction de l'indice de fragilité des ménages).

## 3. Conventions Abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

### A. Cadre réglementaire et conditions de l'abattement de TFPB :

Article 1388 bis du code général des impôts : application d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB lorsque les logements sont situés dans un des 1500 QPV.

#### • Conditions de l'abattement

- ✓ L'organisme doit être signataire du contrat de ville
- ✓ Déclaration d'identification des biens à transmettre aux services des impôts avant le 1er janvier 2016.
- ✓ Élaboration d'un plan d'actions triennal, articulé avec les démarches de GSUP si nécessaires et envisagées sur le territoire.
- ✓ Transmission d'un bilan annuel des documents justifiant du montant et du suivi des actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.
- ✓ Deux grands types d'actions d'amélioration du cadre de vie éligibles :
- ✓ Les actions de droit commun relevant de la gestion classique des bailleurs mais qui font l'objet de moyens renforcés sur les QPV.
- ✓ Des actions spécifiques aux quartiers pour soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social.
- ✓ Les actions faisant l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation de loyer ou de charges pour les locataires.

#### • Champ d'utilisation :

- ✓ Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)



- ✓ Formation/soutien des personnels de proximité
- ✓ Sur-entretien
- ✓ Gestion des déchets et encombrants / épaves
- ✓ Tranquillité résidentielle
- ✓ Concertation / sensibilisation des locataires
- ✓ Animation, lien social, vivre ensemble
- ✓ Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

## B. Priorités sur les 3 QPV

### **DRAGUIGNAN/ Périmètre QPV – Les Colettes –**

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic effectué les 4 et 7 décembre 2015, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.

#### Les 5 priorités

- Priorité n° 1 : Gestion des déchets et encombrants / épaves, et sensibilisation des locataires
- Priorité n° 2 : Favoriser l'animation, le lien social et le « vivre ensemble »
- Priorité n° 3 : Actions de sur-entretien, et amélioration du cadre de vie
- Priorité n° 4 : Garantir la tranquillité résidentielle
- Priorité n° 5 : Favoriser, via l'insertion de clauses sociales dans les achats, l'accès à l'emploi en faveur de personnes en difficulté

### **Périmètre QPV – Centre ancien - Draguignan et Le Muy**

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors de l'élaboration du contrat de ville, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.

#### Les 5 priorités

- Priorité n° 1 : Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
- Priorité n° 2 : Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat
- Priorité n° 3 : Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 4 : Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 5 : Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

## C. État des lieux et conventions sur le territoire

**Les 8 conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015 entre les bailleurs sociaux et l'État**, suite à un diagnostic en marchant sur le QPV Les Colettes en date du 04 et 07 décembre 2015, avec l'ensemble des partenaires.

L'évaluation de la convention se réalise par points d'étape réguliers réalisés à partir du tableau de bord de suivi des actions, un bilan annuel à baser sur les actions réalisées, leur coût et une évaluation qualitative de leur efficacité.

Le suivi de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par deux instances partenariales :

1. Un comité technique organisé sur la DDTM. qui évalue l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les organismes Hlm que pour l'ensemble des partenaires (3 ont eu lieu sur 2018 : 15/01, 02/07 et 16/10)
2. Un comité de pilotage intercommunal (Contrat de ville): présentation et validation du service fait (le 22/10/18)

Un diagnostic en marchant a été réalisé sur Draguignan avec la DDTM, le Délégué du préfet, DPVa et les Conseils Citoyens les 10 et 12 janvier 2018.

Une présentation a été faite en Comité de Pilotage le 22 octobre 2018, où la DDTM, avec les bailleurs présentait l'avancée des actions pour 2018 au 16/10/18.

Ci-dessous les dépenses réalisées via **l'abattement sur l'année complète 2018**, qui représentent **193 473 €**, et un **montant de l'abattement TFPB cumulé** sur DPVa (2 QPV) qui s'élève à **223 339 €**.

2018	Montant prévisionnel de l'abattement (€)	Dépenses réalisées (€)
<i><b>SAIEM Draguignan Centre ancien</b></i>	22 560	30 034
<i><b>SAIEM Draguignan Les Collettes</b></i>	69134	25 617
<i><b>SAIEM Le Muy centre-ville</b></i>	5 400	2 460
<b>Total Saiem</b>	<b>97 094</b>	<b>58 111</b>
<i><b>VAR HABITAT Draguignan Centre ancien</b></i>	11 568	13 600
<i><b>VAR HABITAT Draguignan Les Collettes</b></i>	45 111	44 869
<i><b>VAR HABITAT Le Muy centre-ville</b></i>	6 062	0
<b>Total Var Habitat</b>	<b>62 741</b>	<b>58 469</b>
<b>Logis Familial Varois Les collettes</b>	<b>16 914</b>	<b>29 622</b>
<b>Immobilère 3F Les collettes</b>	<b>46 590</b>	<b>47 271</b>

L'article 1388 bis du Code Général des Impôts prévoit que l'abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2020. Or, l'abattement fiscal était prévu dans la convention pour les années 2016 à 2018. Par ailleurs, les programmes d'actions proposés par les bailleurs sociaux étaient définis pour cette même période triennale.

Des **avenants** doivent donc être approuvés afin de **prolonger la période de l'abattement** fiscal pour prendre en compte les années **2019 et 2020** et d'arrêter le programme prévisionnel des actions 2019 que les bailleurs sociaux s'engagent à réaliser en contrepartie du bénéfice de cet abattement. Le programme des actions 2020 sera approuvé fin 2019.

En annexe vous trouverez donc la délibération C 2018-2012, ainsi que bilan 2018 / plan d'action, réalisé par chaque bailleur.

#### 4. Fiches action des partenaires

##### SAIEM

Éléments concernant les travaux de « droit commun » pour 2018 :

ANNEE 2018	COLLETTES	CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	CENTRE VILLE LE MUY
Petits travaux courants	86 470 €	68 960 €	11 472 €
Gros travaux	47 957 €	99 138 €	13 403 €
Remise en état des logements	126 771 €	128 270 €	5 510 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 198 €</b>	<b>296 368 €</b>	<b>30 385 €</b>

Suivi SAIEM sur 2018 sur Draguignan :

1. La rénovation des espaces extérieurs des Négadis pour les Collettes
2. Les jardins partagés pour le centre-ville

Sur le premier point pour les Négadis, ci-après les éléments du projet

Rappel de la procédure de concertation :

- Novembre 2015 : Lancement de la consultation pour réaliser une étude de faisabilité
- 15 Avril 2016 : Premier atelier de travail avec les habitants. L'équipe d'assistant à Maîtrise d'ouvrage a présenté l'analyse technique et fonctionnelle. Les habitants ont été invités à venir enrichir les résultats et apporté leurs expériences de la pratique des lieux.
- 2 juin 2016 : Présentation de deux esquisses aux habitants
- **Avril 2018** : Lancement des études de Maîtrise d'œuvre



Au cours d'une **réunion d'information le 6 Novembre 2018**, le projet de réaménagement des Négadis a été présenté aux **locataires**.

Ce réaménagement sera réalisé au cours de l'année 2019 et permettra :



- d'individualiser les places de stationnement ;
- de sécuriser les circulations piétonnes ;
- de réaliser un espace de jeux pour enfants ;
- d'embellir les espaces verts en cœur d'îlot ;
- de renforcer la présence végétale ;
- de traiter les jardinets privatisés en pieds d'immeubles.

#### LES PRINCIPAUX POINTS DU PROJET :

Des aires de stationnement seront réalisées devant chaque immeuble (y compris devant les C6 /C7/C8). Les places de stationnement seront numérotées et attribués aux locataires.

Les places situées vers les containers à poubelles seront supprimées et réparties sur les autres espaces pour être au plus près des entrées d'immeubles.

A la fin des travaux les places seront proposées à la location aux locataires au tarif mensuel de 15 €/mois. Chaque locataire pourra disposer d'au moins une place si il souhaite en louer une et pourra en louer une seconde dans la mesure des disponibilités. La location ne sera pas obligatoire.

Les places de stationnement sont dimensionnées pour des voitures et ne seront pas accessibles aux camions et fourgons.

Les espaces verts au milieu des immeubles seront entièrement réaménagés et replantés avec arbres et arbustes. De nombreuses variétés d'arbres seront plantées, avec des espèces nécessitant peu d'entretien.

Les espaces piétons :

Un espace piétonnier sécurisé permettra de rejoindre, depuis chaque entrée d'immeuble le boulevard León Blum et l'escalier donnant accès à l'école Pagnol et au centre commercial.

Une aire de jeux pour enfants sera réalisée en position centrale, proche de la chaufferie.

Trois abris pour deux roues motorisés seront réalisés dans la résidence

A l'occasion des travaux de réaménagement les réseaux d'eau chaude entre la chaufferie et les bâtiments seront remplacés, ce qui améliorera le fonctionnement du chauffage.



Entrées et sorties du collège Thomas : le secteur avant l'entrée de la résidence des Négadis, où se situent les containers à ordures et quelques places de parking sera cédé à la ville de Draguignan et sera aménagé en placette publique avec places de stationnement pour faciliter la circulation.

Les containers à ordures ménagères seront installés sur cette future placette publique, à l'extérieur de la résidence

Dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs, la SAIEM a prévu de réaliser des jardins privatifs pour les locataires du rez-de-chaussée, afin de préserver l'intimité des logements et d'empêcher les autres locataires de s'approcher des portes fenêtres.

Il est prévu une clôture d'aspect identique pour tous les locataires et de supprimer toutes les installations existantes qui ont toutes été réalisées sans l'accord de la SAIEM. Le but est d'avoir une meilleure esthétique pour toute la résidence.



Cet espace deviendra officiellement un espace privatif qui devra par la suite être entretenu par chaque locataire. Il devra en faire un usage qui ne nuise pas à l'ensemble des autres locataires et notamment ne devra pas être utilisé pour devenir un lieu de stockage.

Une réunion spécifique avec les locataires concernés sera organisée en début d'année pour aborder plus précisément les différents sujets (revêtement de sol, emplacement des clotures,...)

### Planning de l'opération

Sous réserve du résultat de l'appel d'offres, il est envisagé :

- Lancement appel d'offres	19 Décembre 2018
- Démarrage des travaux	Avril 2019
- Achèvement des travaux	Mars 2020

## VI. L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

L'évaluation s'inscrit dans le cadre de la démarche d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville 2015-2020 prévue par la loi LAMY du 21 février 2014 « *Les contrats de villes fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale* ».

En complément, la circulaire du 6 février 2018 relative aux orientations de la politique de la ville pour 2018 précise « *En outre, les contrats de ville feront l'objet d'ici la fin de l'année 2018, dans le cadre de la clause de revoyure, d'une évaluation à mi-parcours. Ce moment stratégique doit être l'occasion, dans un cadre partenarial, de dresser un état d'avancement des démarches engagées et de se donner une feuille de route jusqu'au terme de la contractualisation. Il sera aussi l'occasion d'intégrer les nouveaux engagements gouvernementaux issus du CIV* »

En complément des rapports annuel relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville, l'évaluation à mi-parcours est prévu dans le cadre de loi.

### Le choix de l'externalisation

Pour réaliser **l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la Dracénie**, l'intervention d'un opérateur externe a été validée par les instances de pilotage du contrat de ville.

Un marché à procédure adaptée a été lancé en février 2018 à l'issue duquel le **bureau d'étude CHORUS** a été mandaté (montant du MAPA de 23 760€ subventionné à 50% par l'État), pour une **mission de prestation de Juin à Octobre 2018**.

### Les objectifs de l'évaluation

- redynamiser le partenariat
- réajuster les objectifs du contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire
- actualiser le programme d'action prévisionnel
- préparer l'évaluation de fin de contrat
- donner du sens collectivement aux actes et orientations

Les acteurs sollicités : signataires du Contrat de Ville, élus, partenaires, acteurs de terrain, institutionnels, conseils citoyens ont participé à cette évaluation.

Différentes phases de l'évaluation :

	<b>PHASES</b>	<b>PARTICIPANTS</b>
7/06/18	Réunion de lancement	Communes du Muy et de Draguignan, Conseils Citoyens, équipe projet
Juin/Octobre	Réunion équipe projet	Délégué du Préfet, DDCS, CHORUS et DHCSE
Juillet/ Août	Phase d'analyse documentaire	CHORUS, DHCSE
Juin/Septembre	Phase entretiens	47 entretiens (élus, partenaires, acteurs de terrain, institutionnels, conseils citoyen et associations)
11/09/2018	Atelier co-évaluation	Partenaires et institutionnels
12/09/2018	Atelier co-évaluation	Elus et collectivités
14/09/2018	Atelier co-évaluation	Associations, adultes relais et Conseils Citoyens
02/10/2018	Préconisations	Equipe projet
<b>22/10/18</b>	<b>Restitution en Comité de Pilotage</b>	<b>Membres du Comité de Pilotage</b>

Le rapport complet et ses préconisations sont présentés selon la **table des matières** ci-dessous :

- 1 Méthodologie
- 2 Préambule : le Contrat de Ville
- 3 Le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Dracénoise
- 4 Présentation du territoire
  - 4.1 Description du territoire
  - 4.2 La présentation du territoire dans le cadre du Contrat de Ville
- 5 Evolutions du contexte territorial
  - 5.1 Evolutions des contextes intercommunal et communal
  - 5.2 Evolution de la situation des quartiers prioritaires
- 6 Analyse globale des réalisations du contrat
  - 6.1 Analyse globale des réalisations du contrat
  - 6.2 Les acteurs du Contrat de Ville
  - 6.3 Mise en place des Conseils Citoyens
- 7 Bilan des actions en droit commun
- 8 Abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- 9 Les actions en crédit spécifique
  - 9.1 Appels à projet
- 10 Les actions en crédit spécifique
  - 10.1 Les opérateurs et les actions
  - 10.2 Les financements
- 11 Points de facilitation pour la réalisation de l'évaluation finale
- 12 La mise en place du Contrat de Ville

- 13 La gouvernance
  - 13.1 Conception et rôles affectés au Contrat de Ville
  - 13.2 Les places et rôles de chacun
  - 13.3 La proximité
  - 13.4 Articulation Droit commun/ Crédits spécifiques/TFPB et la transversalité
  - 13.5 La convergence des actions
- 14 Le fonctionnement
  - 14.1 Les marges de manœuvre
  - 14.2 La plus-value du Contrat de Ville, les atouts
  - 14.3 Les atouts qui en reviennent, en partie, aux personnes et personnalités
  - 14.4 Les piliers
  - 14.5 Les actions
  - 14.6 Le partenariat
  - 14.7 Les Conseils Citoyens
- 15 Les thématiques mises en exergue
  - 15.1 Les dysfonctionnements ou inconvénients
  - 15.2 Les problématiques du territoire dégagées
  - 15.3 Les dispositifs et les actions manquants ou à renforcer
  - 15.4 Les éléments pointés ou considérés comme « dérives » possibles
  - 15.5 Les notions et concepts essentiels
  - 15.6 Les questions
- 16 Les perspectives et/ou suggestions
  - 16.1 L'adaptation nécessaire aux nouvelles problématiques décelées
  - 16.2 Une connaissance renforcée du territoire en QPV
  - 16.3 La mise en place de modalités d'intervention dans le dispositif
  - 16.4 Des axes et volets d'intervention rendus indispensables par les besoins décelés
  - 16.5 Les données collectées ou à collecter
  - 16.6 Les jalons à poser pour les deux années de fin de Contrat de Ville
- 17 Synthèse des tables rondes
  - 17.1 Table ronde avec les acteurs institutionnels
  - 17.2 Table ronde avec les élus et les collectivités
  - 17.3 Table ronde associations et conseils citoyens
- 18 Préconisations
- 19 Annexe
  - 19.1 Les entretiens
  - 19.2 Tableaux récapitulatifs de l'état d'avancement des actions
  - 19.3 Grille d'analyse CAD pour les visites des associations

## VII. Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Sur les 3 QPV des 2 communes, seul Draguignan bénéficie en 2018 de la DSU.

Vous trouverez en annexe xx, la [délibération communale \(séance du ..... septembre 2019\)](#), du [rapport délibératif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, perçue par la commune au titre de l'année 2018, pour un montant de 772 972 €.](#)



## VIII. Maquette financière

### 1. Synthèse

Pour l'Etat, les éléments seront transmis ultérieurement

	ETAT		EPCI DPVA		VILLE DRAGUIGNAN		VILLE LE MUY		Conseil Départemental	
CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV										
Thématique	Montant	Types de Crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits	Montant	Type de crédits
SPORT	0	CNDS	14 079	Cours de natation dans les écoles QPV (Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5/équipe éducateurs des APS encadrement)	2507	Educ sportif : E Thomas section rugby	14 576	skate parc maintenance, subvention aux assoc.	28 979	
SPORT ET JEUNESSE										
CULTURE	0	DRAC	185 049	Fonctionnement/masse salariale	60 439	budget engagé pour l'organisation d'expositions permanentes gratuites ouvertes à tous (centre ancien)	21 776	manifestation FL-association culturelle	119 412	
EDUCATION	0	CAF			22 270	intervention "atelier santé" à la fabrique et ingénierie CLS (0,5 ETP)			476 164	
JEUNESSE	0	CAF			2 653	animation de proximité école QPV mireur	293 363	salaires/couts fonctionnement BU, pôle ado, ALSH, crèche	3 270	
	BU	0	FONJEP		112 319	travaux 4 écoles en QPV				
ENFANCE					143 268	périscolaire, Centre de loisir et TAP en QPV			824 245	
PETITE ENFANCE					106 020	lieux accueil enfant parents centre ancien				
CITOYENNETE	0	SERVICE CIVIQUE								
	0	BOP 104								
ACCES AU DROIT	0	CAF	5 100	fonctionnement, salaire mobilisé et subventions (ratio)					366 655	
ACTION SOCIALE										
SANTE	0	ARS							86 052	PMI et planification familiale, prévention medico sociale et education pour la santé
AUTONOMIE									1 901 129	Personnes agees, handicapees -autonomie
HABITAT									7 553	
URBANISME										
CADRE DE VIE PROPRETE/ESPACES V	0				1 264 064	espaces verts ; propreté 60% du cout du marché 2 QPV ; 50% budget équipe anti tag				
CADRE DE VIE ANIMATION	223 339	Montant abattement TFPB en QPV cumulé (DDTM)			54 875	exterieur été et hiver, redynamisation centre ancien				
CADRE DE VIE ACQUISITION					147 000	locaux centre ancien				
EMPLOI/ DEV ECO (ML)	0	Crédits d'intervention UT DIRECCTE	38 369	subventions MLEV et MLDV			3 500	marché MODE EPN	97 234	insertion FSE, CEDIS, IAE
	0	PÔLE EMPLOI	6 052	Clauses Insertion/ subvention/ création d'entreprise						
TRANSPORTS			67 114	transport salaires équipe mobilisée en QPV						
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	0	MILDECA	35 700	fonctionnement/subventions/ salaire équipe mobilisée	227 000	déploiement vidéo protection centre A, cout maintenance cameras et bornes acces CV	34 000	APS	35 989	
DROIT DES FEMMES	0	BOP 137								
AUTRES			118 999	etat des allocations compensatrices dues à DPVA (Taxe sur foncier bâti et CFE)						
Ingénierie (études)	11 880	subvention evaluation mi parcours	23 760	accompagnement evaluation mi-parcours Contrat de ville						
associations « PDV 2018 »			12 000	SUBVENTION	164 000	subventions de droit commun				
<b>1- TOTAL CREDIT DROIT COMMUN</b>	<b>235 219</b>		<b>506 222</b>		<b>2 306 415</b>		<b>367 215</b>		<b>3 946 682</b>	
<i>Autres crédits de droit commun (masse salariale pérenne, investissements particuliers...)</i>	<b>0</b>	<i>DASEN (dispositifs particuliers, hors moyens d'enseignement)</i>	<b>0</b>	<i>Transport salaires équipe mobilisée</i>						



	ETAT	EPCI DPVA	VILLE DRAGUIGNAN	VILLE LE MUY	Conseil Départemental
<b>CREDITS SPECIFIQUES POUR LES QPV</b>					
Thématiques	Montants	Types de Crédits			
<b>PILIER ECONOMIE EMPLOI</b>	<b>31 000</b>	BOP 147	61 200		58 293
<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>	<b>64 000</b>	BOP 147	73 700		112 935
<b>PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<b>0</b>	BOP 147	4 000		8 000
Ingénierie	22 000		82 400 16 270	10 820	masse salariale chargée 0,3 ETP
VV et FDPH	11 500	BOP 147			
FIPD/ prévention de la délinquance	106 000	BOP 147			
ADULTES RELAIS	58 047	ASP			
<b>2-TOTAL CREDITS SPECIFIQUES</b>	<b>292 547</b>		<b>237 570</b>	<b>10 820</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 1+2</b>	<b>527 766</b>		<b>743 792</b>	<b>2 317 235</b>	<b>367 215</b>
<b>TOTAL PARTENAIRES</b>	<b>8 081 918</b>				
<b>3-CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE</b>					
TRANSPORTS			43 000		Investissement equipement en mobilier urbain lié aux transports quartiers prioritaires et quartiers vécus Le Muy/Draguignan
HABITAT	170 380	participation Etat (parc public et privé)	226 933		programmes de construction en QPV (parc public et subv parc privé)
SPORT					13 207
CULTURE					18 251
EDUCATION					120 045
ENFANCE					12 357
SANTE					105
ACTION SOCIALE					25 028
AUTONOMIE					11 942
<b>TOTAL CREDIT investissement</b>			<b>269 933</b>		<b>200 935</b>

## 2. Détails maquette financière

### A. Dracénie Provence Verdon agglomération

CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV		
Thématique	Montant	Commentaires
<b>SPORT</b>		
séances natation	14 079	Cours de natation dans les écoles en QPV (Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5 : Séances de natation Etablissements scolaires QPV Draguignan = 12 056 € Séances de natation établissement scolaires Quartier en veille Le Muy 2023 €
<b>CULTURE</b>		
Pôle Culturel Chabran/ Médiathèque	19 950	fonctionnement/ratio 10,5% Total inscrits DRAGUIGNAN : 24 419 année dont 2559 sur 2 QPV (1004 collettes et 1555 centre A) soit 10,5% Budget : 190 000€ / ratio QPV 10,5% soit 19 950 €
Arthothèque	0	fonctionnement/ratio 0%
Médiathèque du Muy	4 800	fonctionnement/ratio 24% Usagers : 2235 dont 534 habitants QPV soit 24% des usagers. Budget 20 000€ / ratio QPV 24% = 4800 €
Musée ATP	2 862	prestations actions en QPV 100% cout des intervenants pour actions du musée
Patrimoine culturel	0	fonctionnement/ratio 0%
Equipe mobilisée ( patrimoine et PCC)	127 437	Masse salariale chargée/ratio 10,5% 34 personnes 1 213 690€ x10,5% = 127 437
Equipe mobilisée Médiathèque Le Muy	30 000	Masse salariale chargée/ratio 24% 5 personnes 124 998€ x 24% = 30 000€
<b>ACCES AU DROIT</b>		
PAD, Dont cotisation CDAD	700	ratio 8% BP DPVA 2018 = 54 749€ moins frais personnel 46 000€ = 8 749 € 4.000 € (augmentation de 1.000 € pour l'adhésion au GIP du CDAD)
Equipe mobilisée/ PAD	3 680	ratio 8% 1 personne à temps plein (BP= 46 000€) pour le point d'accès au Droit en Dracénie (23 communes) : 8 % de public issu des quartiers politiques de la ville . Le salaire est totalement pris en charge dans le budget de DPVA Toutes les communes de DPVA sont concernées par le PAD
Subvention CIDFF AVIV	720	ratio 8% 12.000 € suventions : 6.000 C.I.D.F.F. et 6000 € AAVIV
<b>HABITAT</b>		
Equipe mobilisée	0	Masse salariale chargée/ ratio 8, 15%
<b>URBANISME</b>		
<b>EMPLOI</b>		
Subventions aux associations Missions locales	38 369	Ratio liés aux indicateurs spécifiques QPV ML Dracénie Coeur du Var= 13,5% ML EV=32% Pour les missions locales : MI est var, 60 jeunes QPV sur 185 soit 32%, subvention versée 21 945€ ce qui fait 7 022€ à valoriser au titre de la politique de la ville, pour la ML Dracénie Coeur du Var 275 jeunes QPV sur un total de 2039 jeunes soit 13,5%, subvention versée de 232 199€ soit 31 347€ à valoriser au titre de la politique de la ville
Clause d'insertion	2 617	100% des publics concernés sont issus des qpv
Subvention	3 435	Var Initiative : 25 000€ de subvention, 2 QPV sur 21 porteurs soit 9,5% soit 2 375€ à valoriser au titre de la politique de la ville Couveuse : 2 000€ de subvention, 1 QPV sur 11 porteurs soit 9%, 180€ à valoriser au titre de la politique de la ville ADIE : 2 000€ de subvention, 4 QPV sur 22 porteurs soit 18%, soit 360€ à valoriser au titre de la politique de la ville BGE : 2 000€ de subvention, 10 QPV sur 39 porteurs soit 26% soit 520€ à valoriser au titre de la politique de la ville (permanence à la pépinière d'entreprises) Soit un total de : 31000€ accordés, 3 435€ à valoriser au titre de la politique de la ville.
<b>TRANSPORTS</b>		
Equipe mobilisée	67 114	Masse salariale chargée transport public pour les quartier prioritaire et vécu ratio 8% Coût du transport sur les QPV+ Quartiers vécus, dont 60% de masse salariale ratio régie=838 294€ 838 924 x 8 ÷ 100 = 6711392 ÷ 100 = 67 113,92 Ratio 8% de 838 924 représente 67 113,92€
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>		
Subvention	18 200	fonctionnement/ratio estimation/ratio 20% CISPD 2018 : AVAF 10 000€ ; AXIS 5 000€ + 3000€ ; ANVP 500 € ; DRACENIE SOLIDARITES 1000€ ; APS 68 000€ ; Anthea 3500 € TOTAL 91 000€ dépensé en 2018 91 000€ X 20 % = 18 200 €
Equipe mobilisée /CISPD	17 500	Masse salariale chargée/ ratios 20% et 10% chargée de mission 33 000€ : ratio 2018 à 10% (3300€) chef de projet 46 000 : ratio 2018 à 20% (9200€) directeur 50 000€ : ratio 10% (5000€)
<b>FINANCES</b>		
Allocations compensatrices	118 999	état des allocatios compensatrices dues à DPVa 2018 4474 € Sur Taxe foncier bâti QPV 114 525 € pour la contribution DPVA sur CFE en QPV
<b>Politique de la ville</b>		
Subvention	12 000	E2C 10 000€ + 25 000€ ; PROMOSOINS 1000€ ; DRACENIE SOLIDARITES 4000€ Total de 15 000€ dépensé en 2018 40 000 x 30% = 12 000€
Prestation pour l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville	23 760	subvention 50% ETAT
<b>TOTAL 1/ CREDIT DROIT COMMUN SUR QPV</b>	<b>506 222</b>	

CREDITS SPECIFIQUES MOBILISES SUR LES CONTRATS DE VILLE			
PROGRAMMATION 2018			
Thématique/piliers			
EMPLOI ECONOMIE	61 200		
COHESION SOCIALE	73 700		
CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN	4 000		
VVV	0		
EQUIPE MOBILISEE	82 400	Masse salariale chargée : directeur/ratio 30% Chargée de mission /Ratio 90% Cheffe de projet /Ratio 80 %	Chef de projet 50 000€= Directeur 50 000€ Ratio 30% =15 000€ 1 Chargée de mission 34 000€ Ratio 90%= 30 600€ 1 cheffe de projet 46 000 € Ratio 80% =36 800€
AUTRES	16 270	montant brut des dépenses en matière de NBI quartiers sensibles pour la DPVa (32 bénéficiaires) DRH	
TOTAL 2/ CREDIT SPECIFIQUE	237 570		0
TOTAL 1 + TOTAL 2= FONCTIONNEMENT	743 792		

CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE			
TRANSPORT	43 000	Investissement équipement en mobilier urbain lié aux transports CAD	En synthèse, la CAD a équipé son réseau de transport collectif en mobilier urbain destiné au transport à hauteur de 43 000€HT. A noter qu'il n'y a pas eu d'évolution du mobilier urbain. La fréquentation des quartiers prioritaires et des quartiers vécus représente 22,15% de la fréquentation totale du réseau en 2018. Le coût des services sur ces quartiers est estimé à 591 805€HT pour 2018. La CAD propose également une tarification solidaire qui tient compte des conditions de ressources, d'âge et d'invalidité de la population de son territoire.
HABITAT			
Subvention Parc privé aux particuliers	1 933	subvention :80 dossiers Anah traités pour l'année 2018 dont 7 dossiers en QPV pour Draguignan (DPVa 543 €) et le Muy (DPVa 1390 €) = DPVa 1933€ et Etat 33 180€	
Subvention Parc public	225 000	Le programme de construction dit «hauts négadis» situé en QPV à draguignan a bénéficié de la part de DPVa d'un financement direct à hauteur de 225 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 137 200 €.	
CULTURE	0		
TOTAL CREDIT investissement	269 933		

### Notice explicative 2018 Dracénie Provence Verdon agglomération

**Le ratio de 8% est utilisé dans la maquette financière quand les indicateurs d'adresse n'ont pu être suivis, le reste des ratios correspond à la réalité des actions mises en œuvre à destination des habitants des QPV.**

Le tableau présente les financements en direction des publics des QPV, affectés sur les quartiers spécifiques ainsi que ceux affectés aux quartiers vécus et quartiers en veille avec :

- une partie Droit Commun
- une partie crédit spécifique
- une partie investissement.

Il s'agit du détail des montants présentés dans le tableau de synthèse. Il intègre une approche par ratio des interventions des directions de DPVa directement affectés aux publics des quartiers prioritaires, sur les quartiers prioritaires et/ou sur les quartiers vécus et/ou sur les quartiers en veille.

## B. Draguignan

Thématique	Montant	Notice explicative
<b>EDUCATION-SANTE</b>	22 270 €	Intervention « Atelier Santé » à la Fabrique et ingénierie Contrat Local de Santé (0.5 ETP)
<b>TRAVAUX Ecoles QPV</b>		
MIREUR	14 056 €	PPMS MENUISERIE RIDEAUX ET PETITS TRAVAUX
MARRONNIERS	15 709 €	PPMS TOITURE PLOMBERIE ET PETITS TRAVAUX
PAGNOL	47 871 €	PPMS MENUISERIE PEINTURE CLIMATISATION ET PETITS TRAVAUX
ARENE	34 683 €	PPMS MENUISERIE PEINTURE ET PETITS TRAVAUX
<b>JEUNESSE</b>	2 653€	animation de proximité école Mireur
<b>ENFANCE</b>	32 203 €	TAP dans QPV
	84 850 €	Périscolaire dans QPV
	26 215 €	centre de loisir dans QPV
<b>PETITE ENFANCE</b>	106 020 €	Lieux d'Accueil Enfant Parents Centre ancien (budget de fonctionnement de la structure)
<b>SPORT</b>	2 507 €	éduc.sportif Collège THOMAS section rugby
<b>SECURITE</b>	55 000 €	Coût de la maintenance caméras et bornes d'accès Centre Ville
	172 000 €	Déploiement vidéoprotection en Centre Ancien
<b>INGENIERIE PdV</b>	10 820 €	masse salariale PdV chargée (0,3 ETP)
<b>CADRE DE VIE: propreté</b>	1 215 239 €	60.% du coût du marché pour le Centre ville et les collettes
<b>Espaces verts</b>	14 900 €	10 400 Centre Ancien/4 500 Les Collettes
<b>Interventions de proximité : voirie, tags...</b>	33 925 €	50% du budget de création d'une équipe anti tag
<b>CADRE DE VIE : animations</b>	54 875 €	Animations extérieurs « été » et « hivers » qui participent à la redynamisation du centre ancien (Proratation à 17 %, population QPV)
<b>CADRE DE VIE : acquisitions foncières</b>	147 000 €	Locaux en centre ancien
<b>CULTURE : Expositions et manifest. à la Chapelle de l'Observance</b>	60 439 €	Budget engagé pour l'organisation d'expositions permanentes gratuites ouverte à tous (Centre Ancien)
<b>Associations "PdV 2018"</b>		
<b>Subventions 2018 droit commun attribuées aux associations subventionnées par les crédits spécifiques Pdv 2018</b>		
Centre social et culturel	55 000 €	
Café associatif	7 000 €	
LU DOTHEQUE	9 500 €	
DRACENIE SOLIDARITE	2 500 €	
PROMOSOINS	3 000 €	
LA FABRIQUE	30 000€	
Ass. de Prévention Spécialisée	34 000 €	
MODE 83	23 000 €	
<b>TOTAL ASSOCIATION "PdV 2018"</b>	<b>164 000 €</b>	
<b>TOTAL CREDIT DROIT COMMUN</b>	<b>2 317 235 €</b>	Dont <b>772 972 €</b> de la DSU-CS (soit 63% de la dotation globale)

## Crédits de droit commun - Le Muy - 2018

Thématique	Montant global	Ratio	Montant retenu	Notice explicative
<b>CULTURE</b>				
Manifestation FL	80180	20%	16036	
Association culturelle	28700	20%	5740	
<b>SPORT</b>			0	
Divers	3500	20%	700	
Skate parc	17784	20%	3556,8	Contrat de maintenance
Subvention aux associations	51600	20%	10320	
<b>EDUCATION</b>				
Subvention aux associations		20%		
<b>JEUNESSE</b>				
BIJ	44290	50%	22145	Salaires
	4695	50%	2347,5	Coût de fonctionnement
Pole ado	175000	33%	57750	Salaires
	11837	33%	3906,21	Coût de fonctionnement
Alsh	462000	20%	92400	Salaires
	10705	20%	2141	Coût de fonctionnement
Crèche	542000	20%	108400	Salaires
	21364	20%	4272,8	Coût de fonctionnement
<b>EMPLOI/ ML</b>				
EPN	17500	20%	3500	Marché MODE
Prévention de la Délinquance			0	
APS	34000	100%	34000	100%
<b>TOTAL CREDIT DROIT COMMUN</b>	<b>1 505 155</b>		<b>367 215</b>	

**Notice explicative du Muy**

Pour les thématiques ne pouvant être chiffrées précisément par manque d'indicateurs de fréquentation, la proratisation est faite à hauteur de 20%, c'est-à-dire une estimation légèrement à la hausse par rapport au ratio de 16, 52% des personnes habitant en QPV sur Le Muy.

## ANNEXES

### 1 Liste des rues en quartiers prioritaires (mise à jour en 2017)

LE MUY - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros	Noms des bâtiments et numeros
ALLEES VICTOR HUGO	Pairs	
AVENUE DE LA TOUR	Tous	
Avenue Jules Ferry	Tout pas de numéro	
AVENUE ST ANNE	145 Résidence St Anne	
Bd Charles De Gaulle	Tous (Résidence du stade)	
Bd du Bois de Bellugues	Tous (lot du bois des Bellugues)	
Boulevard du 8 mai 1945	Tous	
Chemin de la Peyrouas	Tous	
ESPLANADE SENES	Tous	
HLM ST. ANDRIEU	Tous	
IMPASSE BARBES	Tous	
IMPASSE FRANCOIS TAXIL	Tous	
Impasse le Galinié	Tous	
Impasse Paradou	Tous	
Place Amédée Bouis	Tous	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	Tous	
PLACE DE L'EGLISE	Tous	ILOT 2 OUEST - 15 Rue de l'Eglise
PLACE GAMBETTA	Tous	DN7 + place Gambetta
PLACE JEAN JAURES	Tous sauf 1 - 3 - 5	
Place Pasteur	Impair de 9 à 23	
RN7	Tous jusqu'à 143 HLM St Andrieu	SAINT ANDRIEU : 3 Bat /6 entrées (A1-A2-B1-B2-C1-C2)
ROUTE DE LA BOURGADE	de 1 à 45 pair et impair	
Rue Aragon Trastour	1 à 23	
RUE BARBES	Tous	
RUE CARNOT	Tous	
RUE CAVALIER	de 1 à 9	Les 2 orthographes Cava(l)lier Pair+impair
RUE COURBET	Tous	ILOT 1 - rue Courbet Entrée 3 CPA DU MUY - 2 rue Courbet
RUE DE LA LIBERTE	Tous	
RUE DE LA PLACETTE	Tous	
RUE DE L'AVENIR	Tous	
RUE DE L'ECLAIR	Tous	
RUE DE L'HOTEL DE VILLE	Tous de 1 à 18	
RUE DES JARDINS	Tous	
Rue des Portiques	Impair de 9 à 25	ok/ Pancarte "passage des portiques"
RUE DES TANNEURS	de 1 à 6	
Rue des vergers	Tous	
RUE DROITE	Tous	



<b>Rue du Bois des Bellugues</b>	<b>Tous (lot du bois des Bellugues)</b>	
RUE DU FIGUIER	Tous	
RUE DU FOUR	Tous	
RUE DU MURIER	Tous	
Rue du Nord	Tous	
RUE FRANCOIS TAXIL	Tous	
RUE GAMBETTA	Tous	
Rue Gambetta	Tous	
RUE GRANDE	Tous	ILOT 2 EST - 25 rue Grande
RUE HEBREARD	Tous	
RUE HOCHE	Pairs	
Rue Joachim Ollivier	Tous	
RUE LATIL	Tous	
RUE LEDRU ROLLIN	Tous	
RUE LOUIS BLANC	Tous	
Rue Marceau	Tous	
RUE MAURICE LACHATRE	Tous	
Rue Paradou	Tous	
RUE PASTEUR	Tous	
Traverse Paradou	Tous	

Mise à jour 2017

## DRAGUIGNAN LES COLLETES

Type de voie	Nom de la voie		Totalité Partielle	Précisions n°
Avenue	de	Verdun	P	Résidence Les Colettes, ??Résidence Les 3 Côteaux (bât P,L,M) ??
Avenue	Paul	Arène	P	Résidence Etoile du Sud et n°138 Résidence Les Aludes.
Chemin	des	Collettes	P	??Résidence les 3 Côteaux (bât R) ?? Résidence Les Jardins de Pagnol bât J,K ???
Boulevard	Marcel	Pagnol	P	Résidence Le Temps des Cerises, Résidence Carré Topaze, jusqu'à lotissement n°194.
Chemin		Sainte-Barbe	P	Centre des Finances Publiques, Résidence Le Loubet.
Boulevard	Emile	Thomas	P	Collège, Résidence Les Négadis, Résidence Les Portiques.
Boulevard	Théodore	Aubanel	P	Résidence Les Souléïès.

Annexes des résidences de Draguignan

<b>Résidence Les Colettes</b> Avenue de Verdun	Var Habitat		<b>Résidence Les Jardins de Pagnol</b> 296 Chemin des Collettes		
	<b>Bâtiments</b>	<b>Entrées</b>		<b>Bâtiments</b>	
	A	1-2		K	
	B	1-3		J	
	D				
	E	1-2			
<b>Résidence Etoile du Sud</b> 234 Avenue Paul Arène	<b>Bâtiments</b>		<b>Résidence Le Négadis</b> 141 Boulevard Emile Thomas	<b>Bâtiments</b>	<b>Entrées</b>
	Alpha			A	1-5
	Bêta			B	1-7
	Gamma			C	1-8
	Delta				
<b>Résidence Les Aludes</b> 138 Avenue Paul Arène	<b>Bâtiments</b>		<b>Résidence Les Portiques</b> 44 Bd E. Thomas / Bd Blum	<b>Bâtiments</b>	
	La Farigulo			A	
	Lis Aludo			B	
	La Miougrano				
<b>Résidence Les 3 Côteaux</b>	Groupe 3F		<b>Résidence Les Souleiès</b> 379 Boulevard Théodore Aubanel	<b>Bâtiments</b>	
	<b>Bâtiments</b>	<b>N° de voie</b>		A	
	E	399		B	
	D			C	
	F			D	
	G			E	
	H	411		F	
	L			G	
	M			H	
	P			J	
	R			K	
				L	
				M	
				N	
<b>Résidence Le Loubet</b> 284 Chemin de Sainte-Barbe	<b>Bâtiments</b>		<b>Résidence Le Temps des Cerises</b> 32 Boulevard Marcel Pagnol		
	A				
	B				
	C				
			<b>Résidence Le Carré Topaze</b> 114 Boulevard Marcel Pagnol		

DRAGUIGNAN - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros et noms résidence
Traverse du Jeu de Paume	tous
Impasse du Jeu de Paume	tous
Montée de la Roque	tous
Rue des Endronnes	tous
Rue des Tanneurs	Résidence Etudiants - 1 rue des Tanneurs TOUR DES TANNEURS. 21 rue des Tanneurs
Rue des Tanneurs	tous
Place des tanneurs	parking
Rue de la Roque	tous

Place de l'Horloge	tous (sans habitation?)
Place René Cassin	tous
Rue Pierre Clément	tous
Rue du Dragon	tous
Rue des Potiers	tous
Place Vieille Halle	tous
Rue Vieille Halle	tous
Impasse du Chapitre	tous
Trav. du Palais	tous
Rue des 3 Pigeons	tous
Rue d 'Arménie	tous
Traverse Joseph Bernard de Trans en provence	tous (sans habitation?)
Boulevard Joseph Bernard de Trans en provence	Résidence Bernard Trans: 1 bâtiment / 6 entrées (de 1 à 6), N° 47 Maison de la solidarité-Avaf
Boulevard Joseph Bernard de Trans en provence	tous
Place Portaiguières	PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudières - 15 place Portaiguières ILOT DE L'HORLOGE - Place Portaiguières
Place Portaiguières	tous
Rue du Jeu de Ballon	tous
Place des Comtes de Provence	Tous (sans habitation?)
Montée de la Porte de Grasse	tous
Rue du Courtiou	tous
Rue des Moulins	tous
Place des Moulins	tous
Place du Souvenir Français	tous (sans habitation?)
Traverse des Jardins	tous
Rue des Jardins	tous
Rue Grande	tous -dont ILOT 2 EST - 25 rue Grande
Rue Lou Fabriguié	tous
Place Lou Fabriguié	tous
Montée du Rigoulier	tous
Rue de la Menudière	PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudière. 15 place Portaiguières MENUDIERE HORLOGE - 23 rue Ménudières
Rue de la Menudière	tous
Traverse Eugène Guiguès	Tous
Rue des Chaudronniers	CHAUDRONNIERS - 12 rue des Chaudronniers
Rue des Chaudronniers	tous
Trav. du Piquet Vieux	tous
Rue du Piquet Vieux	tous

Rue du Jeu de Paume	tous
Rue Adolphe Giraud	tous
Place Pasteur	tous
Place de l' Observance	tous
Rue de L'Observance	Observance 1 - 51 rue de l'Observance Observance 2 - 52 rue de l'Observance Observance 3 - 58-64 rue de l'Observance
Rue de L'Observance	tous
Rue de la République	tous
Boulevard Jean Jaurès	côté pair N° 2 à 40
Rue du Père Eouzan	Tous
Place Claude Gay	tous
Trav.des Minimes	tous (sans habitation?)
Place des Minimes	REHAB 6 PLACE DES MINIMES: 1 bat /1 entrée
Place des Minimes	tous
Rue des Minimes	tous
Rue de Trans	Les Chaudronniers - 7 rue de Trans L'Etoile - 10 bis rue de Trans
Rue de Trans	tous
Montée des Ouillères	tous
Place du Marché	tous
Rue Juiverie	Résidence Personnes Agées
Rue Juiverie	tous
Rue de la Visitation	tous
Place St Clair	tous
Rue Saint Clair	tous
Montée St Clair	tous
Traverse St Clair	tous
Impasse Blancherie	tous
Impasse des Augustins	tous
Traverse du Cros	tous
Rue du Cros	tous
Place des Tonneliers	tous (rebaptisé Place Cogordan)
Place Cogordan	tous
Rue du Jardin des Plantes	tous
Boulevard du Jardin des Plantes	côté pair
Rue Edmond Poupé	tous
Rue de la Tête de Boeuf	tous
Rue de l' Horloge	tous
Place Roger Fréani	tous
Place aux Herbes	tous
Place des Augustins	tous
Rue de l' Ancien Théâtre	tous
Imp. Capesse	tous

Rue Capesse	tous
Rue du Combat	tous
Boulevard des Remparts	côté pair-L'Observance: 1 bâtiment /1entrée
Rue de la Halle	tous
Boulevard de la Liberté	côté pair
Traverse de la Liberté	tous
Rue Frédéric Mireur	tous
Rue de la Blancherie	tous
Rue de l' Etoile	tous
Rue Joseph Roumanille	tous
Rue Georges Cisson	tous
Trav. Juiverie	tous
Place Georges Brassens	tous
Montée du Four de Peisse	tous
Rue Beauvezer	tous
Place du Dragon	tous
Boulevard John Kennedy	-N° 9 à 47 Impair
Traverse des Dominicains	tous (habitations?)
Rue des Dominicains	tous
Boulevard Maréchal Foch	coté pair
Rue des Marchands	tous
Square Mozart	Tous
Place de la Paroisse	tous
Montée de l 'Horloge	tous
Boulevard Georges Clémenceau	côté impair jusqu'au Bd J. JAURES et N°3 à 13C -Théâtre
<i>Ressources: service urbanisme Draguignan/Géoportail/Bailleurs sociaux/DDCS</i>	

*Mise à jour 2017*

## 2- appel à projets 2018

### Cadre général de l'appel à projets 2018

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de

coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par l'ensemble des partenaires.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre tous les crédits de l'État dédiés au financement de l'axe « prévention de la délinquance ». En conséquence, toute demande de subvention sur cet axe devra répondre aux orientations d'un appel à projets spécifique « FIPD » qui sera lancé et diffusé par le cabinet du Préfet du Var.

Le contrat de ville 2015-2020 de Dracénie Provence Verdon agglomération (DVPa), tel que prévu dans la loi et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.

Le pilotage par l'Agglomération est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement des 3 quartiers prioritaires.

Le Département du Var (délibération du 09/03/2015) et la Région PACA (délibération Région du 12/12/2014) sont signataires du Contrat de ville et valorisent leurs financements de droit commun et crédits spécifiques au titre des politiques départementales et régionales.

Le Contrat de ville est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération. Il repose sur un travail préparatoire réalisé par un ensemble de partenaires, ayant abouti à la production de diagnostics thématiques territoriaux.

### Quartiers prioritaires, territoires éligibles au Contrat de ville

La liste des quartiers prioritaires a été établie par Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Cette nouvelle géographie prioritaire s'est appuyée sur un critère de sélection basé sur les revenus médians.

Les délimitations des quartiers, avec les rues concernées ont été identifiées par les services des municipalités et sont présentées en annexe 1 du présent document et téléchargeables sur le Site de la CAD. Il est à noter que lorsque la limite d'un quartier correspond à une voie publique, elle est réputée suivre l'axe central de cette voie.

La DDCS a mis à jour en 2017, les voies composant chaque quartier prioritaire en les recensant intégralement, afin de renseigner avec précision les personnes éligibles. Aussi vous trouverez la liste des rues, mise à jour en partenariat avec DPVa

Sur le territoire de DPVa , 3 quartiers portant sur 2 communes ont été retenus et représentent 8370 habitants<sup>1</sup> répartis comme suit :

- Pour la ville de Draguignan, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de 6 770 soit pour le quartier centre-ville 4 320 et pour le quartier les Collettes 2 450.

---

<sup>1</sup> Le kit de données sexuées (février 2015 avec données 2010-2011) initial ainsi que le kit de données complémentaires sont annexés au contrat de ville 2015-2020, téléchargeable sur le site de la CAD : <http://www.dracenie.com/index.php/7-actu/667-signature-des-contrats-de-ville-2015-2020>



- Le quartier les Collettes à Draguignan enregistre un revenu médian annuel de 11 200 € soit 933 € par mois. Celui du centre-ville de Draguignan de 10 900 € soit 908 € par mois. Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.
- Pour la ville du Muy, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, centre-ville, est de 1 600. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

### CARTOGRAPHIE DES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES



*Centre ancien- Le Muy*



*Centre ancien- Draguignan*



*Les Collettes-Draguignan*

Il apparaît nécessaire qu'il puisse y avoir sur ces territoires une continuité dans les interventions. Sur le territoire de l'agglomération, les communes ont fait part de leur souhait de maintenir en veille active les anciens quartiers prioritaires dans la cadre de la politique de la ville.

Quartiers en « veille active » :

Sur le Muy : les Peyrouas et les Bellugues

Sur Draguignan : Les Floralies – Saint Hermentaire

### Déclinaison des orientations dans le contrat de ville

*Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans les orientations définies par le contrat de ville 2015-2020 et bénéficier exclusivement aux habitants des quartiers prioritaires.*

*Des opérateurs qui ne sont pas situés dans les quartiers, mais proposent à conduire des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants, peuvent élarger aux crédits spécifiques.*

*L'appel à projets 2018 est structuré suivant les 4 piliers du contrat de ville :*

Le pilier « développement économique et emploi » :

- C. Développement économique/Accompagnement aux porteurs de projet
- D. Insertion/Formation/Emploi

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- 5. Projet urbain/Qualité urbaine
- 6. Mobilité /Numérique
- 7. Habitat logement

Le pilier « cohésion sociale » :

- a. Éducation et lien social,
- b. Veille Sociale et Santé,

- c. Sport et culture,
- d. Violence intra familiales/Prévention de la délinquance/Accès au droit.

Le pilier « citoyenneté et valeurs de la république » :

- ✓ Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République

De façon transversale, une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les projets de

:

- la jeunesse,
- l'égalité femmes/hommes,
- la lutte contre les discriminations,
- la participation des habitants.

PILIER	Thématiques	Enjeux / Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Thématique transversale
1- Développement économique et emploi	3- 1 Dev-éco et accompagnement aux porteurs de projet	3-1-1 Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme ...	3-1-1-1/ Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat 3-1-1-2/ Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat 3-1-1-3/ Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurant associatif, épicerie, garage solidaire)	Thématique transversale
		3-1-2 Soutenir le développement économique	3-1-2-1/ Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires 3-1-2-2/ Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
3- 2 Insertion - Formation - emploi	3-2-1 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle	3-2-1-1/ Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle		
	3-2-2 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion, chantier d'insertion)	3-2-2-1/ Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle		
2- Cadre de vie et renouvellement urbain	2-1 Habitat/Logement	2-1-1 Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de resorption des désordres en matière d'habitat	2-1-1-1/ Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 2-1-1-2/ Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 3/ Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés	
		2-1-2 Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine	2-1-2-1/ Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens 2-1-2-2/ Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV	
	2-2 Projet urbain / Qualité urbaine	2-2-1 Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité/ GSUP	2-2-1-1/ Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés 2-2-1-2/ Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat	
	2-3 Mobilité / Numérique	2-3-1 Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs	2-3-1-1/ Valoriser et ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux 2-3-1-2/ Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle	
3- COHESION SOCIALE	1-1 Education et lien social	1-1-1 Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille	1-1-1-1/ Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque 1-1-1-2/ favoriser la lutte contre le décrochage scolaire 1-1-1-3/ Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportives des jeunes des quartiers PLV 1-1-1-4/ Structurer une animation locale en centre ancien	
		1-2 Veille sociale et Santé	1-2-1 Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et de soins	
	1-2-2 Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés		1-2-2-1/ Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV 1-2-2-2/ Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité 1-2-2-3/ Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV 1-2-2-4/ Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise	
	1-3 Sport-culture - Loisirs	1-3-1 Assurer un accès au sport égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.	1-3-1-1/ Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques 1-3-1-2/ Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble	
		1-3-2 Assurer un accès à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.	1-3-1-3/ Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier 1-3-1-4/ Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs 1-3-1-5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace	
		1-3-3 Assurer prioritairement une animation dans les QPV pendant les vacances scolaires durant toute la période estivale		
	1-4 Violences intra-familiales / Prévention de la délinquance / Accès au droit	1-4-1 Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.	1-4-1-1/ Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit 1-4-1-2/ Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes 1-4-1-3/ Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales	
		1-4-2 Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance	1-4-2-1/ Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les quartiers concernés 1-4-2-2/ Rétablir un comportement citoyen 1-4-2-3/ Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions 1-4-2-4/ Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs 1-4-2-5/ Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)	
		1-4-3 Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV	1-4-3-1/ Pérenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif 1-4-3-2/ Développer les ateliers socio linguistiques 1-4-3-3/ S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal 1-4-3-4/ Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV 1-4-3-5/ Informer les habitants	
4- CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE	citoyenneté et valeurs de la République	Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République	1/ Développer le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation 2/ Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers 3/ Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences	

Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville

## Thématiques à privilégier dans les candidatures à l'appel à projets :

Une attention particulière sera apportée sur l'exercice 2018 sur :

- Le pilier « développement économique et emploi » sur des actions permettant de favoriser le retour à l'emploi dans un but d'améliorer le niveau de revenu des publics QPV
- Dans la mesure du possible, lorsque les opérateurs ont plusieurs actions sur un même pilier, les demandes de subventions devront porter sur un projet plus global.

### Les critères d'éligibilité à l'appel à projets 2018

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé (associations, établissements publics autonomes...), est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

Les projets doivent, pour être éligibles :

1. porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement annuel global de l'association ;
2. s'inscrire dans les objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets, et mesurables ;
3. être construits en articulation, et non en doublon, avec les services publics de droit commun ;
4. cibler les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large ;
5. concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s) ;
6. respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV ;
7. se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018 (soit sur l'année civile en dehors des vacances scolaires, soit en période de vacances scolaires, soit sur l'année complète). Le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile. Un calendrier de programmation devra accompagner le projet, en vue d'une meilleure coordination sur les QPV, précisant les jours/périodes de permanences ou d'interventions, les périodes de fermeture de la structure... ;
8. identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges et adresses à minima), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires) ;
9. mettre l'accent sur la mobilisation du droit commun et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions ;
10. en cas d'un renouvellement d'action, s'assurer d'avoir renseigné les fiches 6-1, 6-2, 6-3 (compte rendu financier d'action) et expliquer en quoi l'action initialement financé a répondu aux résultats, et s'inscrit dans les orientations de l'appel à projets 2018. Le compte rendu administratif et financier permet de mesurer la pertinence de son renouvellement, qui sera transmis avec le dossier de demande. Il devra comprendre les renseignements obligatoires suivants : le quartier de résidence du public reçu, l'âge et le sexe des personnes bénéficiaires.

Le calendrier de programmation

<b>Dépôt des dossiers</b>	Du 18 décembre 2017 au 19 janvier 2018
<b>Complétude et Instruction des dossiers Mise en place des tableaux de programmation</b>	Du 22 janvier au 16 février 2018
<b>Comité de lecture</b>	Du 19 au 23 février 2018
<b>Comité technique</b>	Du 19 au 23 mars 2018
<b>Comité de pilotage</b>	Du 9 au 13 avril 2018

### 3 – Délibérations d'attribution de subventions Politique de la ville- Programmations 2018

Envoyé en préfecture le 07/06/2018  
Regu en préfecture le 07/06/2018  
Affiché le 07/06/2018  
ID : 083-248300493-20180531-C\_2018\_097-DE

**C\_2018\_097**

Département du Var  
Arrondissement de Draguignan



Direction Générale des Services  
Gestion des Assemblées  
Habitat, Cohésion Sociale et  
Emploi

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

*L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Communautaire	En excédent	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:  
**Appel à projets 2018 - Attribution de subventions spécifiques Politique de la ville**

#### **PRÉSENTS :**

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérard PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

#### **REPRÉSENTÉ(S) :**

Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphane CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANÇIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

#### **ABSENT(S) :**

Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

**SECRETARIE DE SÉANCE :** Madame Sophie DUFOUR

**RAPPORTEUR :** Monsieur Claude ALEMAGNA



La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté et s'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, elle renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La Dracénie a été impactée par cette loi, retenant trois quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Les contrats de ville nouvelle génération qui succèdent donc depuis 2015 au CUCS constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

Le périmètre du contrat de ville intercommunal 2015-2020 concentre désormais 8 370 habitants sur Draguignan (centre ancien et les collettes) et sur Le Muy (centre ville). La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale à travers notamment le contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015.

Les actions financées en crédits spécifiques s'appuieront sur les enjeux, orientations et objectifs opérationnels, du plan d'actions établis dans le contrat de ville pour les quartiers prioritaires des deux communes concernées et s'inscrivant dans une programmation annuelle structurée en 5 piliers, comme stipulé dans l'appel à projet 2018 :

- 1) le pilier « développement économique et emploi »,
- 2) le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »,
- 3) le pilier « cohésion sociale »,
- 4) le pilier « valeurs de la République et citoyenneté »,
- 5) l'axe « hors pilier ».

Suite à l'appel à projets lancé en décembre 2017 en direction des structures du territoire de la Dracénie, et après un processus d'instruction en comités de lectures et comité technique ouverts aux membres signataires du contrat de ville et aux conseils citoyens, les membres du comité de pilotage réunis en séance le 26 avril 2018, ont émis un avis favorable et validés les propositions de participation financière de l'État et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Les propositions de participation financière de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont précisées dans le tableau ci-annexé.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 17 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer les subventions aux associations conformément au tableau ci-annexé,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ces subventions sont imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, au chapitre 65, nature 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin  
Date : 07/06/2018  
Qualité : Président de la  
Communauté d'Agglomération  
Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois vaut rejet.

ATTRIBUTION DES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE 2018- Progi

Envoyé en préfecture le 07/06/2018  
 Reçu en préfecture le 07/06/2018  
 Affiliation N°1 SLO  
 ID : 063-24830493-20180531-C\_2018\_097-06

STRUCTURE	ACTION	Communes	Renw/Nouv	Coût total de l'action	Montant demandé de l'action de demande	Propositions CAD 2018	Propositions ETAT 2018
<b>PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN</b>							
CCAS DRAGUIGNAN	Concourir à la prévention et au traitement de la problématique des punaises de lit en QPV - Aide aux familles précaires	DRAGUIGNAN	N	13 197	11 000	4000	4000
<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>							
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - "Et après la 3ème?"	LE MUY	R	4 118	3 000	1500	1500
LES PETITS DEBROUILLARDS PACA	Cités débrouillardes au Centre Ancien du Muy	LE MUY	R	9 961	7 500	2500	2500
ASSOCIATION TRAIT LIBRE	Rencontre et Création	DRAGUIGNAN	R	16 900	3 000	3000	0
ASSOCIATION TRAIT LIBRE	L'été, l'art et ma rue	DRAGUIGNAN	R	11 700	9 000	6000	3000
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	La ludothèque en soutien des apprentissages	DRAGUIGNAN	R	20 020	5 940	2300	2000
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	Le Jeu au cœur des quartiers	DRAGUIGNAN	R	46 329	8 760	6000	0
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Colette Enfance Jeunesse	DRAGUIGNAN	R	86 600	25 000	5000	6000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Animation du Conseil Citoyen	DRAGUIGNAN	N	4 840	4 000	0	1500
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Un été en famille	DRAGUIGNAN	R	12 900	4 000	2000	2000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Colette Famille	DRAGUIGNAN	R	91 000	25 000	5000	5000
VIVANTS ET ASSOCIES	Animation du café Inventé café associatif de quartier	DRAGUIGNAN	N	26 079	10 000	0	2000
DRACENIE SOLIDARITES	Les Jardins d'insertions du Muy	LE MUY	R	34 360	2 000	500	1500
DRACENIE SOLIDARITES	Communication en Dracénie	LE MUY	R	17 800	12 000	0	1000
DRACENIE SOLIDARITES	Epicerie solidaire "La Musette"	DRAGUIGNAN	R	145 330	5 500	3500	2000
INSERT SPORT LE MUY	Devenir citoyen à travers la pratique de la boxe	LE MUY	N	5 300	3 300	0	1500
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	L'éducation à l'égalité Filles-Garçons	DRAGUIGNAN	R	1 800	1 730	1700	0
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	L'éducation à l'égalité Filles-Garçons	LE MUY	N	1 200	1 150	0	1150
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	Permanence d'accès aux droits, de prévention des discriminations et de lutte contre les violences faites aux femmes	DRAGUIGNAN	N	4 000	3 800	2800	1000
LA FABRIQUE	Accueil et animations de proximité	DRAGUIGNAN	R	41 138	12 000	5000	7000
LA FABRIQUE	Ateliers socio-linguistiques	DRAGUIGNAN	R	32 910	8 000	4000	3000
LA FABRIQUE	Animation du Conseil Citoyen	DRAGUIGNAN	N	5 000	4 000	0	1500
MODE	Education aux médias numériques	DRAGUIGNAN	N	4 203	3950	0	3900
MODE	Initiation à la vidéo et à la modélisation 3D	DRAGUIGNAN	N	4 067	3950	3900	0
MODE	Initiation à la robotique et à la vidéo numérique	DRAGUIGNAN	N	4204	3950	0	3900

ATTRIBUTION DES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE 2018- Progra

STRUCTURE	ACTION	Communes	Renvo ouv	Coût total de l'action	Montant demandé de l'action de demande	Propositions CAD 2018	Propositions ETAT 2018
<b>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI</b>							
POLE EMPLOI	Accompagnement intensif Femmes	DRAGUIGNAN/LE MUY	R	57 500	20 000	6000	6000
MISSION LOCALE EST VAR	Accompagnement Dynamique à l'Emploi (Le Muy)	DRAGUIGNAN	R	33 670	22 500	14000	6000
MISSION LOCALE DRACENIE CŒUR VAR	Accompagnement de proximité en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes QPV issus des quartiers du Centre Ancien de Draguignan et des Collettes	DRAGUIGNAN	R	5 500	4 500	3000	1500
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	Service d'accompagnement individualisé pour l'emploi des femmes	DRAGUIGNAN	N	5 361	5 061	5000	0
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Les chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail	DRAGUIGNAN	R	17 511	5 000	0	3000
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - Des chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail	DRAGUIGNAN	R	9 106	4 000	0	2500
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes	DRAGUIGNAN	R	16 576	4 300	0	2000
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes	LE MUY	R	14 183	3 100	0	1500
BGE PROVENCE ALPES MED ACCES CONSEIL	Entreprendre dans son quartier	DRAGUIGNAN	R	22000	15000	7500	3000
UNION PATRONALE DU VAR	Accompagner les dirigeants d'entreprises à la transition numérique via le E-commerce au niveau local, départemental voire national et international	DRAGUIGNAN	N	17684	8842	8800	0
FACE VAR	TEKNIK - PASSERELLE ECOLE ENTREPRISE DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	R	11332	5000	2000	2000
<b>VILLE VIE VACANCES</b>							
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	VVV activités été ados 2 semaines	DRAGUIGNAN	R	9300	3000	0	2000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	VVV activités été ados séjour	DRAGUIGNAN	R	11000	3000	0	3000
LES PETITS DEBROUILLARDS PACA	VVV Cité débrouillarde Centre Ancien de Draguignan	DRAGUIGNAN	R	4839	3500	0	0
<b>FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS</b>							
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Fonds de participation des Habitants	DRAGUIGNAN		4000	4000	0	1500
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Fonds de participation des Habitants	LE MUY				0	1500
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Fonds de participation des Habitants	DRAGUIGNAN				0	1500
						105000	93950





## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018**

*L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération:  
**Appel à projets 2018  
- Attribution de subventions  
spécifiques  
Politique de la ville -  
2ème  
programmation**

### **PRÉSENTS :**

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES

### **REPRÉSENTÉ(S) :**

Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Sophie DUFOUR pouvoir à Christophe CARRIERE, Stéphane CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Daniel MARIA, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Christine PREMOSELLI pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Alain VIGIER pouvoir à Guy DEMARTINI

### **ABSENT(S) :**

Jacques LÉCOINTE, Liliane BOYER, Richard STRAMBIO, Alain CAYMARIS, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Christine NICCOLETTI, Thierry PESCE, Thierry RUDNIK, Richard TYLINSKI, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

**RAPPORTEUR :** Monsieur Claude ALEMAGNA

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté et s'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, elle renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La Dracénie a été impactée par cette loi, retenant trois quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Les contrats de ville nouvelle génération qui succèdent donc depuis 2015 au CUCS constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

Le périmètre du contrat de ville intercommunal 2015-2020 concentre désormais 8 370 habitants sur Draguignan (centre ancien et les collettes) et sur Le Muy (centre ville). La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale à travers notamment le contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015.

Les actions financées en crédits spécifiques s'appuieront sur les enjeux, orientations et objectifs opérationnels, du plan d'actions établis dans le contrat de ville pour les quartiers prioritaires des deux communes concernées et s'inscrivant dans une programmation annuelle structurée en 5 piliers, comme stipulé dans l'appel à projet 2018 :

- 1) le pilier « développement économique et emploi »,
- 2) le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »,
- 3) le pilier « cohésion sociale »,
- 4) le pilier « valeurs de la République et citoyenneté »,
- 5) l'axe « hors pilier ».

Suite à l'appel à projets lancé en décembre 2017 en direction des structures du territoire de la Dracénie, et après un processus d'instruction en comités de lectures et comité technique ouverts aux membres signataires du contrat de ville et aux conseils citoyens, les membres du comité de pilotage réunis en séance le 26 avril 2018, ont émis un avis favorable et validés les propositions de participation financière de l'État et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Une première programmation a été adoptée en Conseil d'Agglomération en date du 31 mai 2018. Pour les dossiers nécessitant la poursuite de l'instruction au delà de cette date, une seconde programmation est proposée.

Aussi, les propositions de participation financière de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont précisées dans le tableau ci-annexé de cette seconde programmation.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Pol  
juin 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 05/07/2018
ID : 063-248300493-20180628-C_2018_130-DE

- octroyer les subventions aux associations conformément au tableau ci-annexé,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Ces subventions sont imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, au chapitre 65, nature 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin  
Date : 05/07/2018  
Qualité : Président de la  
Communauté d'Agglomération  
Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative (eventuellement compétente). Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois vaut rejet.

**ATTRIBUTION DES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE**

 Envoyé en préfecture le 05/07/2018  
 Reçu en préfecture le 05/07/2018  
 E 2018 (programmation N°2)

Affiché le



ID : 083-248300493-20180628-C\_2018\_130-DE

STRUCTURE	ACTION	Communes	Renw/ouv	Coût total de l'action	Montant demandé de l'action de demande	Propositions CAD 2018 (€)	Propositions ETAT 2018 (€)
<b>PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>							
VILLE DE DRAGUIGNAN	Concourir à la prévention et au traitement de la problématique des punaises de lit en QPV - Aide aux familles précaires	DRAGUIGNAN	N	13 197	11 000	4000	0
<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>							
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	"Et après la 4ème?" au collège Thomas	DRAGUIGNAN	N	2 000	2 000	0	2000
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - "Et après la 4ème ?"	LE MUY	N	1 550	1 550	0	1550
LES PETITS DEBROUILLARDS	Cités débrouillardes aux Collettes à Draguignan	DRAGUIGNAN	R	10 225	7 500	2500	0
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	La ludothèque en soutien des apprentissages - 2ème programmation	DRAGUIGNAN	N	16 423	4 000	0	4 000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	action spécifique ados	DRAGUIGNAN	N	11 880	11 180	8000	0
DRACENIE SOLIDARITES	Communication en Dracéne	LE MUY	R	17 800	12 000	3000	0
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	Renforcement de l'action "L'éducation à l'égalité Filles-Garçons" (écoles primaires)	LE MUY	N	1 064	1 000	0	1000
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	Renforcement de l'action "L'éducation à l'égalité Filles-Garçons" (écoles primaires)	DRAGUIGNAN	N	1 108	1 000	0	1000
DRACENIE SOLIDARITES	Animation du Conseil Citoyen	LE MUY	N	3 420	1 500	0	1500
INSERT SPORT LE MUY	Devenir citoyen à travers la pratique de la boxe	LE MUY	N	5 300	3 300	1500	0
<b>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI</b>							
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Les chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail	DRAGUIGNAN	R	17 511	5 000	2000	0
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes	DRAGUIGNAN	R	16 576	4 300	2300	0
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - Parcours visant à faciliter la mobilité des jeunes	LE MUY	R	14 183	3 100	1600	0
FACE VAR	FACE A L'EMPLOI	DRAGUIGNAN	R	10 751	5 000	0	3500
CHAMBRE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR	Parcours prioritaire Draguignan 2018	DRAGUIGNAN	N	15 000	7 500	7500	0
CHAMBRE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR	Parcours prioritaire Le Muy 2018	LE MUY	N	9 000	4 500	1500	0
<b>VILLE VIE VACANCES</b>							
MODE	VVV Vacances Numérique été 2018 : un Fablab à la Fabrique	DRAGUIGNAN	R	3083	2000	0	2000

33 900,00 €      16 550,00 €





Direction Générale des Services  
Gestion des Assemblées  
Habitat, Cohésion Sociale et  
Politique de la ville

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la  
délibération:  
**Attribution de  
subvention au  
CDAD pour des  
permanences  
juridiques dans le  
cadre de l'appel à  
projets Politique de  
la ville 2018**

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018**

*L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

### **PRÉSENTS :**

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

### **REPRÉSENTÉ(S) :**

Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

### **ABSENT(S) :**

Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Christophe CARRIERE

**RAPPORTEUR :** Monsieur Claude ALEMAGNA

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée en signant un contrat de ville (2015-2020) pour la mise en œuvre d'actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la ville, et d'actions spécifiques cofinancées dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Ces actions spécifiques bénéficient aux publics issus des quartiers prioritaires (le centre-ancien et les Collettes de Draguignan et le centre-ville du Muy), et sont financées par L'État et la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Lors des instances dédiées à l'attribution des crédits spécifiques, les partenaires du contrat de ville ont porté un intérêt à la thématique de l'accès au droit et au renforcement des actions facilitant cet accès en direction des publics prioritaires.

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) coordonne la politique d'accès au droit sur le département du Var et subventionne à ce titre les permanences juridiques assurées par les avocats, les huissiers de justice, les écrivains publics et les juristes d'association.

L'action soutenue permet d'avoir accès à une consultation avec un professionnel du droit, en proposant des permanences répondant à un besoin :

- d'accès au droit, par le biais de consultations juridiques prises en charge par des avocats,
- d'information juridique et une aide à la rédaction des écrits administratifs et soutien numérique, par le biais de permanences assurées par des écrivains publics.

Des permanences juridiques sont ainsi mises en œuvre de décembre 2018 à mars 2019, à destination exclusive des publics relevant des quartiers prioritaires de Draguignan et du Muy :

- 4 permanences d'avocat au sein du Point d'Accès au Droit de Draguignan, les 2ème mercredis du mois, venant renforcer les permanences déjà instaurées,
- 8 permanences d'écrivain public au sein du Bureau d'Information Jeunesse du Muy,
- 4 permanences d'avocat au sein du Bureau d'Information Jeunesse du Muy (à partir de janvier 2019).

Des permanences d'écrivain public sont déjà existantes au sein du Tribunal de Grande Instance de Draguignan, ainsi qu'à l'espace de vie sociale de la Fabrique. Elles ne nécessitent pas d'être renforcées.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 6 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- attribuer une subvention de quatre mille euros (4 000€) au Conseil Départemental d'Accès au Droit, Tribunal de Grande Instance, sis Place Gabriel Péri BP 506 – 83000 Toulon, pour des permanences juridiques,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- dire que les crédits afférents à cette subvention sont prévus sur le budget principal 2018 chapitre 65 (article 6574).

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin  
Date : 26/12/2018  
Qualité : Président de la  
Communauté d'Agglomération  
Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois vaut rejet.

## 4 - Grille d'analyse 2018 pour évaluation des actions/visites in situ

		Qu'est ce que j'ai observé ?	Qu'est ce que cela m'évoque ? (notes personnelles, sentiments, questions, hypothèses, comparaison)
<b>Les participants</b>	Combien Comment et pourquoi viennent-ils Flux entrées/sorties Caractéristiques apparentes Nouveaux venus/habitués Forme de participations des bénéficiaires (information, codécision, coconstruction, concertation ?)		
<b>Le moment</b>	Heure Date		
<b>Le lieu</b>	Lieu ouvert ou fermé Entrée libre ou privée Quelles conditions officielles d'entrée Usage du lieu en temps normal Lieu peuplé ou non		
<b>Les activités proposées</b>	Que font les habitants Comparaison activités cerfa/déroulement effectif Comparaison déroulement effectif/règles énoncées au début Comparaison besoins action/activités proposées		
<b>Les conversations entendues</b>	Que disent les gens		
<b>L'ambiance</b>	Atmosphère Liens d'interconnaissance entre les personnes		
<b>La communication</b>	Directe, indirecte, orale, écrite (se voit-elle?), individuelle, collective		
<b>Les objectifs formulés</b>	Comparaison objectifs formulés/ce que je constate sur le terrain		
<b>Les impacts obtenus</b>	En quoi et dans quelles mesures l'action a-t-elle permis de : Faciliter l'accès aux droits Sortir de l'isolement, de l'exclusion les habitants De permettre aux habitants de devenir acteurs de leur vie/quartier et de gagner en autonomie ?		
<b>Moyens humains intervenant sur l'action</b>	Nom des prestataires/partenaires		
<b>Les points +</b>	Atouts Points forts		
<b>Les points -</b>	Difficultés Fragilités Risques		
<b>Pistes d'amélioration</b>			

## 5 – bilan des évaluations 2018 /visites in situ

### Points positifs :

- Pilier Cohésion sociale : Globalement, il s'agit d'animations ludiques et gratuites pour les enfants qui ne partent pas en vacances. Ces animations sont sources de convivialité, de partage, de bonne humeur et d'entraide. La présence des animateurs et le rappel constant des règles du vivre ensemble peuvent permettre de palier à une éventuelle carence de l'autorité parentale.
- Pilier Développement économique et emploi : Les actions financées sur ce pilier permettent de proposer un accompagnement et un suivi délocalisé aux habitants des QPV. Force est de constater que les intervenants sont compétents et professionnels. De plus, il est important de souligner qu'une majorité de structures de l'emploi entretiennent des liens forts/établis avec APS qui les aide dans leurs missions.

### Points négatifs :

- Pilier Cohésion sociale : Il s'agit principalement d'actions purement occupationnelles (sans le caractère « spécifique » Politique de la Ville) et très souvent ce sont les mêmes bénéficiaires qui profitent de ces animations. Les animateurs ne vont pas assez vers les bénéficiaires, ne vont pas les capter, ce qui peut expliquer que sur certains quartiers il y ait très peu de bénéficiaires (Souleies notamment). À cela s'ajoute un problème de communication à la fois vers les bénéficiaires et également entre associations. Il est dommage de constater que les liens parents/enfants sont trop peu présents sur les actions. Des actions qui ne captent pas, en globalité, les adolescents. Enfin, force est de constater un manque de mixité c'est-à-dire que les bénéficiaires des actions restent entre connaissances, ne se mélangent pas et donc de nouveaux liens sociaux ne peuvent pas être créés.
- Pilier Développement économique et emploi : Lors des visites de terrain, il a été constaté un manque de rendez-vous durant la période estivale. Cela peut être dû en partie à une communication tardive réalisée par les opérateurs (CIDFF par exemple). Il est nécessaire d'avoir à l'esprit que les résultats, sur ce pilier, demandent du temps alors que nous sommes confrontés à des bénéficiaires qui désirent sortir du 1er rdv avec une solution, ce qui peut expliquer un désengagement de leur part.

### Perspectives/pistes d'amélioration :

- Pilier Cohésion sociale : Nécessité d'aller vers les bénéficiaires et de renforcer la communication. Une meilleure coordination est importante pour que les actions ne tombent pas le même jour durant la période estivale (notamment avec Ville de Draguignan).
- Pilier Développement économique et emploi : Un manque général de cours d'alphabétisation sur le territoire a été exprimé. Le nombre de rendez-vous pris doit être accentué notamment par une meilleure communication entre partenaires de l'emploi.

Pour les 2 piliers : il faudrait que chaque porteur de projet se dote d'une feuille d'évaluation/bilan pour les bénéficiaires, à analyser et retourner à l'équipe projet à la fin de l'année.



## 6 - Délibération de signature des avenants aux conventions TFPB

Envoyé en préfecture le 27/12/2018  
Reçu en préfecture le 27/12/2018  
Affiché le 28/12/2018  
ID : 063-248300493-20181220-C\_2018\_212-DE

**C\_2018\_212**

Département du Var  
Arrondissement de Draguignan



### EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018**

Direction Générale des Services  
Gestion des Assemblées  
Habitat, Cohésion Sociale et  
Politique de la ville

*L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Nombre de Membres		
Affectés au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

**Objet de la délibération:**  
**Avenants aux conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville de Draguignan et du MUY - Actions 2019 et 2020**

#### **PRÉSENTS :**

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

#### **REPRÉSENTÉ(S) :**

Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

#### **ABSENT(S) :**

Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Christophe CARRIERE

**RAPPORTEUR :** Monsieur Claude ALEMAGNA

La loi de finance de 2015 a étendu l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dont bénéficiaient les bailleurs sociaux pour leur patrimoine situé en Zone Urbaines Sensibles, aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

En contrepartie de cet abattement, les organismes HLM doivent garantir un niveau de qualité de service en y renforçant leurs interventions au moyen d'actions contribuant à la tranquillité, à l'entretien, à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie. Cette mesure ne concerne que les logements anciens puisque les logements neufs bénéficient d'une autre exonération.

En complément du cadre national d'utilisation de cet abattement, une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe, signée entre l'État, les collectivités et EPCI concernés et les bailleurs sociaux, doit être élaborée.

Dans cette convention les bailleurs devront identifier les moyens de gestion de droit commun qu'ils mettent en œuvre dans chaque quartier prioritaire comparativement au reste de leur parc. Ils doivent également fixer les objectifs, le programme d'action triennal et les modalités de suivi annuel des contreparties à l'abattement.

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a signé un contrat de ville (2015-2020) qui identifie trois quartiers comme prioritaires :

- le quartier des Collettes et le centre-ancien à Draguignan,
- le centre-ancien au Muy.

Le 30 décembre 2015, 8 conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ont été signées avec l'ensemble des bailleurs sociaux présents.

L'article 1388 bis du Code Général des Impôts prévoit que l'abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2020. Or, l'abattement fiscal était prévu dans la convention pour les années 2016 à 2018. Par ailleurs, les programmes d'actions proposés par les bailleurs sociaux étaient définis pour cette même période triennale.

Des avenants doivent donc être approuvés afin de prolonger la période de l'abattement fiscal pour prendre en compte les années 2019 et 2020 et d'arrêter le programme prévisionnel des actions 2019 que les bailleurs sociaux s'engagent à réaliser en contrepartie du bénéfice de cet abattement. Le programme des actions 2020 sera approuvé fin 2019.

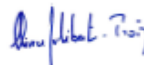


En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 6 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer :

- l'avenant n°3 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit de la SAIEM de Construction pour le quartier du centre-ancien à Draguignan,
- l'avenant n°3 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit de la SAIEM de Construction pour le quartier des Collettes à Draguignan,
- l'avenant n°2 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit de la SAIEM de Construction pour le quartier du centre-ancien au Muy,
- l'avenant n°2 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit de Immobilière Méditerranée pour le quartier des Collettes à Draguignan,
- l'avenant n°2 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit du Logis Familial Varois pour le quartier des Collettes à Draguignan,
- l'avenant n°2 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit de Var Habitat pour le quartier des Collettes à Draguignan,
- l'avenant n°2 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit de Var Habitat pour le quartier du centre-ancien à Draguignan,
- l'avenant n°2 de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB au profit de Var Habitat pour le quartier du centre-ancien au Muy,
- tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin  
Date : 25/12/2018  
Qualité : Président de la  
Communauté d'Agglomération  
Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois vaut rejet.

## 7 - Tableaux détaillés du bilan des actions 2018 des 4 bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB

### VAR HABITAT

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions													
<b>REALISE 2018</b>													
Date : janvier-19													
Quartier prioritaire :													
Nom : DRAUGIGNAN													
Code quartier : CANTRE VILLE													
QPR3002													
Montant de l'abattement annuel (f) : 11568													
report de 2017 : 1009													
TOTAL : 12577													
Total dépenses valorisées (e) : 13600													
Différentiel DI = (f) - (e) ** : 1023													
Report sur 2019 : transfert sur autre QPV : 0													
En gras : Actions spécifiques aux quartiers													
en italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun													
Année : 2018													
Commune : DRAUGIGNAN													
Nombre de logements concernés (QPV) : 93													
Organisme : VAR HABITAT													
Légende du tableau :													
En gras : Actions spécifiques aux quartiers													
en italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun													
Actions													
Axes	N°	Libellé action / Action détaillée	Calendrier (2016 - 2018) *	Dépense prévisionnelle 2018 (a)	valorisation prévisionnelle TFPB 2018 (b)	Dépense réalisée 2018 (c)	Financement bailleur 2018	Autre financement 2018	valorisation effective TFPB 2018 (d)	Taux de valorisation TFPB (d x 100 / c)	Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires
4-Gestion des déchets et encombrants / épages	4.3	Enlèvement des épages		1280	1280	0	0	0	0	0%	-1280	-1280	
		sous-détail : enlèvement d'épages		1280	1280	0	0	0	0	0%			
7- Animation, liens social, vivre ensemble	7.2	Action d'accompagnement social spécifiques		3600	3600	3600	3600	3600	3600	100%	0	0	
		sous-détail : travail et suivi de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale		3600	3600	3600	3600	3600	3600	100%	0	0	
	7.1	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble		20000	10000	20000	20000	40000	10000	50%	0	0	
		sous-détail : projet avec les compagnons bâtisseurs sur la résidence BTRANS		20000	10000	20000	20000	40000	10000	50%	0	0	
		<b>TOTAL</b>		<b>24880</b>	<b>14880</b>	<b>23600</b>	<b>23600</b>	<b>40000</b>	<b>13600</b>		<b>-1280</b>	<b>-1280</b>	

**Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions  
REALISE 2018**

Date :  /  /

Année : 2018

Coverage :  PAYSANISME

Nombre de logements concernés (OPV) :  93

Quartier prioritaire :

Non :  ESTRE VILLE

Code quartier :  0921003

Libellés de l'action  
En gras : Actions spécifiques aux quartiers  
En italique : Réajustement des montants de gestion de droit commun

Montant de rattachement annuel (1)	11568
Report de 2017	1009
TOTAL	12577
Total dépenses autorisées (2)	11600
Prélèvement (3) = (1) - (2)	1013

Si OI n'est pas nul sous "T" dans le cas correspondant	
Report sur 2019	Transfert sur autre OPV
0	

Noms	N°	Libellé action / Action détaillée	Rappel prévisionnel 2018				Réalisé 2018				Réalisé - prévisionnel		Commentaires
			Chiffre prévisionnel 2018 (2018 H)	réalisation prévisionnelle 1T9 2018 (H)	Dépense réalisée 2018 (M)	Financement budget 2018	Aides financement 2018	réalisation effective 1T9 2018 (H)	Taux de réalisation 1T9 (00/2018)	Dépense (M - H)	TF9 (M - H)		
4 Gestion des déchets et recyclages / séparer	4.1	Équipement des épages pour déchets emballages résiduels	1280	1280	0	0	0	0%	-1280	-1280			
7 Actions "en social, vivre ensemble"	7.1	Actions d'accompagnement social spécifiques pour aider à trouver et louer un logement en Espagne	3600	3600	3600	3600	100%	0	0				
	7.2	Secours aux actions favorisant le vivre ensemble social et éducatif auprès des accompagnés bénéficiaires de l'aide sociale (Médiane & Tami)	1600	1600	1600	1600	100%	0	0				
		TOTAL	26800	26800	26800	26800	100%	-4000	10000	0	0		
		TOTAL	26800	26800	26800	26800	100%	-4000	10000	-1280	-1280		



# SAIEM

## Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

**PREVISIONNEL 2018**

*Cellules à renseigner*

Date 31-déc-18

Année : 2016 - 2018

Légende du tableau:

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2018					réalisations 2018	
						Dépense prévisionnelle 2018 (a)	Financement bailleur 2018	Autre financement 2018	valorisation TFPB 2018 (b)	Taux de valorisation TFPB(b)x100(a)	dépenses effectives au 31/12	taux réalisation
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1 Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
	25	7.2 Actions d'accompagnement social spécifiques			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
	26	7.3 Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
	27	7.4 Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
	28	7.5 Mise à disposition de locaux associatifs ou de services			5 540 €	2 460 €	2 460 €	0 €	2 460 €	100%		
		Mise à disposition local		2017	5 540 €	2 460 €	2 460 €		2 460 €	100%	2 460 €	100%
		...									#DIV/0!	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
	30	8.2 Surcoûts de remise en état des logements			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
	31	8.3 Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		Sécurisation Vigik & portes									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		...									#DIV/0!	
		<b>TOTAL</b>			<b>5 540 €</b>	<b>2 460 €</b>	<b>2 460 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 460 €</b>		<b>2 460 €</b>	
									<b>Total valorisé (e)</b>	<b>2 460 €</b>		

\* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

PREVISIONNEL 2018

Cellules à renseigner

Date 31-déc-18

Année : 2016 - 2018

Commune **DRAGUIGNAN**

Nombre de logements concernés (QPV) 203

Organisme **SAIEM de Construction de Draguignan**

Quartier prioritaire	
Nom	Code quartier
<b>Centre-Ville</b>	QP083002
Montant prévisionnel de l'abattement 2018 du QPV	22 560 €
Report éventuel (en + ou -) abattement 2017	
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	
TOTAL (f)	22 560 €
Total dépenses valorisées (e)	28 400 €
Différentiel (f) - (e)	-5 840 €

Légende du tableau:

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2018					réalisations 2018		
						Dépense prévisionnelle 2018 (a)	Financement bailleur 2018	Autre financement 2018	valorisation TFPB 2018 (b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)	dépenses effectives au 31/12	taux réalisation	
3-Sur-entretien	9	3.1 <i>Renforcement nettoyage</i>			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
	10	3.2 <i>Enlèvement de tags et graffitis</i>				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
	11	3.3 <i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
	12	3.4 <i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>				3 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	100%		
					2018	3 000 €	1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%	2 222 €	222%
												#DIV/0!	
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1 <b>Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »</b>			0 €	13 000 €	0 €	0 €	13 000 €	100%			
											#DIV/0!		
					2018		13 000 €			13 000 €	100%	13 412 €	103,17%
	25	7.2 <b>Actions d'accompagnement social spécifiques</b>			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
	26	7.3 <b>Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)</b>			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
	27	7.4 <b>Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)</b>			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
	28	7.5 <b>Mise à disposition de locaux associatifs ou de services</b>			43 200 €	14 400 €	14 400 €	0 €	14 400 €	100%			
					2018	27 900 €	9 300 €	9 300 €		9 300 €	100%	9 300 €	100%
					2018	15 300 €	5 100 €	5 100 €		5 100 €	100%	5 100 €	100%
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1 <i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i>			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
	30	8.2 <i>Surcoûts de remise en état des logements</i>			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!		
												#DIV/0!	
31	8.3 <b>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)</b>			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!				
										#DIV/0!			
											#DIV/0!		
* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)					TOTAL	46 200 €	28 400 €	15 400 €	0 €	28 400 €	30 034 €		
										Total valorisé (e)	28 400 €		



**Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions**  
**PREVISIONNEL 2018**

Date 31-déc-18

Cellules à renseigner

Année : 2016 - 2018

Commune	<b>DRAGUIGNAN</b>
Nombre de logements concernés (QPV)	316
Organisme	SAIEM de Construction de Draguignan

Quartier prioritaire	
Nom	<b>COLLETES</b>
Code quartier	QP083003

Montant prévisionnel de l'abattement 2018 du QPV	69 134 €
Report éventuel (en + ou -) abattement 2017	30 551 €
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	
TOTAL (f)	99 685 €
Total dépenses valorisées (e)	99 685 €
Différentiel (f) - (e)	0 €

Légende du tableau:

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2018				réalisations 2018		
						Dépense prévisionnelle 2018 (a)	Financement bailleur 2018	Autre financement 2018	valorisation TFPB 2018 (b)	Taux de valorisation TFPB/(a100/a)	dépenses effectives au 31/12	taux réalisation
3-Sur-entretien	9.3.1	Renforcement nettoyage			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	10.3.2	Enlèvement de tags et graffitis			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	11.3.3	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	12.3.4	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)			15 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	100%		
		Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)		2018	15 000 €	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%	4 375 €	87%
		...								#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13.4.1	Gestion des encombrants			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
		...								#DIV/0!		
14.4.2		Renforcement ramassage papiers et détritux			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
15.4.3		Enlèvement des épaves			6 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	100%		
		Enlèvement des épaves		2018	6 000 €	2 000 €	2 000 €		2 000 €	100%	640 €	32%
		...								#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
5-Tranquillité résidentielle	17.5.1	Dispositif tranquillité			0 €	12 500 €	0 €	6 250 €	6 250 €	50%		
		securisation de l'accès véhicule a la résidence le loubet		2018		12 500 €		6 250 €	6 250 €	50%	6 250 €	100,00%
		...								#DIV/0!		
	18.5.2	Vidéosurveillance (fonctionnement)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	19.5.3	Surveillance des chantiers			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	20.5.4	Analyse des besoins en vidéosurveillance			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
	...								#DIV/0!			
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21.6.1	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	22.6.2	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	23.6.3	Enquêtes de satisfaction territorialisées			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24.7.1	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »			0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	100%		
		Animations		2018		10 000 €	10 000 €		10 000 €	100%	7 965 €	79,65%
		...								#DIV/0!		
	25.7.2	Actions d'accompagnement social spécifiques			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	26.7.3	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
	27.7.4	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
	...								#DIV/0!			
28.7.5	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
	...								#DIV/0!			
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29.8.1	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)			0 €	500 000 €	423 565 €	0 €	76 435 €	15%		
		Aménagements extérieurs		2018		500 000 €	423 565 €		76 435 €	15%	6 388 €	8%
		...								#DIV/0!		
	30.8.2	Surcoûts de remise en état des logements			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!		
		...								#DIV/0!		
31.8.3	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
	remplacement serrures portes immeubles par système vigik								#DIV/0!			
	...								#DIV/0!			
	...								#DIV/0!			
	...								#DIV/0!			
	TOTAL				21 000 €	529 500 €	440 565 €	6 250 €	99 685 €		25 617 €	
								Total valorisé (e)	99 685 €			

\* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

# LOGIS FAMILIAL VAROIS

## Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2018												Date		10-oct-18							
Cellules à renseigner												Quartier prioritaire :				LES COLETTES		Code quartier			
Année : 2018												Nom						QP083003			
Commune :												DRAGUIGNAN				Montant de l'abattement annuel (		16914			
Nombre de logements concernés (QPV)												78				Total dépenses valorisées ( e)		29622			
Organisme												Logis Familial Varois				Différentiel D1 = ( f) - ( e)**		-12708			
Légende du tableau:												En gras : Actions spécifiques aux quartiers				Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante		Report sur 2019		transfert sur autre QPV	
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun												0		0							
Axes	Actions			Rappel prévisionnel 2018			Réalise 2018					Réalise - prévisionnel		Commentaires							
	N°	Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Dépense prévisionnelle 2018 (a)	valorisation prévisionnelle TFPB 2018 (b)	Dépense réalisée 2018 (c)	Financement bailleur 2018	Autre financement 2018	valorisation effective TFPB 2018 (d)	Taux de valorisation TFPB(dx100/c)	Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)								
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1.1	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>		0	5300	5300	14048	14048	0	14048	100 %	8748	8748								
		Gardien	2018		5300	5300	14048	14048		14048	100 %	8748	8748								
												0	0								
8	2.3	<i>Dispositifs de soutien</i>		0	500	500	500	500	0	500	100 %	0	0								
		Label HSS	2018		500	500	500	500		500	100 %	0	0								
												0	0								
16	4.4	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>		0	2000	2000	0	0	0	0	#DIV/0!	-2000	-2000								
			2018		2000	2000						-2000	-2000								
												0	0								
22	6.2	<i>Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...</i>		0	500	500	0	0	0	0	#DIV/0!	-500	-500								
			2018		500	500						-500	-500								
												0	0								
25	7.2	<i>Actions d'accompagnement social spécifiques</i>		0	0	0	2540	2540	0	2540	100 %	2540	2540								
		Animation les Petits débrouillards					2540	2540		2540	100 %	2540	2540								
												0	0								
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1 <i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i>		0	1000	1000	0	0	0	0	#DIV/0!	-1000	-1000								
			2018		1000	1000						-1000	-1000								
												0	0								
30	8.2	<i>Surcoûts de remise en état des logements</i>		0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0								
												0	0								
												0	0								
31	8.3	<i>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)</i>		0	9000	9000	12534	12534	0	12534	100 %	3534	3534								
		Pose de 2 barrières sur parkings	2018		9000	9000	12534	12534		12534	100 %	3534	3534								
												0	0								
<b>TOTAL</b>				0	18300	18300	29622	29622	0	29622	#DIV/0!	13322	13322								
Total valorisé (e)										29622											

\* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

# IMMOBILIERE 3F

## Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

Réalisé 2018

Calculés à rétrospectif

Date 31-déc-18

Année : 2018 - 2018

Commune	BRAGUILLAN
Nombre de logements concernés (GPV)	206
Organisme	IMMOBILIERE MEDITERRANEE

Quartier prioritaire	
Nom	LES COULETTES
Code quartier	
Montant prévisionnel de l'investissement 2018 du GPV	40200,13
Report financier (a) = (a) - (b) investissement 2017	0
Montant prévisionnel éventuelle d'us autres GPV	0
TOTAL (f)	40200,13
Total dépenses réalisées (e)	47271,53
Différentiel (g) = (e) - (f)	-481,53

Légende du tableau :  
En gras : Actions spécifiques aux quartiers  
En italique : Renforcement des capacités de gestion de droit commun

Axes	N°	Libellé action / (liste) libellé sous-détail	Période 1 et 2	Calendrier (2018-2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2018						
						Dépense prévisionnelle 2018 (a)	Financement bailleur 2018	Autre Financement 2018	valorisation 1998 2018 (b)	Taux de valorisation 1998 (a/(a+b))		
3-Entretiens	9	9.1 Renforcement entretien			0	12000	12000	0	7506	63%		
		Détail entretien des parties communes des bâtiments			2018	12000	12000	0	7506	63%		
										#DIV/0!		
13	3.4	Réparations des équipements évacués (ascenseurs...)				1500	1500	0	2816	188%		
		Réparation des équipements d'ascenseurs vandaliés ou avariés		2018	1500	1500	0	2816	188%			
										#DIV/0!		
4-Gestion des déchets et encombrements / écoparc	13	4.1 Gestion des encombrements								#DIV/0!		
										#DIV/0!		
	14	4.2 Amélioration nettoyage parties et abords				5460	5460	0	0	0%		
		Renforcement nettoyage des parties et abords des bâtiments		2018	5460	5460	0	0	0%			
	15	4.3 Entretien des espaces				1920	1920	0	1280	67%		
		Prévision d'entretien de 6 espaces		2018	1920	1920	0	1280	67%			
	7-Animation, lien social, vivre ensemble	14	7.1 Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »				6500	6500	0	4820	74%	
			Animations par le bibliothécaire période estivale		2018	5000	5000	0	4495	90%		
			Journées de la propreté en octobre 2018		2018	1500	1500	0	325	22%		
		15	7.2 Actions d'accompagnement social spécifiques								#DIV/0!	
										#DIV/0!		
20		7.1 Services spécifiques aux locataires (ex : partage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)				8000	8000	0	7788,53	87%		
		Partage de courses en cas de pannes d'ascenseurs		2018	1000	1000	0	0	0%			
		Traitement préventif pannes de lift		2018	8000	8000	0	7788,53	87%			
8-Prêts travaux d'amélioration de la qualité de service dans quartiers 1998U	29	8.1 Prêts travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, végétalisation, agencement...)				12500	17462	0	13061	104%		
		Travaux PMR dans les logements Médiathèque PMP, etc.)		2018	5000	7200	0	5462	109%			
		Création de massif et d'espaces verts		2018	7500	10262	0	7599	103%			
	30	8.2 Sécurité de rester en état des logements				10000	10000	0	10000	100%		
		Reste en état de logements destructurés suite à DDE		2018	10000	10000	0	10000	100%			
										#DIV/0!		
TOTAL						0	50801	65843	0	47271,53		
											Total engagé (e)	47271,53

\* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)



Agence de Grasse  
45, chemin de l'Orme - 06130 Grasse  
Tél. : 04 83 11 37 11

## 8- Flyer de la commune de Draguignan pour les actions estivales en QPV

**QUARTIERS d'ÉTÉ**

**LUDO PLAGE**  
**SORTIES**  
**JEUX**  
**CULTURE**  
**SPORTS**  
**SCIENCES**  
**ARTS**  
**NUMÉRIQUE**

**ANIMATIONS EN JUILLET / AOÛT POUR LES 4 - 17 ANS**

**TRAIT LIBRE**  
Maison des Arts Plastiques et la Fabrique  
Espace de vie sociale  
**ANIMATIONS GRATUITES ITINÉRANTES "L'ŒIL, L'ART ET MA RUE"**  
• **DU 17 AU 27 JUILLET ET DU 21 AU 31 AOÛT** : du mardi au vendredi, 17h-19h30, ouvertes à tous (familles et adultes) ateliers d'expression et de création artistique, "lorsque la création individuelle devient un projet collectif qui s'expose".  
• **DU 17 AU 27 JUILLET** : Place de l'Observance - Le sirup.  
• **DU 21 AU 31 AOÛT** : Place de l'Observance - Découverte de courants artistiques contemporains et de leurs techniques (peinture abstraite européenne, américaine, russe).  
Renseignements et informations : [traillibee@free.fr](mailto:traillibee@free.fr) - 04 94 67 40 46

**CENTRE SOCIAL ET CULTUREL**  
(Les Collettes)  
• **DU 9 AU 19 JUILLET (11 À 17 ANS) ACTIVITÉS À LA SEMAINE**  
**AU PROGRAMME** :  
Aqualand St Maxime, randonnée palmée, sorties plage, accrobatches, Sortie gorges du Verdon (rafting ou pédalo), sorties culturelles, jeux d'orientation, Veillée sur la plage, atelier cuisine et soirée repas/film/vidéo...  
• **"UN ÉTÉ EN FAMILLES" DU 31 JUILLET AU 24 AOÛT** :  
- **LES MARDIS ET JEUDIS** : animation de proximité (accès libre et gratuit) - Venez jouer, bouger, expérimenter, créer - 1<sup>er</sup> quinzaine aux Toulous, deuxième quinzaine aux Négadis.  
- **LES MERCREDIS ET VENDREDIS** : sorties plages, visite grottes de Saint-Citère + Accrobatches, sortie Aqualand, animation et repas au centre social et culturel... (sur inscription).  
Renseignements et inscriptions :  
Centre Social et Culturel de Draguignan  
[contact@csdraguignan.fr](mailto:contact@csdraguignan.fr) - 04 94 68 71 15

**LA LUDOTHÈQUE LEI JOUGADOU**  
(Centre ancien)  
• **LES ATELIERS VACANCES** : 4/6 ans et 7/12 ans en juillet les mercredis 18 et 25 juillet, jeudis 19 et 26 juillet et vendredis 20 et 27 juillet de 14h à 16h (inscription obligatoire).  
• **LA LUDO PLAGE** (juillet et août) : jeux d'eau (patacoques, jets d'eau et jeux d'extérieur) dans le cœur de la ludothèque.  
Ouverture en juillet de 9h à 12h et de 14h à 18h du mardi au vendredi, le samedi de 15h à 18h.  
Ouverture en août de 9h à 12h et de 14h à 18h du mardi au vendredi.  
Renseignements et réservations :  
[accueil@lejougadou.org](mailto:accueil@lejougadou.org) 04 94 68 96 18

**MODE**  
(Centre ancien dans les locaux de La Fabrique)  
L'équipe du FabLab de M.O.D.E.83 est de retour à La Fabrique cet été !  
• **DU 16 AU 20 JUILLET ET DU 20 AU 24 AOÛT** :  
De 15h à 18h rejoignez-nous gratuitement et découvrez un éventail d'activités numériques innovantes et créatives pour les filles et les garçons de 6 à 15 ans (4 ateliers différents proposés dans l'après-midi). Au programme de ces semaines numériques la découverte de la vidéo, du jeux-art, de la robotique, de la 3D, de la programmation ludique, des jeux vidéo, des interactions avec des réseaux sociaux et plein d'autres façons d'aborder le numérique en mode fun. Inscrivez-vous à la semaine ou juste pour une après-midi et parlez-en à vos potes !  
Renseignements : [contact@mode83.net](mailto:contact@mode83.net) - 04 94 50 98 90  
[www.mode83.net](http://www.mode83.net) saluez nous : [facebook.com/MODE83](https://www.facebook.com/MODE83)

**LES PETITS DÉBROUILLARDS**  
Draguignan  
La cité débrouillards investit l'espace public en créant de véritables espaces de convivialité où les participants à partir de 6 ans peuvent se livrer à des expériences scientifiques, ludiques et très visuelles avec questionnement, investigations, débats et jeux... avec une belle gonflable avec du matériel d'exploration du milieu.  
• **DU 9 AU 13 JUILLET** : résidence Saint-Hermite à Draguignan.  
Renseignements :  
06 11 05 92 50 - [paca@lespetitsdebrouillards.org](mailto:paca@lespetitsdebrouillards.org)

## 9 - Délibération de la ville de Draguignan sur la DSU 2018 (Conseil municipal SEPT 2019)

## 10 - Evaluation à mi-parcours - préconisations

### PRECONISATIONS

A l'aune des éléments qui ont émergé au travers de l'analyse documentaire, des entretiens réalisés et des ateliers collectifs, nous avons élaboré des préconisations qui pourront renforcer le travail du Contrat de Ville pour les deux années à venir.

#### 1.1.1 Réaffirmer le rôle de la Politique de la Ville au sein de la CAD

- **Définir ce qu'il est attendu de la Politique de la Ville au sein de la CAD et réfléchir sur le rôle et la place qu'elle souhaite lui accorder.** La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 attribue la compétence de la Politique de la Ville aux EPCI. La CAD est ainsi en charge d'élaborer le Contrat de Ville intercommunal (diagnostic, orientations, programme d'actions), de participer à sa mise en œuvre, d'animer et de coordonner les dispositifs contractuels. Il s'agit ainsi aujourd'hui de s'interroger sur ce qui est attendu de la Politique de la Ville et lui donner une place conséquente au sein des Services. Cette réflexion devrait partir d'un service instructeur qui place son approche dans l'intelligence du territoire et son ancrage dans la réalité - sur la base d'un diagnostic partagé, afin qu'il puisse mettre en œuvre une organisation interne adéquate, avec une stratégie adaptée et en phase avec les acteurs locaux.
- **Appréhender la Politique de la Ville en tant que stratégie globale du territoire** soutiendrait le concept de déploiement du Contrat de Ville en tant que levier d'innovations pour l'ensemble du territoire. D'ailleurs, la détérioration de la situation de certains quartiers demande déjà d'élargir les périmètres et les champs d'action du Contrat de Ville.

**La réalisation d'un diagnostic partagé entre les partenaires institutionnels et associatifs servira de base à l'accomplissement de cette politique transversale.**

**Le portage de la part des élus est un autre élément fondamental pour réaliser cette ambition.**

#### 1.1.2 Partager des connaissances du territoire

- **Elaborer un diagnostic de territoire partagé** qui puisse être la base d'un plan d'actions de la Politique de la Ville ancrée sur le territoire et qui mobilise les compétences et les ressources des partenaires locaux :

**La réalisation de ce diagnostic devrait comprendre :**

**- La collecte et traitement des données chiffrées**

La réalisation de ce diagnostic devrait s'appuyer sur le partage de données chiffrées fournies par les partenaires et leur traitement. Comme indiqué lors des ateliers, ce travail nécessite un cadre commun, partagé par tous les partenaires institutionnels, comme du monde associatif (il est encore à réfléchir un cadre commun à chacun de ces deux groupes ou aux deux). La construction de ce cadre commun doit passer par des étapes précises :

1. **la définition d'indicateurs simples et à l'échelle la plus appropriée**
2. **la modélisation de paramètres** communs pour le transfert de données. L'équipe Politique de la Ville pourrait ainsi proposer une base de données unique à remplir par tous les partenaires institutionnels et associatifs et par les associations.



3. **la définition de la fréquence de collecte et de partage des données** A ce sujet, il est important d'insister sur le fait que toutes les données doivent être collectées, stockées et transférées au format Excel.
4. **l'élaboration de conventions** qui pourront définir tous ces éléments et légitimer l'équipe Politique de la Ville dans l'exploitation de ces données

**-La collecte et le traitement des données qualitatives**

Comme nous l'avons remarqué tout au long de la mission d'évaluation, le travail de suivi du Contrat de Ville est riche en informations qualitatives. Les données qualitatives sont essentielles car elles aident à dépasser le simple constat chiffré. Ces informations doivent, pourtant, être codifiées et traitées dans une base de données pour être exploitées.

**-L'inclusion d'autres diagnostics élaborés sur le territoire**

Ce diagnostic doit pouvoir s'appuyer et être capable d'englober toute connaissance produite sur le territoire. D'autres diagnostics, tels que le diagnostic urbain élaboré dans le cadre du dispositif cœur de ville, pourraient ainsi venir alimenter le diagnostic de territoire élaboré sur les QPV, comme celui déjà élaboré par l'APS, par exemple.

- **Conforter et légitimer l'équipe Politique de la Ville.** La production, la systématisation et le traitement des données sur le territoire demandent un temps de travail et des compétences spécifiques. Il est ainsi mis en exergue le besoin de conforter les moyens humains de l'équipe Politique pour qu'elle soit à même de jouer le rôle d'animateur du diagnostic de territoire. D'ailleurs, ce rôle doit être reconnu et légitimé au travers, par exemple, de conventions et placer cette Direction dans l'organigramme de la CAD de façon à pouvoir interpeler les autres Directions, mais aussi les services déconcentrés de l'Etat, pour la collecte de données.

De plus, l'adoption d'une vision ambitieuse pour la Politique de la Ville, comme envisagé dans le point d 1 des préconisations, demanderait la mobilisation d'une personne à temps plein qui serait en mesure de s'ancrer sur le territoire pour en dégager les caractéristiques et besoins. Elle serait alors en mesure d'animer les ateliers de réflexions et synthèses pour expliciter, notamment, aux partenaires et Elus toutes les complexités à la fois du territoire et de cette politique.

### *1.1.3 Partager des connaissances du territoire, développer une stratégie globale et transversale entre action, décloisonner la Politique de la Ville*

- **Organiser des ateliers thématiques.** Des ateliers mis en place sur la base du volontariat - entre un nombre réduit de personnes impliquées et compétentes sur des certains domaines spécifiques - pourront être organisés. Afin d'assurer un fonctionnement optimal de ces ateliers, et garantir leur continuité dans le temps, un pilote pourrait être désigné pour chaque thématique. Il sera ainsi chargé des comptes-rendus et des synthèses et il assumera le rôle de rapporteur de la thématique lors des ateliers des synthèses.

**Ces ateliers thématiques permettront de :**

- **Faire remonter la connaissance de terrain** des associations mais aussi des acteurs institutionnels. Ils contribueront ainsi à la réalisation du diagnostic du territoire
- **Communiquer sur les actions** entreprises par les différents partenaires et sur leur territoire et public ciblé
- **Mieux coordonner les actions de chacun**



- **Développer une stratégie commune d'interventions** au sein d'une thématique mais également entre thématiques différentes.
- **Faciliter la création de passerelles entre dispositifs des différents piliers**

La mise en place de ces ateliers demanderait probablement un premier moment de co-animation de la part de l'Equipe Politique de la Ville. Il faudrait donc également la renforcer en interne ou l'appuyer au travers de prestataires externes. Ces options permettraient d'augmenter les capacités d'animation de l'équipe Politique de la Ville.

#### 1.1.4 *Minimiser la lourdeur administrative*

- **Mettre en place des conventions pluriannuelles dans le cadre des appels à projet Contrat de Ville.**

L'introduction de cette démarche est largement demandée par tous les acteurs impliqués, afin de pouvoir gagner en efficacité dans leurs actions. Il est également recommandé dans les textes législatifs.

Le préalable à la mise en place de conventionnements pluriannuels, qui ne peut concerner toutes les actions, est le repérage de celles qui interviennent sur des problématiques définies comme prioritaires et qui demandent ainsi à être garanties dans une continuité (reconduction sur 2 ou 3 ans) pour avoir un impact positif. Il s'agirait également de repérer des structures appropriées qui puissent effectivement garantir la mise en œuvre des actions sur plusieurs années.

La mise en place de conventions pluriannuelles se traduira par une réduction du temps dédié à l'étude des dossiers, pour la CAD et de celui du montage des dossiers par les associations.

Le temps ainsi dégagé pourra être réinvesti dans le suivi des actions du Contrat de Ville tant pour l'équipe CAD que pour les associations.

- **Modéliser tout ce qui peut l'être** et proposer des bases de traitement de données communes à tous (ex : pour les extractions des publics en QPV).

#### 1.1.5 *Décloisonner et mieux articuler la Politique de la Ville avec les dispositifs du Droit Commun*

- **Mobiliser et impliquer les élus**
- **Consolider la coordination entre les différents services des collectivités locales et de l'Etat**

Il s'agirait d'associer tous les Services dont les interventions recoupent les champs de la Politique de la Ville (ex : la Direction communale des Sports et de la Jeunesse) et de mettre en place des modalités pour un meilleur partage des informations entre services, notamment dans le cadre des actions sur les centres-villes. La mise en œuvre des actions du Contrat de Ville en seraient renforcées.

- **Renforcer les dispositifs CLSPD/CISPD.** Les dispositifs CLSPD aujourd'hui, encore peu visibles et opérationnels sur le territoire, sont essentiels pour envisager de dégager des interventions transversales, partenariales et opérationnelles dans le cadre de la Politique de la Ville. Il est ainsi nécessaire de **renforcer ces dispositifs en déployant des moyens humains adéquats et en garantissant leur coordination.**
- **Mettre en place une cellule de veille intercommunale entre l'Education Nationale et les partenaires des CLSPD,** comme il en a été fait état lors des entretiens et des ateliers. Cette cellule permettrait **d'échanger les informations confidentielles sur les mineurs entre partenaires institutionnels, d'intervenir sur les**

situations d'urgence et de poursuivre l'intervention auprès des enfants en difficulté, au travers d'actions concrètes. Cette cellule permettrait également de mutualiser les moyens entre partenaires.

- **Renforcer les dispositifs en milieu scolaire**

- **Mettre en place un dispositif PRE** afin de traiter les problématiques globales des familles, en visant également les conséquences négatives sur les enfants. Vu l'étendue des problématiques qui peuvent intéresser les familles, ce dispositif se prête à la construction de partenariats élargis.
- **Elargir le dispositif CLAS.** Poursuivre avec le développement du dispositif CLAS sur le Muy et renforcer celui du Draguignan.
- **Développer sur le territoire de la CAD les dispositifs « Ecole ouverte aux parents » et « ouvrir l'école aux parents.** Ces dispositifs permettront de mieux inclure la thématique de la parentalité dans les actions du Contrat de Ville.
- **Renforcer les ateliers socio-linguistiques et les crédits octroyés à l'alphabétisation.** Ces dispositifs, même s'ils se différencient de ceux menés en milieu scolaire - car ils demandent un travail plus spécifique avec les parents - doivent être coordonnés avec ces derniers.

- **Mettre en place un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité.** La mise en place d'un dispositif de de type Gestion Urbaine de Proximité, mais allégé et centré sur l'opérationnel et comme sur des thématiques spécifiques telles que la propreté urbaine, la gestion des espaces de convivialité, permettrait de mieux coordonner l'action entre les bailleurs sociaux, les différents services des collectivités locales et les partenaires institutionnels et associatifs sur les QPV, sans pour autant mettre en place un dispositif lourd et par trop formalisé. En effet, ce dispositif permet de développer une meilleure visibilité de tous les partenaires sur les actions mises en œuvre sur une même thématique, d'instaurer des échanges réguliers entre acteurs et de parvenir à une coordination optimisée des actions.

**La Gestion Urbaine de Proximité se prête à répondre aux besoins des différents périmètres :**

- Sur le quartier des Collettes, le dispositif permettrait de mieux associer les bailleurs sociaux aux actions. D'ailleurs, en intégrant également les habitants au dispositif, il rendrait plus lisibles les interventions des bailleurs sur les espaces extérieurs aux yeux des habitants
- Sur les centres-villes, où les bailleurs sociaux sont moins présents, il permet de répondre à l'exigence d'une coordination renforcée due à la multiplication d'acteurs et de programmes. Notamment sur le centre-ville de Draguignan, il pourrait accompagner la phase travaux du programme Cœur de Ville. (PUG)

- **Valoriser tout le pool de compétences des personnes clés en définissant un profil de poste adapté**

La Politique de la Ville est une politique transversale qui touche à des thèmes très différents et qui demandent ainsi des compétences variées. La mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de CAD bénéficie actuellement de personnes particulièrement engagées et compétentes. Comme mis en évidence, notamment, lors des ateliers, il conviendra de s'attacher à maintenir un même niveau en cas de départ.

Il faudra ainsi, notamment :

- Valoriser tout le pool de compétences des personnes clés ?
- Capitaliser les expériences pour un passage de relais aux nouvelles personnes qui accèdent au poste
- Travailler davantage en transversalité pour mieux partager les compétences.

Il s'agit notamment de préserver le bon niveau de fonctionnement de l'Equipe Politique de la Ville, des services fournis par la CAD et de certains opérateurs.

**Le portage de la part des élus est un autre élément fondamental pour réaliser cette ambition.**